MEMOIRES SECRETS, TIRÉS DES ARCHIVES DES SOUVERAINS...

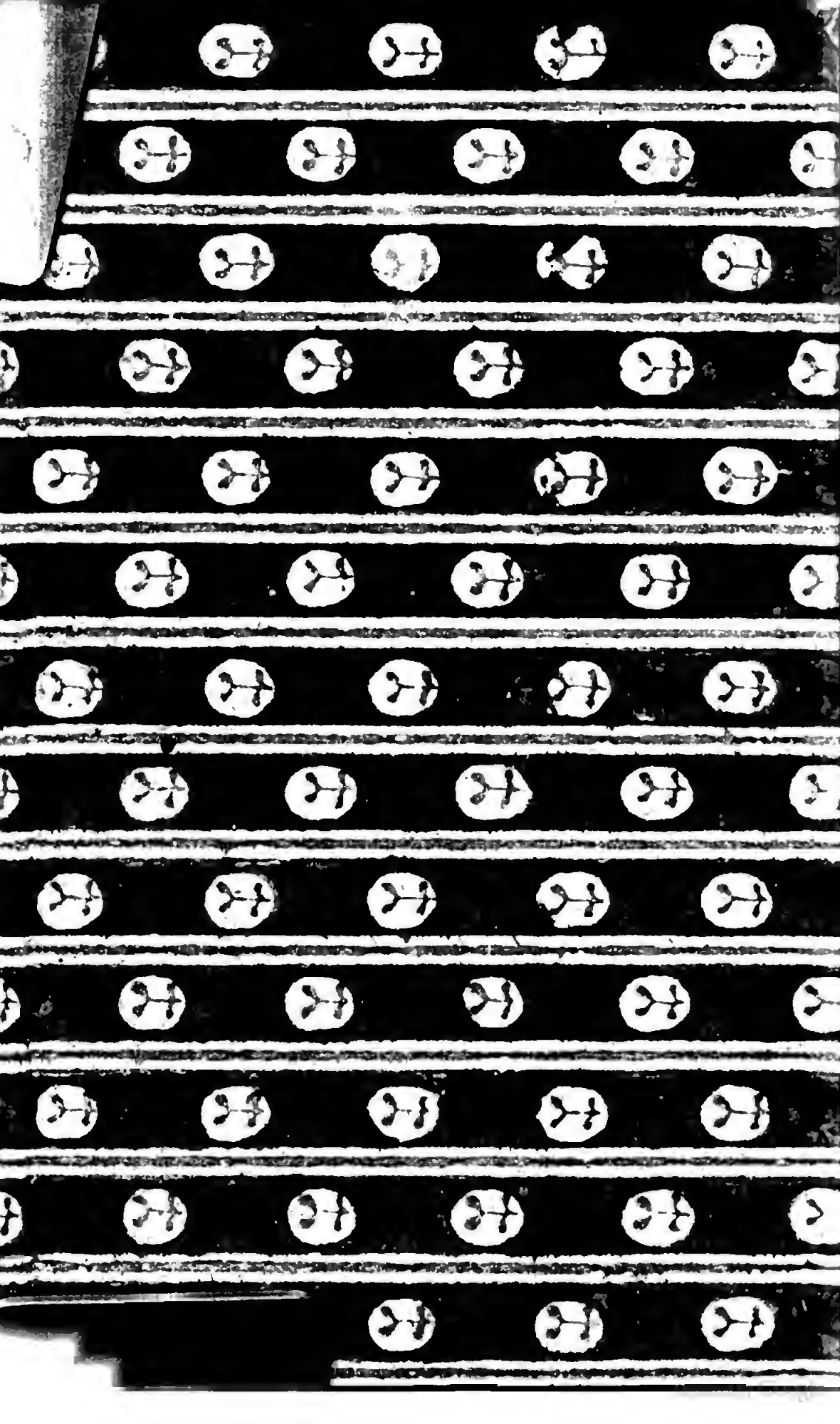

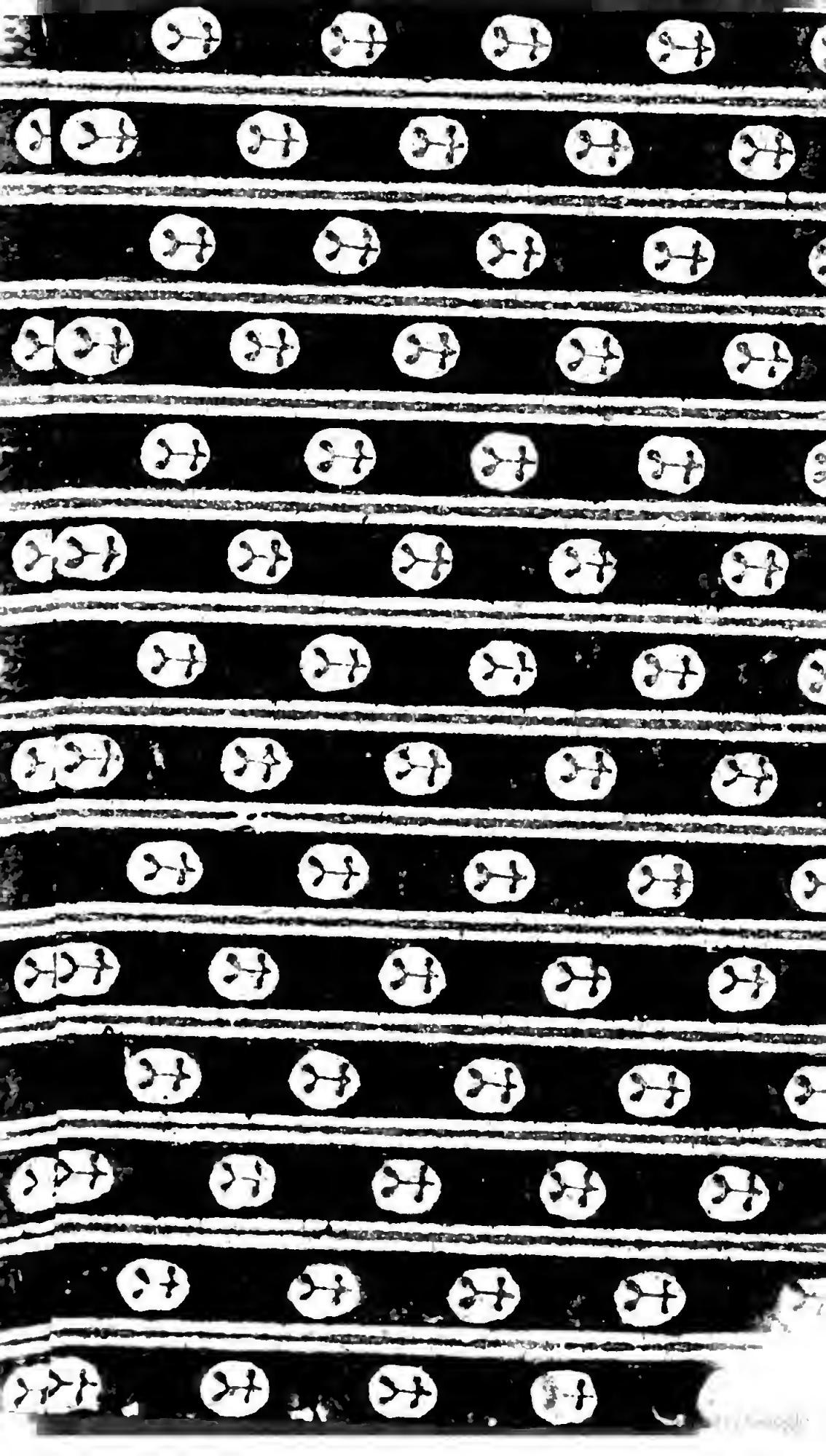

84 3.

149-10056-100

Plate XXIV

3

8974.

Ouvrage traduit de l'Italien
de Vittorio Fin par
Dapl. Aquila -

58163

MEMOIRES SECRETS,

TIRÉS

DES ARCHIVES

DES SOUVERAINS

DE L'EUROPE,

DEPUIS LE REGNE DE HENRI IV.

PREMIERE PARTIE.

A AMSTERDAM.

M. DCC. LXV.

AVERTISSEMENT.

CET Ouvrage renferme ce qui s'eſt paſſé de plus mémorable dans les différentes Cours de l'Europe. Le principal but que l'Auteur ſe propoſe, eſt de dévoiler ce qu'il y a de plus miſtérieux dans la conduite des Souverains, en montrant à découvert les reſſorts les plus délicats, employés à faire mouvoir les Empires. Il

s'applique ſur-tout à développer l'art admirable de régner de Henri IV, Prince toujours vivant dans nos cœurs. Les cabinets des Rois & des Républiques, ſont le tréſor ordinaire où il puiſe; & les dépêches de ceux qui tiennent les rênes des Etats, ainſi que celles de leurs Miniſtres, lui fourniſſent les matériaux dont il forme ſon édifice.

Deux choſes excitent m

ſurpriſe, tandis que je traduis ces Mémoires : l'une c'eſt la beauté ſoutenue qui y regne : l'autre, c'eſt de voir que perſonne juſqu'ici n'ait entrepris de faire paſſer dans notre Langue les richeſſes qu'ils renferment. Mon deſſein étoit d'abord de leur donner par-tout le ton de l'Hiſtoire ; mais après les avoir parcourus attentivement, j'ai vû qu'il m'étoit comme impoſſible de

le faire, ſans en dénaturer le fond. J'ai donc cru que le Lecteur me ſauroit gré de les lui avoir préſentés, ſous les ſimples ornemens dont l'Auteur le a revêtus.

La Table des Articles eſt pour les deux Parties.

TABLE
DES ARTICLES.

INTRODUCTION de l'Auteur, *Page* 1.

De Henri IV, Philippe II, & Philippe III Rois d'Eſpagne, & Charles-Emmanuel, Duc de Savoie, *p.* 109.

Conjuration de Biron, *p.* 147.

Nouvelles particularités de la conjuration de Biron. Plaintes de Henri au Pape, contre le Duc de Savoie & le Roi d'Eſpagne, *p.* 327.

Du ſiege d'Oſtende & des Hollandois, *p.* 387.

Plaintes d'Eliſabeth contre Henri, *p.* 399.

Inquiétudes d'Eliſabeth, au ſujet du Roi d'Ecoſſe, *p.* 417.

Deſir d'Eliſabeth de voir la paix ſe rompre entre la France & l'Eſpagne, pour avoir lieu de

la faire avantageuſe avec la ſeconde. Ses regrets ſur la mort du Comte d'Eſſex, &c. *p.* 424.
Henri fait inſtruire Eliſabeth, du parti qu'il a pris au ſujet de Biron & du Comte d'Auvergne. Sentimens de cette Princeſſe, *p.* 440.
Négociation ſimulée entre Henri & Eliſabeth, pour une Ligue offenſive & défenſive contre l'Eſpagne, en faveur des Hollandois, *p.* 445.
Nouvelles découvertes au ſujet de la conjuration de Biron. Avis d'Eliſabeth ſur cet article, & ſes reproches à Henri ſur leurs intérêts réciproques. Nouvelles plaintes de ce Monarque au Pape, contre le Roi d'Eſpagne & le Duc de Savoie.

Fin de la Table des Articles.

INTRODUCTION

INTRODUCTION
DE L'AUTEUR.

LEs Habitans des Gaules, Peuples preſque tous compr s aujourd'hui ſous le nom de François, ſont les plus belliqueux, ſelon les Hiſtoriens Latins, de ceux qui occupent les régions ſituées hors de l'Italie. Salluſte, le Prince de ces Hiſtoriens, ne fait point difficulté de les mettre en parallele avec les Romains mêmes. « Les » Romains, dit-il, regarde- » rent toujours les autres Na- » tions, comme incapables » de leur réſiſter; ſi ce n'eſt

» les Gaulois, contre la va-
» leur deſquels ils furent
» contens de pouvoir ſe dé-
» fendre » (*a*). Ceux-ci ne furent forcés de céder qu'à Céſar ſeul, prodige d'héroïſme, fruit, pour ainſi dire, d'un effort de la Nature, & que le Ciel avoit pris plaiſir de former. En fortifiant ſes Légions, de leur Cavalerie, la meilleure qui fut jamais, il les rendit formidables, détruiſit bientôt Pompée, & ſoumit le Sénat, Rome, l'Univers.

(*a*) *Sciebam.... facundiâ Græcos, gloriâ belli Gallos ante Romanos fuiſſe.* Sall. Cat. c. 53.

Les François, nouvellement établis dans la Gaule, ſecouerent le joug de ſes ſucceſſeurs, qui n'avoient hérité que de ſon nom, à l'exception d'un petit nombre. Ils s'établirent un vaſte Etat, digue redoutable contre le débordement de mille Nations barbares, la terreur & l'effroi de diverſes contrées d'Europe & d'Afrique. Par pluſieurs actions éclatantes en faveur de la vraie Religion, leurs Rois mériterent le titre de Fils aînés de l'Egliſe, & de ceindre leur front du Diadême Impérial.

Les François, ſi heureux

contre tant d'autres Peuples, éprouverent de la part des Anglois, des défaites, dont leur Pays fut le théâtre, & dont leurs propres Concitoyens étoient bien ſouvent les inſtrumens. Creſſi (*a*), Poitiers (*b*),

(*a*) A la bataille de Creſſi, qui eut lieu entre Philippe de Valois & Edouard III, le premier avoit près de cent mille hommes: il perdit trente mille piétons, douze cents Gendarmes au moins, & plus de quinze cents, tant Princes que Seigneurs de marque.

(*b*) A la bataille de Poitiers, qui ſe donna entre le Prince de Galles, fils d'Edouard III, & le Roi Jean, qui fut fait priſonnier, les François avoient environ ſoixante mille hommes, & les Anglois n'en avoient que douze ou treize.

Azincourt (*a*), ſont des témoins mémorables des avantages de leurs rivaux, quoique de beaucoup inférieurs en forces. La moitié de la France, ſa Capitale, ſa Couronne, au pouvoir du vainqueur, prouvent les ſuccès & le bonheur des Anglois. L'un & l'autre commença de leur échapper, lorſqu'ils ceſſerent d'ê-

(*a*) A Azincourt, les François, dans l'armée deſquels ſe trouvoient tous les Princes du Sang, hors le Roi, avoient ſoixante mille hommes, &, ſelon quelques-uns, davantage; & les Anglois, commandés par leur Roi Henri V, n'en avoient que vingt-deux mille.

tre ſoutenus par les Mécontens ; & que Richard, Duc d'Yorck (*a*), alluma chez eux cette guerre ſi ſalutaire pour la France, d'où ils furent chaſſés pour toujours. Ils ne firent depuis contr'elle, que des efforts preſque impuiſſans ; parce qu'ils n'eurent plus moyen de ſe ſervir de ſes ſoldats & de ſon argent, pour lui nuire, comme la Suede a

(*a*) Richard, II du nom, Duc d'Yorck, Chef de la faction de la Roſe-blanche contre la Maiſon-Royale de Lancaſtre, défit Henri VI, à la bataille de Saint-Alban, & ſe fit couronner ; mais il perdit la victoire & la vie, à Wakefeld.

long-temps nui à l'Allemagne, par ce double avantage emprunté d'elle.

Les Ecrivains de l'Angleterre avouent qu'elle avoit fait une grande faute, en voulant étendre ſa gloire ſur terre ; parce que ſes conquêtes de ce côté-là, l'ayant rendue comme ſimple Province d'un vaſte Empire, l'appauvriſſoient & la détruiſoient inſenſiblement. Ils ajoutent que ſa grandeur ſe ſoutient & s'accroît par la ſeule voie de la mer. Mais c'eſt-là plutôt une maxime de commerce, qu'une maxime d'Etat. Si une Puiſſan-

ce conſidérable fondoit ſur l'Angleterre, dépourvue, comme elle eſt, de Places fortes, de Soldats & de Généraux (quoique les Habitans ſoient d'ailleurs auſſi braves qu'aucun Peuple de l'Univers), le débarquement, l'attaque & la victoire ne ſeroient qu'une même choſe. On a dit de ce Royaume, qu'il ne falloit qu'une bataille pour le réduire en ſervitude.

Philippe II donna pour avis à ſes enfans, de ne pas faire grand état de l'amitié de l'Angleterre, mais de ſe garder avec ſoin de ſon ini-

mitié ; à cauſe du mal qu'elle pouvoit faire avec ſes flottes redoutables, à une Monarchie telle que l'Eſpagne, compoſées de parties ſi ſéparées les unes des autres, & qui ne pouvoient ſe ſoutenir réciproquement, qu'au moyen de la Mer.

L'obſtination d'Eliſabeth à favoriſer les Hollandois, fut très-heureuſe pour la France. Elle la mettoit à l'abri des coups que l'Angleterre & l'Eſpagne, qui conſumoient leurs forces, euſſent pu lui porter, & lui frayoit le chemin à la conquête des Pays-Bas, qui

s'affoibliſſoient par la guerre de jour en jour. En l'année 1601, qui eſt celle où commencent ces Mémoires, il y avoit près d'un ſiecle que la France n'avoit reſſenti de l'inimitié de l'Angleterre, que des effets légers, qui avoient produit des déſavantages égaux pour l'une & l'autre Couronne.

La premiere éprouva autrefois des guerres malheureuſes, ou des accords infideles, de la part des Ducs de Bourgogne. La prérogative de Princes du Sang faiſoit trouver à ceux-ci, dans

l'inconſtance de la Nation, des partiſans ſi nombreux & ſi puiſſans, qu'ils les mettoient en état de faire tête au Souverain, & de le forcer à conſentir à des accommodemens honteux. La mort de Charles le Téméraire, le dernier de tous, délivra la France de ces dangereux rivaux. Mais Louis XI ne ſut pas en profiter. Ce Prince, d'ailleurs ſi grand politique qu'il ne ſe ſervoit de ſes Miniſtres que comme de ſimples Conſeillers, préféra, par une faute énorme, l'acquiſition de la Bretagne, à

celle de la Flandre (*a*), dont la force & les richeſſes euſſent été pour lui un moyen bien plus aiſé de ſoumettre la premiere, que les reſſources de celle-ci, pour réduire l'autre. La Flandre eût mis la France comme à l'abri de toute inſulte. Les François euſſent pu, par terre & par mer, porter la guerre dans les régions les

(*a*) Ce trait d'Hiſtoire paroît n'avoir d'autre fondement, que de ſimples conjectures, fondées ſur les maximes d'une politique recherchée, que certains Ecrivains, favorables à Louis XI, prêtent à ce Prince, pour voiler la faute qu'il fit dans cette occaſion.

plus lointaines, ſans rien craindre chez eux, & faire ſentir à leur tour, à l'Angleterre, les coups funeſtes qu'elle leur avoit autrefois portés. Le Roi, ſans tirer l'épée, voyoit ſous ſes loix un vaſte Pays, dont les Peuples ſe ſoumettoient volontairement à lui, & dont l'héritiere (*a*) offroit ſa main au Dauphin. Ce n'eſt pas la ſeule fois que, par la volonté du Ciel, la France a perdu une occaſion ſi favorable de

(*a*) Marie, fille & unique héritiere de Charles le Téméraire, qui épouſa Maximilien d'Autriche, depuis Empereur.

ſe frayer un chemin à la Monarchie univerſelle. Peu s'en eſt fallu que la Maiſon d'Autriche n'ait exécuté ce grand deſſein. Elle hérita des intérêts, des maximes & des affections de la Maiſon de Bourgogne, en ſuccédant à ſes Etats. Ces impreſſions paſſerent inſenſiblement à la Nation Eſpagnole, y prirent des racines plus profondes, donnerent lieu à des reſſentimens qui firent répandre des fleuves de ſang; & une haine occaſionnée par le hazard, produiſit des effets pareils à ceux de la haine naturelle.

Les François furent longtemps en guerre avec Ferdinand le Catholique (*a*), l'un des plus grands politiques que l'Univers ait eus. Ce Prince, maître de la Sicile, ne la croyant point en ſureté, tant que le Royaume de Naples ſeroit en leur pouvoir, ſut les en chaſſer avec peu de Troupes mal payées, mais ſous la conduite d'excellens Capitaines. Ce fut après avoir recouvré le Rouſſillon (*b*).

(*a*) Ferdinand V, Roi d'Arragon, époux d'Iſabelle de Caſtille.

(*b*) Ce pays avoit été engagé avec le Comté de Cerdagne, par Jean, Roi

S'il consentit ensuite à partager le Royaume de Naples avec Louis XII, ce fut uniquement pour s'y établir; & parce qu'il espéroit que la mauvaise conduite des François, lui fourniroit

---

d'Arragon, à Louis XI, pour la somme de trois cents mille écus d'or, payables avec intérêts, dans neuf ans. Il avoit été stipulé qu'il resteroit à la France, si cette dette n'étoit point acquittée dans le tems. Malgré cet engagement, Charles VIII ne laissa pas que de le rendre à Ferdinand le Catholique, sans en rien exiger; à condition que ce Prince ne secourroit point les Napolitains. Mais il les secourut, & garda le don que la France venoit de lui faire. Le Roussillon a été conquis depuis par Louis XIII, & réuni à la Couronne, par la paix des Pyrenées.

le moyen de les chaſſer de toute l'Italie, & d'y jetter les fondemens ſolides de la domination Eſpagnole. L'exécution de ſon deſſein, d'abord facilitée par la retraite précipitée de Charles VIII, par ſon incapacité pour les affaires, & ſon inapplication, le fut enſuite par les fautes de Louis XII. Ce Monarque, qui avoit réparé celles de ſon prédéceſſeur, par la conquête de la Lombardie, abandonna l'intérêt de ſa Couronne à l'ambition de ſon premier Miniſtre (*a*); en augmentant, par

(*a*) Georges d'Amboiſe, Cardinal, Archevêque de Rouen.

ſes conſeils, la puiſſance temporelle des Papes, de la dépouille de ſes amis qui ſoutenoient Louis en Italie, par la néceſſité où leur dépendance à ſon égard les mettoit, de l'aider à tenir dans le reſpect Rome & Veniſe, ſeuls Etats capables de lui donner de l'ombrage. Le Pape Alexandre VI ſe réconcilia bientôt avec le Roi d'Eſpagne, pour détruire les François dans cette même Italie : projet achevé depuis par Jules II.

Les Vénitiens, accoutumés à s'enrichir des pertes d'autrui, avoient eu l'imprudence d'attirer à leur

voiſinage, un Monarque redoutable (*a*) pour chaſſer un Duc de Milan (*b*). L'envie d'avoir Cremone & la Ghiradadda, les fit aider le premier à s'emparer des deux tiers de l'Italie. Ils en porterent bientôt le châtiment. Leurs armes, malheureuſes à leur ordinaire, ſoutinrent à peine l'éclat de celles des François; & ils céderent au Vainqueur, dans peu de jours, tout leur Etat de Terre-ferme. Ce malheur, ſuivi bientôt d'une nouvelle défaite, les fit reſ-

(*a*) Louis XII.
(*b*) Ludovic Sforce, dit le Maure.

treindre leur ambition à conſerver à l'avenir leur domaine. Ils ſe propoſerent pour maxime, de jouir du bénéfice du temps, de ne plus prendre part aux querelles de la France & de l'Eſpagne, de les aider ſeulement de leur or; afin que leurs guerres éternelles ſerviſſent à la ſureté commune des autres Puiſſances. Ils les entretenoient ſecretement avec toute l'adreſſe poſſible, pour maintenir la balance dans l'Europe.

Toutes les fois que les Vénitiens ſe ſont écartés de cette maxime, ils n'ont pas

tardé à s'en repentir. Il y a déjà plus de trois ſiécles, que leur Puiſſance, loin de s'accroître, ne fait au contraire que diminuer; parce que le Turc, attentif à leurs imprudentes querelles, ſait en profiter à merveille, pour leur enlever des Provinces & des Royaumes entiers. Et il y a lieu de craindre qu'ils ne ſuccombent enfin tout-à-fait ſous ſes terribles efforts.

La couronne de France ayant paſſé à François I. & celle d'Eſpagne à Charles-Quint, les jalouſies des deux Nations redoublerent, par

la rivalité pour le Sceptre Impérial, entre ces deux jeunes Princes, illuſtres par leur naiſſance, braves, également puiſſans & ambitieux. Le dernier avoit plus de ſagacité, de talent pour les affaires, & d'application : le premier, plus de vaillance, de magnanimité, de connoiſſance des Lettres, & d'amour pour les Savans. Il commanda lui-même ſes armées, & fit éclater ſon courage dans pluſieurs batailles, ſurtout dans celle de Marignan, que Trivulce nomma combat de Géans, à cauſe des actions

terribles qui s'y firent ; & dans laquelle le Monarque ravit pour toujours aux Suiſſes, la gloire de Vainqueurs & de Dompteurs des Rois.

Louis XI les avoit pris à ſa ſolde, le premier, pour remplacer les Francs-Archers, qu'il voulut caſſer, & que Charles VII avoit établis. Par l'alliance qu'il fit avec eux, ſon deſſein fut de ſuppléer à la rareté de l'Infanterie Françoiſe. L'ancienne bravoure de la Nation & la connoiſſance de la guerre, ne ſe trouvoient plus que dans la Nobleſſe ; parce que pluſieurs

des Rois précédens, à qui l'exemple de quantité de révoltes de la part des Peuples donnoient de l'appréhenſion, les avoient tournés du côté du Commerce & des Arts, par l'appât du gain. Les Suiſſes s'étoient acquis tant de réputation, qu'il ne tint qu'à eux pluſieurs fois, de s'établir un vaſte Etat. Mais peu jaloux de la gloire de leur République, ils ne ſongerent qu'à rapporter de l'or chez eux; vendirent leur ſang à qui voulut le payer, & contribuerent à aſſervir les Nations les unes aux autres.

Depuis

Depuis la bataille de Marignan, & les diviſions introduites chez eux par l'héréſie, ils ont toujours été en décroiſſant, & ils ſe donnent à un bien moindre prix qu'autrefois. Ils ſont indifférens, ce ſemble, ſur l'élévation ou l'abaiſſement des autres Puiſſances, contre leſquelles l'âpreté de leurs montagnes les raſſure. C'eſt là que, tranquilles, ils entretiennent leurs foyers, aux dépens des Souverains. Biron (*a*), perſuadé qu'ils

(*a*) Que Henri IV avoit envoyé en Ambaſſade chez eux, le même qui eut depuis la tête tranchée.

n'y étoient pas invincibles, ne pouvoit ſouffrir que les deux Couronnes ſupportaſſent la pétulence de ce Peuple, ſans Cavalerie, ſans Fortereſſes, peu fourni d'artillerie, & hors d'état, par ſa pauvreté, de ſoutenir une longue guerre.

Conduite de François I, & de Charles-Quint.

François I montra autant de valeur ſous Pavie, qu'à Marignan; mais elle y fut malheureuſe. « Tout eſt perdu, écrivit-il à ſa mere, hormis l'honneur ». Charles-Quint y remporta, preſ-

que ſans perte, la victoire la plus éclatante. Mais loin d'en profiter, pour conquérir l'Italie, & fondre enſuite ſur les autres Etats de l'Europe, il préféra la gloire louable, mais mal sûre, de vainqueur modéré. Il eut dû ſeulement attaquer la France la derniere, à cauſe de ſa force, & des inquiétudes qu'il auroit réveillées dans l'Angleterre, en agiſſant autrement; & cependant ne point promettre de relâcher le Roi, afin d'y entretenir les révoltes, de l'obliger à ſe déchirer elle-même, & de s'en rendre

plus aiſément le maître.

Les Miniſtres & les meilleurs Généraux de François I, avoient été pris ou tués à la journée de Pavie : la fleur de ſa Nobleſſe y avoit péri : ſon tréſor ſe trouvoit épuiſé : les rênes du Gouvernement étoient entre les mains d'une femme étrangere (*a*), odieuſe aux Peuples, & à laquelle Paris & le Parlement ne ceſſoient de donner des dégoûts, par l'envie de faire paſſer la Régence au Duc de Vendô-

(*a*) Louiſe de Savoye, Comteſſe d'Angoulême, mere de François I.

me. Les fils du Roi, encore dans un âge tendre, Bourbon (*a*), premier Prince du Sang, devenu Général de l'Empereur, (perſonnage plein de bravoure, fort accrédité, & en état de tenir la France dans la plus grande agitation), étoient autant de ſujets pour leſquels rien n'étoit plus pernicieux aux deſſeins de l'Empereur, que de promettre l'élargiſſement du Roi. Dès-lors les Grands renonçoient à la penſée de cabaler contre la Régente, par la crainte du

(*a*) Le Connétable.

châtiment. D'un autre côté, cette Princeſſe, jalouſe de ſon pouvoir, & dans le riſque évident de le perdre, ſi l'élargiſſement de ſon fils ſe différoit, ſentant que s'il paſſoit une fois aux Princes du Sang, ou aux Etats Généraux, ils mettroient à profit la captivité du Roi, pour ſe rendre les maîtres, étoit diſpoſée à tout pour la faire ceſſer.

Dans ces circonſtances, Charles-Quint ne devoit pas différer un inſtant de paſſer en perſonne en Italie. Elle n'eût été ſecourue tout au plus que froidement

par l'Angleterre : Puiſſance non accoutumée à des guerres éloignées, longues, diſpendieuſes, ſans aucun profit pour elle ; & ferme dans la maxime que les affaires d'Italie ne la regardoient pas. Elle ne l'eût point été du tout par la France, à qui ſon argent & ſes Soldats étoient plus néceſſaires que jamais. François, pour ſortir de priſon, offroit même de faire conduire l'Empereur à Rome, avec une armée, ou une flotte, à ſon choix, pour y être couronné. C'étoit lui promettre indirectement de lui livrer

l'Italie; d'autant mieux que, peu de tems après, il conſentit, pour recouvrer ſes fils priſonniers en Eſpagne, à l'oppreſſion de la République de Florence, ancienne alliée de la France.

Nulle Ligue entre cette Couronne & l'Italie n'étoit en état de balancer la puiſſance de Charles, à cauſe de la différence extrême des vûes & des intérêts de l'une & de l'autre. La France toute occupée du deſir de ravoir ſon Souverain, refuſoit ſans héſiter l'alliance des autres Puiſſances, à cauſe de cet objet, de

la plus grande importance pour elle, & qui juſtifioit toutes ſes démarches. L'Italie, contente de voir Sforce maintenu dans le Duché de Milan, & d'éloigner d'elle l'Armée Impériale, qui lui donnoit des inquiétudes mortelles, ſe mettoit peu en peine de la captivité de François. Rien ne calmoit ſes juſtes appréhenſions, parce qu'elle ſentoit que la Régente & ſon Conſeil ayant pour unique but le rachat du Roi, ne ſe ligueroient pour la guerre, qu'entant qu'ils ne pourroient l'obtenir par une autre voie.

Ses Princes craignant que l'Empereur ne s'accommodât avec le Monarque, regardoient comme une chose très-dure, de s'unir pour une entrepriſe, où les meſures pouvoient être auſſi nuiſibles qu'utiles à ceux qui la faiſoient.

Pour l'empêcher, l'Empereur n'avoit pas de meilleur moyen, que celui de paſſer bruſquement en Italie. Chacun de ſes Princes ſe ſeroit gardé ſoigneuſement de lui réſiſter, de peur d'être ſa victime ; ſur-tout dans un temps, où la France plongée dans le malheur, &

téreſſée à calmer le Victorieux, loin de l'irriter davantage, ne pouvoit fournir aucun ſecours. D'ailleurs leur union, ſemblable à un bâtiment d'autant moins ſolide que ſes appuis ſont plus multipliés, eût été très-peu redoutable. Cela parut par le peu d'effet de celle qui eut lieu peu de temps après, pour le rétabliſſement de Sforce, & le recouvrement des fils du Roi, alors libre, & à la tête des Confédérés. Si donc, dans le tems qu'il étoit priſonnier, Charles-Quint eût attaqué ces Princes, interdits

& déconcertés, il eût inondé, comme un torrent, l'Italie. A ſon armée victorieuſe, dont toute la peine eût été de piller, ſe ſeroit joint tout ce qu'il y avoit d'hommes dans le Pays, avides de troubles & de rapines.

L'argent ne manquoit nullement à Charles, pour pourſuivre ſes victoires. La fortune, qui ſembloit les favoriſer, venoit de lui faire découvrir les riches Contrées du Mexique. Que n'eût-il pas fait dans la ſuite avec un pareil ſecours, puiſque ſes Troupes, déſobéiſ-

ſantes à leurs Chefs, pleines de déſordres, ſans paye, & ſeulement occupées à butiner, s'étoient emparées de pluſieurs Provinces, avoient enlevé Gênes à la France, changé le Gouvernement de Florence, s'étoient rendues maîtreſſes de Rome & de tout l'Etat de l'Egliſe, à la vûe du Duc d'Urbin, Général de la Ligue, Prince très-expérimenté, qui ne ceſſoit de les obſerver? Il ne reſtoit à l'Empereur, pour achever d'aſſujettir l'Italie, que de mettre Veniſe aux fers, qui en étoit alors la Puiſſance la plus conſidéra-

ble. L'entrepriſe paroiſſoit aiſée, par la quantité de ſuccès malheureux de cette République en Terre-ferme, où dépourvue de Soldats nationaux, elle eſt obligée de faire uſage d'une Milice étrangere, ſans affection & ſans gratitude.

Si une victoire (*a*) avoit ſoumis à Charles toute l'Allemagne, celle de Pavie devoit à plus forte raiſon, lui ſoumettre l'Italie, affoiblie par ſes diviſions, partagée en tant d'Etats, ſans Troupes à elles, ſans ſecours de la

(*a*) Celle de Mulberg.

part des Puiſſances du dehors ; & dont la moitié ne s'étoit ſauvée juſqu'alors du joug, que par leur appui.

Des Souverains Pontifes.

Ce fut dans ces circonſtances, que l'on vit de quelle efficacité étoit la puiſſance ſpirituelle des Papes. Par elle, Clément VII répara tous ſes malheurs, & la Maiſon de Médicis devint Souveraine de la Toſcane. Elle en témoigna à la Maiſon d'Autriche une reconnoiſſance dictée par ſon inclination naturelle à ſon

égard, & que d'ailleurs la condition des temps ne permettoit pas de cacher.

Mais autant la puiſſance ſpirituelle des Papes eſt grande, autant la temporelle eſt légere ; non par la foibleſſe de leurs Etats, mais par la qualité du Souverain, qui eſt électif, rarement diſtingué par ſa naiſſance, dévoué au Miniſtere Sacré, vieux, par conſéquent peu propre aux fatigues de la guerre, ainſi qu'à former ou à pourſuivre des projets vaſtes & dangereux.

Le Pape fait le devoir de Paſteur & de Pere commun,

en ſe montrant impartial dans les différends entre les Princes Chrétiens; mais il nuit à l'Italie, dont il eſt une Puiſſance conſidérable; & le Pontificat, qui la prive d'une force de cette importance, lui devient par conſéquent funeſte.

Le Pape joue trois rôles ſur le théâtre de l'Univers; celui de Souverain Pontife, celui de Prince d'Italie, & celui de Prince & de Souverain Pontife, tout-à-la-fois. Lorſque Paul III. envoya douze mille Fantaſſins & trois mille Chevaux, au ſecours de l'Empereur, contre

les Proteſtans, il ſe comporta en Pontife, brûlant de zèle pour la Religion ; ſans égard à la raiſon d'Etat, qui le condamnoit, non plus qu'aux intérêts de l'Italie en général & du Saint Siége en particulier, auxquels la victoire de ce Prince pouvoit être funeſte : telle que les Vénitiens la lui repréſentoient, & que l'expérience la fit voir. Jules II agit en Prince, en voulant chaſſer les François de l'Italie, & en prêtant à ceux-ci & aux Griſons, des ſecours dans l'affaire de la Valteline. Paul & Pie firent le de-

voir de Princes & de Paſteurs, & pourvurent au ſalut de la Religion & de leur Etat; en aidant de toutes leurs forces Charles-Quint & Philippe II ſon fils, contre Soliman & Selim. Quelquefois le devoir de Pontife trop ſcrupuleuſement obſervé, nuit à celui de Prince, & le devoir de Prince à celui de Pontife.

Des Ducs de Parme.

Charles-Quint, ſur la fin de ſon Regne, éprouva de la part de la Fortune, les mépris, que les vieillards éprouvent de leurs maîtreſ-

ſes. Elle l'abandonna, pour s'attacher au jeune Henri (*a*), qui flétrit les lauriers de ce Prince, ſous Metz, dont il s'étoit obſtiné à pourſuivre le ſiége durant l'hiver, contre l'avis de ſes Capitaines.

Les Farneſes, ſur leſquels l'Empereur s'étoit emparé de Plaiſance par trahiſon, ſeulement pour s'en aſſurer, ou pour ſe rendre enſuite maître de Parme, appellerent à leur ſecours les François, les ſeuls en état de les défendre, & de

(*a*) Henri II.

tenter des ſuccès conſidérables en Italie, avec peu de riſque. Henri II, réſolu de ne point tromper leurs eſpérances, loin d'ouvrir l'oreille aux grandes offres que Jules III lui faiſoit, s'il vouloit les abandonner, ne ſe mit que plutôt en campagne. Il alla chercher l'ennemi dans le fond de la Lombardie; & les ſuccès glorieux qu'il y eut, furent la principale cauſe de la renonciation de Charles-Quint au monde. Il ſe démit de l'Empire en faveur de ſon frere Ferdinand, & de ſes Royaumes en faveur

de ſon fils Philippe II, pour ſe conſacrer à la ſolitude. On trouve dans certains Auteurs, qu'il voulut depuis engager le premier à remettre l'Empire à l'autre, par la promeſſe de le faire élever, en échange, au Souverain Pontificat.

Les Monarchies, qui, par leur force naturelle, ſemblent liées à l'éternité, n'euſſent pu arrêter le rapide cours des victoires de Charles, s'il n'eût eu à lutter contre les plus vaillans Princes que l'Europe compte dans ſes faſtes. Mais n'eſt-il pas plus heureux pour lui, qu'il

ait trouvé dans ceux à qui il a eu affaire, une réſiſtance, ſource de la gloire éclatante dont il jouira à jamais ?

Des Ducs de Savoye.

Le Milanez ayant paſſé des Sforces, à la Maiſon d'Autriche, les Ducs de Savoye, qui auparavant prenoient peu de part aux affaires d'Italie, commencerent à s'y intéreſſer davantage. Situés entr'elle & la France, & ſentant de quelle importance leur amitié étoit pour toutes les deux, ils ſe déclarerent tantôt pour l'une, tantôt pour l'autre ;

ſoit pour ſe mettre en aſſurance, ſoit pour profiter de leurs diviſions, & s'aggrandir. Chacune néanmoins les redoutant toujours, étoit attentive à ne pas les laiſſer trop s'étendre; ſurtout depuis qu'elles avoient reconnu dans eux, un déſir immoderé de devenir Rois.

Il en coûta cher à Charles & à Philibert (*a*) ſon fils, de s'être déclarés pour la Maiſon d'Autriche. Dépouillés de leurs Etats par François I, ils reſterent dans cette ſituation, durant plu-

(*a*) Emmanuel, ſieurs

ſieurs années ; & le premier fut obligé de devenir le Courtiſan & le Soldat de l'Empereur. Le Traité de Cambrai le rétablit en grande partie ; mais ſon exemple, & depuis, celui de Charles-Emmanuel, firent voir à leurs ſucceſſeurs, combien il leur importoit de ménager la France. Les hoſtilités & les ſecours de l'Eſpagne, étoient moins dangereux ou moins utiles pour eux, à cauſe de la ſéparation de ſes divers Etats, & de l'éloignement de la plus grande partie.

Des Ducs de Mantoue.

L'avidité des Ducs de Savoye les portoit à étendre les frontieres du Piémont, dans le Montferrat. Elle força les Ducs de Mantoue à le prémunir contre eux. Ce fut en faiſant élever à Caſal, une Citadelle ſi grande & ſi forte, qu'elle les rendoit conſidérables aux Couronnes. Mais la dépenſe exceſſive à laquelle les aſſujettiſſoit l'entretien de la garniſon, en tems de guerre, les réduiſoit à la néceſſité de ſe déclarer, & d'expoſer leur Pays, deve-

nu le théâtre des combats.

Charles-Emmanuel bouleverſa l'Italie, pour venir à bout de poſſéder le Montferrat, ſans pouvoir s'en procurer la poſſeſſion. Victor-Amédée en obtint ſeulement une portion par la Paix de Chéraſque : encore l'acheta-t-il cher, par la ceſſion de Pignerol, qui fit, pour ainſi dire, décroître les Ducs de Savoye, dans le tems même qu'ils s'aggrandiſſoient.

Caractere de Philippe II, fils de Charles-Quint.

Le caractere de Philippe II fut fort différent de celui de Charles-Quint ſon pere. Il avoit tant d'éloignement pour les armes, que, quoiqu'il ſe trouvât à Bruxelles, lorſque la bataille de Saint-Quentin ſe donna, il fit vœu de ne plus commander ſes Armées en perſonne, & de traiter les guerres du fond de ſon cabinet. Il en eut de ſanglantes & preſque continuelles, avec les Puiſſan-

ces de l'Univers, ou avec les Rebelles de ſes Etats. Sa méfiance naturelle à l'égard de ſes Généraux, fut cauſe que ſes ſuccès ne répondirent point à ſes vaſtes deſſeins, ſon application ni ſes grandes dépenſes. Le ſort de ces Officiers, abſolument dépendans du Conſeil, & dans le riſque continuel d'être victimes des ombrages du Souverain & de leur mérite, étoit bien différent de celui des Généraux François, dont les pouvoirs étoient illimités, & les travaux généreuſement récompenſés. Le Portugal de-

vint cependant le prix des ſoins de Philippe II. Il ne fut redevable de la gloire de cette entrepriſe, achevée en moins de quarante jours & preſque ſans effuſion de ſang, qu'à ſon habileté à la digérer, à la conduire & à l'exécuter. Mais il ne ſut point profiter des victoires éclatantes de Saint-Quentin, Graveline & Montalcin : commencement de regne le plus glorieux qui fut jamais, qui lui donnoit moyen d'abaiſſer conſidérablement la puiſſance de ſes ennemis, & de faire de vaſtes conquêtes. A

la nouvelle de l'horrible défaite des François à Saint-Quentin, la Renommée, inexorable pour les Princes, trouva étrange que Philippe n'eût point pénétré juſqu'à Paris; comme, de l'avis même des Hiſtoriens François, il eût pu le faire avec mille Chevaux ſeulement, à la faveur de cette conſternation générale, qui le lui eût fait trouver vuide d'Habitans (*a*). Philippe ſe contenta du Traité de Câteau-Cambreſis, le plus avantageux pour l'Eſpagne, qu'el-

(*a*) Son pere, au fond de ſa ſolitude, en jugea de même.

le eut jamais fait avec la France. Pour trois Places qu'il rendit, il recouvra pour lui ou pour ſes Alliés, cent vingt-huit Fortereſſes, ou autres Places moins conſidérables, eſtimées le quart de la France.

Le front ceint d'olivier, Philippe ſe retira en Eſpagne, avec une réputation de beaucoup inférieure à celle de Charles-Quint. Dans l'un & dans l'autre, elle répondoit à la nature des moyens qu'ils avoient employés. Le pere, ſans ceſſe en mouvement, neuf fois en Allemagne, ſix en

Eſpagne, ſept en Italie, quatre en France, dix en Flandre, deux en Angleterre, deux en Afrique, commandant ſouvent en perſonne ſes Armées & ſes Flottes, luttant contre les Généraux les plus renommés, étendant ſes conquêtes ſur les Peuples les plus guerriers, connoiſſoit par lui-même les bonnes & les mauvaiſes qualités de ceux qu'il réduiſoit ſous ſon obéiſſance, récompenſoit la valeur de ſes ſujets, careſſoit les uns & les autres, afin qu'ils le ſerviſſent à l'envi. Le fils, continuellement

dans ſon Cabinet, ne paroiſſant en public que comme une de ces idoles que l'Inde laiſſe rarement voir, ayant transformé ſon caractere dans le caractere Eſpagnol, perdit par ſa hauteur, l'affection de la plûpart des Peuples rangés ſous ſes loix; des Flamands ſurtout, qui ſecouerent le joug, & reculerent infiniment les projets ambitieux de ce Prince. Il eût dû paſſer chez eux, pour arracher les premiers germes de la révolte des Provinces, frein redoutable à la France qui, confinant à elle

& à d'autres Etats puiſſans toujours prêts à leur nuire, avoient beſoin, plus qu'aucune région de l'Eſpagne, d'un ſoin particulier. Conformément aux ſages avis & à l'exemple de ſa ſœur Marguerite (*a*), qui, par ſa prudence, les avoit ramenées à l'obéiſſance, il devoit employer les remedes doux, & non les violens, qui les endurcirent dans la révolte. Le Duc d'Albe, qu'il y envoya avec une Armée, dé-

(*a*) Fille naturelle de Charles-Quint, Ducheſſe de Florence & de Parme, & Gouvernante des Pays-Bas.

truiſit la paix renaiſſante, par ſes cruautés contre les Grands & ſon avarice à l'égard des Peuples. Cette guerre fut auſſi profitable aux Rebelles, qui s'enrichirent conſidérablement par les priſes ſur Mer, & par le trafic dans les Indes, que funeſte à l'Eſpagne, qui a toujours beſoin de Soldats.

Si Charles-Quint montra une modération à contre-temps, au ſujet de l'Italie, dont il pouvoit aiſément ſe rendre maître, Philippe fut blâmé d'avoir attiſé le feu des guerres civiles de la France, qui ſervit à l'en

chaſſer. Le Duc d'Albe, victorieux des Rebelles de Flandre, irrita leur indomptable opiniâtreté. Il perdit les Provinces maritimes, les plus importantes de toutes. Le Duc de Parme les avoit depuis toutes recouvrées, à l'exception de la Hollande & de la Zélande, dont il avoit même déjà repris l'Ecluſe & Gertruindenberg.

En vain il repréſentoit à Philippe, la facilité de réduire entierement ces deux Provinces : ce Prince, qui ne voyoit que par les yeux de ſes Miniſtres, auxquels les objets s'offroient peints

des couleurs que leurs donnoient leurs affections, lui envoya ordre de laiſſer la Flandre & d'entrer dans la France. Ce fut ainſi qu'il lui fit abandonner le certain pour l'incertain, & qu'il ſe rendit le principal inſtrument de la réconciliation des François entr'eux, & du ſalut de la Couronne.

Ce n'eſt pas tout : lorſque Philippe ignoroit encore le ſuccès qu'auroient ſes armes en Flandre & en France, il attaqua l'Angleterre, malgré l'avis du Duc de Parme, qui étoit de ſonger d'abord à réduire la

Hollande & la Zélande, qui en étoient le rempart. Sa Flotte périt dans la Manche, & avec elle, preſque toute la réputation de ce Monarque. Mais les Hollandois arrêterent ſurtout ſa marche rapide vers la Monarchie univerſelle, que ſembloient favoriſer les diviſions de la France & de l'Angleterte. L'Europe eſt redevable de ſa liberté aux Habitans d'un petit pays (*a*), dont la guerre avoit dépeuplé preſque toute l'Eſpagne.

(*a*) Ce que les Hollandois occupoient.

Philippe, qui voyoit la pareſſe des Eſpagnols, crut ſagement devoir permettre le Commerce dans ſes Etats à ces mêmes Hollandois, qu'il pourſuivoit comme rebelles: Son fils (*a*) au contraire eſpéra de les ruiner en le leur interdiſant. Il les réduiſit par-là à la néceſſité d'attaquer ſes Flottes, & de lui faire la guerre dans les Indes. Ils s'y ſont enrichis de ſes pertes, & ſe ſont enfin établis un Empire, qui les met en état de lutter contre toute Puiſſance de l'Europe.

(*a*) Philippe III.

Il ſe forma chez eux une Société de Marchands, qui arma pour attaquer les Rois d'Eſpagne dans les Indes Occidentales, & qui ne demandoit pour elle, que la dixieme partie des priſes. Ce fut le dernier moyen que les Hollandois employerent, pour ſe délivrer de la longue guerre qu'ils ſoutenoient contre l'Eſpagne. Ils n'en trouvoient pas de plus efficace, que celui de ravir à cette Couronne ſes tréſors. Ils ſentoient que ſes coups ne ſeroient plus alors redoutables.

Mais au lieu que les Por-

tugais, dans l'Inde Orientale, ne poſſedent que les Côtes, les Eſpagnols, dans l'Inde Occidentale, ſont maîtres de la Terre & de la Mer, du Continent & des Iſles; de ſorte que, pour s'y établir, il faut vaincre doublement. Il eſt vrai qu'une longue paix avoit fait négliger à ce Peuple, toujours pareſſeux, tout ce qui pouvoit lui aſſurer ce Pays; qu'ils n'avoient à oppoſer aux aſſauts des autres Habitans de l'Europe, que les Forts qu'ils y éleverent, au temps de la découverte, contre des hommes, qui

trembloient au bruit d'un mouſquet.

La négligence des Eſpagnols rendoit donc la conquête de l'Amérique, beaucoup plus aiſée, que ne fut la découverte. La Mer, la Terre, & les Habitans, étoient plus connus : les vivres d'Europe abondoient partout. Des Iſles ſeules, que les François, les Anglois & les Hollandois y poſſédoient, on pouvoit tirer des hommes en quantité, accoutumés au climat. Les Naturels du Pays, autrefois exercés par leurs guerres continuelles & ſan-

glantes, mais depuis lông-temps déſarmés par la politique Eſpagnole, & découragés, ſervoient peu à la défenſe; ſi même ils n'étoient pas diſpoſés à ſe ſoulever, pour ſecouer le joug inſupportable de leurs Maîtres. Ils auroient eu pour imitateurs les Créoles, nés des premiers Eſpagnols, qui s'y étoient établis (*a*), & que les autres, venus après eux, tenoient dans l'abaiſſement, par la privation des Emplois. Ceux-ci d'ailleurs,

(*a*) Les Eſpagnols ont depuis donné ce nom à tous ceux de leurs enfans qui étoient nés aux Indes.

qu'une longue paix avoit rendus ſans valeur & ſans expérience, n'étoient pas en état de tenir contre les Troupes vétéranes d'Europe, qui, déjà établies dans les Iſles, n'étoient attentives qu'à pénétrer dans la Terre-ferme.

De la République de Veniſe.

Malgré tant de terribles diverſions, Philippe II ne laiſſa pas de ſecourir les Vénitiens, à l'exemple de ſon pere. Il leur fournit, contre les aſſauts redoutables du Turc, des Flottes, des Sol-

dats & des Généraux, qui ſauverent la République, & firent triompher le nom Chrétien. Les Vénitiens, loin de faire ſervir la mémorable victoire de Lépante, à réparer la perte du Royaume de Chipre, n'en uſerent que pour obtenir de Selim, des conditions moins dures ; contre ce qu'ils avoient promis, avec ſerment, à la Ligue. Ce fut ainſi qu'ils abandonnerent les autres Puiſſances Chrétiennes, à la diſcrétion des Infideles ; contre leſquels ils n'entreprennent de guerres, que lorſque la néceſſité

de leur propre défenſe les y force. Ils fortifierent chez les autres Nations, l'idée qu'on y a, qu'ils ſavent admirablement colorer, comme intérêt commun, leur intérêt particulier.

Philippe reçut avec un généreux mépris la nouvelle de leur accommodement avec le Sultan, quoique tout le poids de la guerre lui reſtât ſur les bras. Son zèle pour la Religion entretenoit en lui, contre la Porte Ottomane, une inimitié irréconciliable, qui l'empêcha de profiter des malheurs des Vénitiens. Il

eût pu le faire aiſément, dans un temps où la France, déchirée par ſes diſcordes inteſtines, étoit ſi occupée chez elle, qu'elle ne détournoit pas un ſeul de ſes regards ailleurs.

Ce Royaume étant voiſin de ſa ruine, celui d'Eſpagne ſeroit aiſément arrivé au plus haut point de grandeur, ſi Philippe eût ſu enchaîner le reſte de l'Italie, qui lui étoit déjà dévoué, à l'exception de Veniſe. Il ſuffiſoit, pour en venir à bout, d'une partie des tréſors immenſes, prodigués aux Mécontens de la France,

France, employés inutilement à des Flottes contre les Anglois, & perdus pour le recouvrement de la Hollande. Cette entrepriſe paroiſſoit la plus importante de toutes pour Philippe, parce que la conquête de l'Italie eût fait, des diverſes parties de ſes Etats ſéparées, un tout ſi redoutable par Terre & par Mer, qu'il l'eût été à toute autre Puiſſance, rivale ou rebelle (*a*).

Des Génois.

Charles-Quint & Philippe

(*a*) Par cette derniere qualification, l'Auteur entend la Hollande.

ne pouvoient mieux pourvoir à la conſervation paiſible de ce qu'ils poſſédoient en Italie, qu'en ayant à leur dévotion, les Génois, dont les Ports ſervoient à y faire paſſer en ſureté les ſecours de l'Eſpagne. Le Comte de Fuenſaldagne trouvoit étrange que le premier n'eût pas fait de Gênes un Port pour le Milanez, qui en avoit ſi fort beſoin; qu'il ne l'eût pas en même-temps rendu plus conſidérable, en l'élargiſſant; & que loin de ſe contenter de voir les Génois paſſés de la domination Françoiſe ſous la

ſienne, il n'eût pas pris le parti de continuer de ſe les attacher par le Commerce, la perception de ſes revenus, les Titres, & les Emplois.

L'imprudence & l'avarice des Miniſtres d'Eſpagne, qui alloit juſqu'à ſe ſaiſir des biens de ces mêmes Génois, les porta à ſe détacher de cette Couronne, lorſque ſes malheurs leur faiſoient moins craindre ſes reſſentimens; ils ſe réconcilierent avec la France, qui ſe relevant chaque jour de ſes déſavantages, leur devenoit plus redoutable.

Regne de Philippe III, commencement de la décadence de la Puiſſance Eſpagnole.

Philippe II devenu vieux, crut devoir faire la paix avec la France ; parce qu'il laiſſoit un fils encore enfant, hors d'état de lutter contre Henri IV, Prince plein d'expérience dans la guerre & muni de Troupes aguerries, qui s'étoit élevé au Trône malgré les plus terribles obſtacles. Philippe III hérita des Etats de ſon pere, & non de ſon

mérite. Sous lui, la gloire Eſpagnole ſouffrit plus d'une éclipſe ; parce que les talens pour le Gouvernement & l'application commencerent à manquer. Ce Prince, d'un génie entierement pacifique, & d'autant plus préſomptueux, qu'il avoit moins ſujet de l'être, ſe livra à des Favoris, du même caractere que le ſien. Ceux-ci donnant le nom de paix à une lâche oiſiveté, firent ſi bruſquement décliner l'Eſpagne, que des Princes médiocres oſerent l'inſulter. L'oubli de la maxime, qu'il n'y a jamais de

véritable paix entre les puiſſans & les foibles, leur fit négliger d'entretenir les nerfs de l'Etat. La Nobleſſe, à l'exemple de ſon Souverain, renonça à l'exercice des armes, pour ſe plonger dans la volupté.

Sous Philippe IV, les maux de l'Eſpagne ſe multiplierent. Elle perdit des Places imprenables & des Royaumes entiers. Le Duc d'Olivarez, Favori du Roi & le mobile de tout, formoit des projets de Gouvernement extravagans, lorſque le beſoin eût le plus demandé qu'on en formât

de ſages. Contre l'avis de Spinola, il s'oppoſa à ce qu'on ſecourût la Rochelle : faute irréparable, qui fut la ſource de quantité d'autres.

L'Eſpagne alloit toujours en décroiſſant, à l'exemple des choſes qui ont une fois commencé à tendre vers leur déclin. Durant l'enfance de Charles II, le manque de Miniſtres, de Généraux, d'argent, de Vaiſſeaux & de Soldats, réduiſit cette Couronne à une ſi fâcheuſe ſituation, qu'auparavant arbitre de l'Europe, elle ne paroiſſoit plus alors ſubſiſter, que par le ſecours

des Puiſſances qui regardent l'équilibre entre toutes, comme leur ſureté.

L'Eſpagne eût peut-être réparé ſes malheurs, ſi, au défaut de Généraux & de Soldats de la Nation, elle en eût eu d'ailleurs, & qu'elle ſe fût défaite de ſon imprudent mépris pour tout mérite qu'elle n'a pas produit. L'eſpace immenſe qui, chez elle, ſépare certains Membres du Corps de la Monarchie, fait à la vérité qu'ils ne peuvent ſe ſecourir réciproquement que par la voie de la Mer, & au moyen de haſards & d'in-

convéniens extrêmes. La France au contraire forme un tout, dont les parties peuvent aiſément ſe prêter un mutuel ſecours. La puiſſance de cette Monarchie eſt par conſéquent plus ſolide; & celle de l'autre, plus brillante, comme étant une des plus vaſtes de l'Univers.

La poſtérité aura de la peine à croire qu'une Nation, d'ailleurs ſi ſpirituelle, fourniſſe de l'or à tout l'Univers, & par conſéquent moyen à ſes ennemis, de lui faire de longues guerres; tandis qu'elle ne garde

pour elle, qu'une miſérable monnoie de cuivre (*a*). Depuis l'année 1519, juſqu'à l'année 1627, on trouve, par les Regiſtres de la caiſſe de Séville, que l'Eſpagne a retiré des ſeules Indes Occidentales, quinze cens trente-ſix millions d'or. Elle en a retiré cinq cens autres, qui ne ſont point enregiſtrés, ſans parler des pierres précieuſes & des marchandiſes : ce qui fait des ſommes ſi conſidérables que ſes Habitans devroient être, pour

(*a*) Elle n'en a pas eu d'autre pendant long-temps, que le billon.

ainſi dire, autant de Créſus. Malgré tout cela, l'Etat, dans ſes entrepriſes, n'a pas trouvé de plus grand obſtacle que le manque d'argent. Martin du Rio a compoſé une Hiſtoire entiere des Soulevemens de la Flandre, occaſionnés par le défaut de payes; & trois ou quatre fois au moins, les Hollandois reconnurent devoir leur ſalut à ces troubles. L'Inde donc, qui devoit ſervir à l'Eſpagne, à conquérir l'Univers, l'a au-contraire preſque détruite. C'eſt peut-être en punition de ce qu'elle a rendu, par

ſon avidité, le Nouveau-Monde comme déſert; en y faiſant un ſi horrible maſſacre de tant de Peuples pleinement diſpoſés à ſe ſoumettre, qu'il y reſte à peine des Indiens naturels. La prudence & l'humanité demandoient que, loin de les traiter ainſi, elle les aſſociât à tous ſes priviléges, & qu'elle ne ſe dépeuplât point elle-même, par l'envoi de Garniſons & de Colonies. Sparte & Athênes ne ſe ſont ruinées que pour avoir chaſſé, comme des étrangers, les Habitans des pays qu'elles ſoumettoient

à leur obéiſſance. Romulus bien plus ſage ſut, dans un même jour, faire ſes Concitoyens de pluſieurs Peuples qui étoient ſes ennemis. Vainqueurs & vaincus jouiſſoient des mêmes droits dans Rome.

L'Eſpagne maintint l'Allemagne à ſa dévotion, plus par l'or que par le fer. Elle régla, à ſon gré, les maximes du Conſeil des Empereurs, ſucceſſeurs de Charles-Quint & de Ferdinand ſon frere, mais qui ne remplirent pas comme eux, la meſure des devoirs qu'impoſe un ſi grand nom.

La Maiſon d'Autriche établit ſa puiſſance, en réuniſſant à ſes Domaines, la Hongrie, & en détruiſant Jean-Frédéric, Electeur de Saxe, ſon plus redoutable adverſaire. Elle lui ſubſtitua Maurice, qui avoit pour elle un attachement que les deſcendans de ce Prince ont imité & fait éclater dans pluſieurs occaſions ſignalées. Il n'en fut pas ainſi du Bavarois. L'Electorat changea ſes ſentimens. Il conſpira à l'abaiſſement de la Maiſon d'Autriche, qui l'y avoit élevé. Pour ſe mettre en aſſurance, & ſe rendre

en même-tems plus conſidérable, il s'attacha à la France, lorſqu'il la vit maîtreſſe de l'Alſace, à portée par conſéquent de le ſoutenir. Enfin tous les Princes d'Allemagne ſe ſont ſouſtraits à l'aſcendant que la Maiſon d'Autriche avoit pris ſur eux, depuis qu'ils ont vû deux Rois (*a*), l'un ſur le Rhin, l'autre en Poméranie, diſpoſés à les ſecourir avec des forces redoutables, quoique dangereuſes quelquefois pour eux.

(*a*) Charles XI. & Guſtave Adolphe, Rois de Suede.

Des Ducs de Lorraine.

Entre l'Allemagne & la France, ſe trouve la Lorraine, dont les Souverains ſont intéreſſés, par la ſituation de leur Pays, à garder une parfaite néutralité entre l'une & l'autre. Mais s'ils veulent ſe déclarer, il faut, ſelon l'avis ſalutaire du Duc Henri (*a*), que ce ſoit pour la ſeconde. La raiſon en eſt, que la différence des vûes des Princes d'Allemagne, permet rarement que leurs

(*a*) de Lorraine, fils & ſucceſſeur de Charles II.

forces ſe réuniſſent au détriment de quelqu'un d'entr'eux ; qu'elles n'arrivent preſque jamais à temps, à cauſe des Rivieres & des Montagnes ; & que ſe ſéparant bientôt, elles ſont plus de peur que de mal, ſemblables à un orage bruſque, produit par les chaleurs de l'été. La France, au contraire, dont les forces réunies ſont toujours agiles & promptes, fait marcher contre la Lorraine, des Armées qui, n'ayant ni montagnes ni rivieres à traverſer, ſont ſur elle en peu de

jours, & la ſoumettent, avant que l'Allemagne ait pu faire le moindre mouvement pour la ſecourir.

Des Rois de Pologne, Danemarck & Suede.

Des Rois du Nord, celui de Pologne, par les loix de ſa République, ne pouvant entreprendre aucune guerre hors de ſes Etats, quand même il ſeroit ſûr de la victoire, ne s'intéreſſe preſque point aux querelles des autres Puiſſances, auprès deſquelles il jouit par

conſéquent, d'une foible conſidération.

Les Etats que le Roi de Danemarck poſſede en Allemagne, l'ont mis à portée, non de s'aggrandir, mais de fortifier l'opiniâtreté des Princes conjurés pour abaiſſer la Maiſon d'Autriche. Humilié néanmoins par les armes de celle-ci, il les a entraînés dans ſon malheur, & fait voir que ſon ſecours avoit plus d'oſtentation que de réalité.

Les Rois de Suede, Guſtave-Adolphe & Char-

les XI, par leur incomparable valeur, par la diſpoſition admirable de leurs Sujets à la guerre & aux affaires, ont rendu leur Royaume formidable, de foible qu'il étoit auparavant. Ils ont foulé aux pieds l'Aigle Impérial, par pluſieurs victoires; en mettant à profit la foibleſſe des Empereurs de leur temps, qui, loin du mérite de leurs Ancêtres, laiſſoient à leurs Généraux & à des Miniſtres favoris, le ſoin de la Politique & de la Guerre, & n'avoient plus, pour ainſi dire, qu'une

puiſſance chimérique.

La France, qui craignoit autrefois des invaſions bruſques & dangereuſes, du côté de l'Allemagne, eſt tout-à-fait en aſſurance aujourd'hui. Il eſt vrai qu'elle fait uſage de ſon or, pour s'attacher ces Princes, & les tenir diviſés entr'eux. Mais comme dans les choſes d'ici-bas, rarement le bien ſe trouve ſans quelque mélange de mal, le trop grand abaiſſement de la Maiſon d'Autriche expoſe la Chrétienté à un riſque manifeſte de tomber au pouvoir du

Turc, contre lequel ſes Etats ſont le boulevard le plus redoutable. Elle étoit maîtreſſe d'un Nouveau-Monde, plein de richeſſes; poſſédoit de vaſtes Pays dans l'Aſie & dans l'Afrique; & ſe trouvoit l'arbitre de l'Europe, dans le temps que la France étoit réduite à une condition horrible, par le feu des guerres civiles.

Celle-ci, après avoir joui d'un rare bonheur ſous le Gouvernement de Louis XII, fut, ſous les fils de Henri II, ſur le point de ſe voir partagée en autant d'Etats que de Provinces, dont le

voiſinage & le fanatiſme n'euſſent pas manqué d'en rendre ennemis les Souverains, & de les armer les uns contre les autres. Mais ſa vigueur prévalut ſur la malignité du mal. Catherine de Médicis, par ſon habileté à balancer les factions, fit triompher l'autorité Royale, des divers Partis qui avoient pour chefs les hommes les plus célebres qu'eût la France, pour la valeur & la ſagacité. Ce Royaume fut heureux de paſſer à un Prince (*a*) plein de pru-

(*a*) Henri IV.

dence, & ſur-tout d'expérience dans la guerre, qui ſut éluder les artifices de ſes ennemis, & triompher d'eux dans les combats, gagner l'affection des Peuples, & ramener par un généreux pardon, ceux de ſes Sujets qui ſembloient obſtinés dans la révolte. Les ennemis de la France euſſent ſurement prévalu, ſi elle eût eu un Roi de la trempe du Cardinal de Bourbon, qui n'étoit propre qu'à ſervir comme d'étendart au Parti Catholique. Au mépris des Loix fondamentales, la Couronne auroit

roit infailliblement paſſé à la Maiſon de Lorraine. Henri, par trois batailles, fruit de ſa valeur (*a*), & par ſon retour à la foi Catholique, fit triompher ſes juſtes droits; réunit les Provinces & les Villes; rendit au Royaume, dans peu d'années, ſon premier éclat; remplit ſon tréſor, au moyen de l'induſtrie inépuiſable de ſes Peuples; trouva des armées redoutables dans leur caractere guerrier, &

(*a*) Arques, Ivri & Coutras.

devint l'Arbitre de l'Europe. Ses nombreux Sujets étoient devenus tout autant de braves Soldats, par les guerres du dedans & par celles du dehors ; & ſes Etats, loin de s'appauvrir durant les diviſions inteſtines, s'étoient enrichis de l'or que le Pape, le Roi d'Eſpagne & d'autres Puiſſances y avoient fait paſſer, pour le ſoutien des divers Partis.

La valeur infatigable & le bonheur de Henri firent réſoudre les Eſpagnols à la paix, dans la crainte de

voir leur grandeur s'éclipſer avec Philippe II. Le premier de ces deux Monarques ſentant le bon état de ſes affaires, & la ſituation fâcheuſe de celles de ſes ennemis, refuſa de mettre les armes bas, que le Pape ne l'eût aſſuré qu'ils lui rendroient les Places qu'ils lui retenoient. Par le Traité de Vervins, le Cambréſis fut tout ce qui reſta à Philippe, pour tant de tréſors conſumés, & de milliers d'hommes égorgés. C'étoit le premier Traité honorable que la France faiſoit avec la

Maiſon d'Autriche, & par conſéquent avec la Maiſon de Bourgogne, dont celle-ci avoit hérité. Il fut bientôt ſuivi de celui de Lyon, entre Henri & Charles-Emmanuel Duc de Savoye. Ce dernier, fortement combattu par les Armées de la France, foiblement ſoutenu par l'Eſpagne, à qui ſon aggrandiſſement & ſes talens dangereux donnoient de l'ombrage, deſirant d'ailleurs de voir les François hors de l'Italie, céda la Breſſe, pour retenir le Marquiſat de Saluces.

Henri, paiſible au dedans & au dehors, jouiſſoit d'un calme que troubloient, ſeulement par intervalles, les conjurations de ſes Sujets, ou les machinations de ſes ennemis. Il y donnoit lieu par ſes fanfaronades, ſes amours déréglés, les ſecours d'hommes & d'argent qu'il donnoit aux Hollandois, contre la teneur expreſſe du Traité de Vervins. Il s'appliquoit cependant de plus en plus, à rétablir l'ordre dans ſes Etats; à le munir d'armes & de fortereſſes, à réformer les

Finances, à l'exemple de ce qu'ont coutume de faire les Princes ſages, en pleine paix. Il accumula dans peu de temps un argent conſidérable. Les François, accoutumés à la prodigalité des Valois, nommoient les Bourbons, avares. Mais l'éclat des actions de Henri IV, ſon talent pour les affaires les plus difficiles, ſon expérience conſommée, ce grand nombre de Généraux & de Miniſtres renommés, ſon bonheur & ſes ſuccès continuels, qui le rendoient redoutable à tou-

tes les Puiſſances de l'Europe, le faiſoient triompher de toute médiſance, & rendoient ſon regne un des plus glorieux qui fut jamais. Ses Sujets, qui avoient éprouvé ſi ſouvent ſa bonté paternelle à leur égard, l'aimoient tendrement, & auroient ſacrifié de bon cœur pour lui, leurs biens, leurs fortunes, leurs jours. Les Etrangers, ſûrs de ſa fidélité & de ſa puiſſance, avoient recours à lui dans leurs beſoins. Ils lioient par des engagemens étroits, leur deſtinée à la ſienne;

pour ſe mettre à l'abri des deſſeins de la Maiſon d'Autriche, ou pour l'abaiſſer.

Les Ecrivains aſſurent, d'après des conjectures fondées ſur le pouvoir formidable & la valeur de Henri, que ſur la fin de ſes jours, il formoit des projets qui menaçoient l'Europe d'un changement général. Le Compilateur des Mémoires qui portent le nom de Sully, prétend que ſon deſſein étoit d'y établir ſeulement quinze Dominations, ſavoir, ſix Rois électifs, ſix héréditaires, &

trois Républiques, dont une gouvernée par un Duc ou Doge, & les deux autres par le Peuple : de réduire toutes les Religions à trois, qui auroient dominé ſur une égale étendue de Pays. Mais ce ſont là des projets ridicules, capables de faire tort à la réputation d'un ſi grand Roi, n'euſſent-ils été propoſés que dans l'ombre du Cabinet. Ils ne pouvoient être la production d'un eſprit ſain, parce qu'ils étoient impraticables, même pour un Souverain abſolu de l'Europe.

On verra l'extravagance des Ecrivains qui ont adopté pareilles fables, par ces Mémoires, que j'ai extraits avec un ſoin ſcrupuleux des Archives des Princes, & dont je fais part à l'Univers avec ſincérité. Je m'y ſuis étendu le plus que j'ai pu, pour faire mieux connoître les divers deſſeins que Henri avoit pour s'élever par l'abaiſſement de la Maiſon d'Autriche. Tout a été ignoré juſqu'à préſent des Hiſtoriens, dont les plumes ſe montrent ſtériles; parce qu'ils ont cru qu'il n'y

avoit preſque rien à dire ſur les neuf dernieres années du Regne de ce Prince. Ce qui le regarde, de même que la minorité de ſon fils, & les autres Princes de l'Europe, fera la matiere de cet Ouvrage, qui comprendra l'eſpace de quarante années, c'eſt-à-dire, juſqu'à celle où commence mon Mercure. Je paſſerai d'ordinaire ſous ſilence, ce qui a été publié par tant d'autres, ou je n'en parlerai que pour donner du jour à ce que j'ai à expoſer. Je ferai uſage, dans mon pre-

mier Volume, de quelques endroits des Mémoires des Cardinaux d'Oſſat, Joyeuſe, du Perron, & de ceux de l'Ambaſſadeur du Freſnes-Canaye.

MEMOIRES SECRETS.

De Henri IV, Philippe II & Philippe III Rois d'Eſpagne, & Charles-Emmanuel Duc de Savoye.

PARMI les principaux Perſonnages qui paroiſſent ſur la ſcène, les deux premiers ſont Henri IV Roi de France, & Charles Emmanuel Duc de Savoye. Celui-ci fut inférieur à l'autre en puiſſance, en exploits militaires, en victoires & en con- 1601.

1601. quêtes; ſon égal par l'élévation de génie & l'intrépidité d'ame; ſon ſupérieur, en magnificence, de même qu'en ſagacité: qualité qui fut ſouvent pour ce Prince, une reſſource contre le reſſentiment, l'ambition & les entrepriſes de Souverains plus conſidérables que lui. Il prenoit, comme un Protée, mille formes différentes; trouvoit tant d'expédiens pour corriger la fortune, quelquefois contraire à ſes deſſeins, meſurés ſur la grandeur de ſes ſentimens, & non ſur celle de ſon Etat, que les dépêches dictées ou adreſſées à ſes Miniſtres, pouvoient ſervir d'excellentes leçons de politique, & rendre les eſprits les plus médiocres, propres aux affaires les plus épineuſes.

Les paix de Vervins & de Lyon avoient éteint la guerre entre les Rois de France & d'Eſ-

pagne, ainſi qu'entre le premier de ces deux Monarques & le Duc de Savoye; mais elles n'avoient point mis fin à leurs ombrages. Semblables à des tiſons encore fumans, leurs cœurs étoient prêts à s'enflammer de nouveau, au moindre mécontentement, & leurs bras à enſanglanter, comme auparavant, leurs querelles. Les mêmes raiſons de défiance ſubſiſtoient toujours parmi ces Princes; mais le reſſentiment des Rois de France & d'Eſpagne étoit le plus âpre, le plus difficile à calmer, & comme perpétuel, parce qu'il étoit fondé ſur l'intérêt & les maximes invariables des deux Couronnes. Ni le ſang, ni l'amitié, ni la reconnoiſſance, ni le ſerment, n'empêchoient l'un de voir ſon abaiſſement dans l'élévation de l'autre. 1601.

Henri avoit fait la paix, au

1601. milieu de ſes ſuccès redoublés, pour aſſurer ſa fortune contre le retour. Il deſiroit le repos, après de ſi longues & ſi pénibles fatigues; & ſes Peuples, las de tant de guerres ſanglantes, le deſiroient encore davantage. Son tréſor ne pouvoit déſormais ſuffire aux dépenſes exceſſives qu'elles euſſent exigé, & qui auroient été accrues par la néceſſité de groſſir ſes Armées & de munir les Places frontieres. Ses Soldats demandoient leur paye avec importunité, & ils étoient prêts de ſecouer le joug de la diſcipline. Les Grands, attentifs à profiter des malheurs publics ou à former des complots, ſe réjouiſſoient des révoltes de Calais & d'Amiens, & regardoient les pertes de l'Etat, comme des avantages pour eux. Le Roi, dont les années commençoient d'être avancées, avoit beſoin de

postérité, pour ne pas attiser les complots contre le Trône. Toutes ces raisons le porterent à profiter de l'occasion favorable de faire la paix avec le Roi d'Espagne, à des conditions glorieuses pour sa Couronne. 1601.

Philippe II y donna volontiers les mains, par les motifs déduits dans l'introduction de cet ouvrage; il y consentit aussi, parce que les Espagnols étoient las, comme les François, de répandre leur sang & de vuider leur bourse; parce que, parmi le tumulte des armes, il désespéroit d'effectuer le mariage de l'Archiduc Albert (*a*) avec sa fille (*b*), à laquelle il vouloit donner pour dot les Pays-Bas & la Franche-Comté, que son fils, après

(*a*) Le sixieme des fils de l'Empereur Maximilien, Gouverneur, puis Souverain des Pays-Bas.

(*b*) Elisabeth-Claire-Eugénie.

1601. lui, ne consentiroit jamais de détacher de la Monarchie, dont elles étoient une portion si considérable. Il y consentit encore, parce que son accommodement avec la France, devoit produire celui qu'il desiroit faire avec l'Angleterre; qu'il procuroit la tranquillité sur mer; qu'il seroit suivi peut-être de son accommodement avec la Hollande; ou qu'il lui vaudroit l'avantage de pouvoir l'attaquer avec toutes ses forces, & le bonheur, selon toute apparence, de ramener sous son obéissance ces Provinces dénuées de secours. Il y consentit enfin, parce qu'en établissant dans la Flandre un Prince particulier, il réveilloit dans le Roi d'Angleterre, la pensée de s'allier à lui contre la France, à l'exemple de ce que faisoient ses prédécesseurs avec les Ducs de Bourgogne; au-lieu que de pa-

reils projets ne pouvoient avoir lieu, tant que la Flandre ſeroit ſous la domination de l'Eſpagne, à cauſe que l'intérêt de l'Europe demandoit plutôt l'abaiſſement que l'élévation de cette Couronne, déja trop redoutée. 1601.

Mais Henri, qui avoit fait la paix pour en tirer avantage, & qui ſentoit que la ruine des Hollandois, en rétabliſſant la réputation de l'Eſpagne, feroit déchoir la ſienne, leur fournit des troupes & de l'argent, ainſi qu'il s'étoit engagé à leur égard, dès la paix de Vervins. Le Roi Catholique trouva ce procedé fort amer; parce qu'il lui rendoit très-difficile le deſſein de dompter les Hollandois, principal objet de ſa paix avec la France. Henri lui faiſoit par-là ſourdement la guerre, tandis qu'il étoit à l'abri de tout riſque. Sans beaucoup de frais, il expoſoit l'Eſpagne à de

grandes pertes, & à ſe voir ré-
1601. duite à un état de foibleſſe qui la mettroit dans une eſpece d'impuiſſance de réſiſter à la France, lorſqu'elle viendroit l'attaquer avec toutes ſes forces. Philippe, voulant rendre la pareille à Henri, ouvrit l'oreille aux complots des mécontens, qui lui propoſoient de bouleverſer le Royaume de ſon adverſaire.

Il y avoit encore plus d'aigreur entre Henri & le Duc de Savoye. Celui-ci, qui avoit beaucoup d'enfans, aſpiroit à les établir tous d'une maniere proportionnée à la grandeur de ſa naiſſance & de ſes ſentimens. Il déſiroit auſſi ceindre ſon front du bandeau royal, & cherchoit en lui-même les moyens d'en venir à bout. Voyant qu'il s'en éloignoit, en perdant la Breſſe, il n'oublia rien pour détourner ce coup, juſqu'à ſe tranſporter en

France. Mais ayant trouvé les Miniſtres & le Roi ſourds à ſes repréſentations, ſes prieres & ſes offres, il forma le deſſein d'allumer dans les Etats de ce Monarque, le feu de la ſédition ; d'en faire révolter les Provinces, ſous apparence de négocier pour ſes affaires, & de conſpirer même contre la perſonne du Souverain. 1601.

Tandis qu'il y employoit ſes funeſtes talens, il apprit qu'il avoit été queſtion dans le Conſeil ſecret du Roi, de le faire arrêter, & de ne point le relâcher, qu'il n'eût rendu à la Couronne le Marquiſat de Saluces & généralement tout ce que la Maiſon de Savoye avoit uſurpé ſur elle. A cette nouvelle, ſaiſi d'une frayeur ſubite, il ſe jette ſur un lit. Là, plein de détreſſe, & s'attendant à toute heure à ſe voir

1601. privé de ſes Etats, de ſa réputation, de ſa liberté, peut-être même de la vie, il étoit hors de lui-même; ſur-tout lorſqu'il ſongeoit que l'Univers le regarderoit comme un téméraire, qui s'étoit mis à la diſcrétion des François, & que ſon aventure ſerviroit un jour de ſujet théâtral. Il pria Jacob, ſon Ambaſſadeur à la Cour, homme d'un grand ſens, fort eſtimé & fort aimé, de faire tout ſon poſſible pour ſavoir au juſte & au plutôt ce qui avoit été réſolu à ſon ſujet, & de l'aider de ſes ſalutaires avis, dans un ſi grand beſoin. L'Ambaſſadeur ne tarda pas d'apprendre des Miniſtres que la plus grande partie du Conſeil avoit opiné à le faire arrêter; mais que le Roi ayant eu horreur de ce manque de foi, avoit dit qu'il ne vouloit point dégénérer

du généreux exemple de ſes Ancêtres (*a*). L'Ambaſſadeur ajouta que le Roi étoit déterminé à le laiſſer partir librement ; mais qu'il ne ſeroit pas plutôt rentré dans ſes Etats, que ce Monarque y porteroit la guerre aſſez avant pour lui ôter l'envie de venir dans les ſiens, ſéduire ſes Sujets. 1601.

Ce fut un grand bonheur pour le Duc, qu'avant ſon départ le Roi ne ſût rien de la conſpiration qu'il commençoit de tramer avec Biron, pour le détrôner. Henri frémit de colere à la nouvelle qu'il en eut ; & à meſure que le procès s'inſtruiſoit, il faiſoit paſſer les particularités de ce déteſtable complot à Sul-

(*a*) C'étoit celui de François I qui ſe refuſa au conſeil que lui donnoient ſes Miniſtres, de faire arrêter Charles-Quint, lorſqu'il traverſoit la France ; afin de le forcer à faire raiſon à ſa Couronne, de ce que ce Prince & ſon frere Ferdinand lui retenoient.

1601. ly, qu'il venoit d'envoyer tout nouvellement à Rome avec la qualité d'Ambaſſadeur, comme l'homme le plus propre pour le génie de cette Cour. Il avoit éprouvé combien la faveur du S. Siege étoit utile à ſes affaires, & ſa diſgrace déſavantageuſe : combien Clément VIII, alors Pape, avoit contribué à lui aſſurer la Couronne, & lui avoit ſervi dans les deux dernieres paix, par ſon zele pour le repos de la Chrétienté.

13 Août 1601. Entre autres inſtructions que Henri donna à Sully, il lui dit : que durant ſon ſéjour à Lyon, le Cardinal Aldobrandin (*a*) lui avoit déclaré que le Pape n'étoit nullement porté à favoriſer la prétention de Jacques (*b*), Roi

(*a*) Neveu du Pape, & Nonce à la Cour de France.

(*b*) VI du nom, fils de Marie Stuart, & de Henri Stuart, Comte d'Arlai.

d'Ecoſſe,

d'Ecoſſe ſur la Couronne d'Angleterre ; & que depuis, il avoit ſu par une autre voie, que ce Pontife avoit en vûe le Duc de Parme, ou le Cardinal Farneſe frere de ce Prince. Il chargea en conſéquence Sully, de ſe comporter avec beaucoup de réſerve, au ſujet de cette affaire : de ſe contenter de répondre, que, dans une affaire ſi critique, ſon Maître ne ſe propoſeroit autre choſe, que le plus grand avantage de la Religion Catholique, & l'équité. 1601.

Long-tems après, il lui marqua que, pour le bien de la paix, il ſouffroit patiemment les tentatives de toute eſpece, que faiſoient le Roi d'Eſpagne & le Duc de Savoie, pour aliéner de lui ſes Sujets ; les entrepriſes de ces Princes ſur ſes Places, & leurs efforts pour empêcher ſon Le 7 de Mai 1602.

1601. renouvellement d'alliance avec les Suiſſes & les Griſons. Il ſe plaignoit que le premier ne lui eût point fait part de ſon deſſein ſur Alger, ſur l'Irlande & ſur Final. Il diſoit que les intérêts des Puiſſances ne ſe renfermoient pas dans les bornes de leurs Etats; mais qu'ils étoient étroitement unis à ceux de leurs voiſins, & ſur-tout de leurs Alliés, que leur devoir obligeoit de garantir de tout préjudice, autant qu'il étoit en elles. Il chargeoit Sully (ſi le Pape venoit à lui dire que les ſecours d'hommes & d'argent, fournis par la France aux Hollandois depuis la paix de Vervins ſeroient cauſe des maux qui réjailliroient ſur la Chrétienté, à cauſe de la rupture néceſſaire de l'Eſpagne avec elle) de repréſenter à Sa Sainteté que ſon Maître avoit à la

vérité fait fournir, à différentes repriſes, de l'argent aux Hollandois; mais que ç'avoit été pour s'acquitter à leur égard des ſommes qu'il leur devoit, & qu'il avoit promis de leur payer lorſqu'il s'étoit détaché d'eux pour s'accommoder avec l'Eſpagne, après avoir inutilement tenté de les engager à concourir avec lui dans cet accommodement : que dès ce tems-là il en avoit fait inſtruire les Miniſtres du Roi Catholique & l'Archiduc, & qu'il ne vouloit point ternir ſa réputation en manquant à ſa parole : qu'une bonne partie des Soldats qu'il avoit réformés à la paix, avoient paſſé au ſervice des Provinces-Unies : que, malgré le ſoulagement que recevoit ſon Royaume, par la déſertion de tant d'hommes qui lui étoient à charge, il avoit fait des défenſes rigoureuſes d'aller s'enrôler ſous les 1601.

1601. Enſeignes de ces mêmes Provinces ; défenſes en vertu deſquelles quelques-uns avoient été punis : que la Noue, qui étoit comme le Chef de tous, avoit été forcé de revenir avec les autres ; mais que violant ſes ordres, il avoit bientôt repaſſé ſous les Enſeignes qu'il venoit de quitter : que les gens accoutumés au métier diſſolu de la guerre, dont ſes Etats étoient pleins, alloient par troupes la chercher où elle ſe faiſoit ; les Huguenots, chez les Hollandois particulierement ; les Catholiques, chez les Archiducs en Hongrie : que s'il n'eût pas eu connoiſſance que le Roi d'Eſpagne aidoit le Duc de Savoye à retenir le Marquiſat de Saluces, il auroit renoncé à toute amitié avec les Hollandois, ainſi qu'il s'en étoit expliqué pluſieurs fois à l'Ambaſſadeur de ce Monarque à ſa Cour ; mais qu'il

s'étoit vu forcé de ſe conduire tout autrement, ſur-tout lorſqu'il avoit vu que les Eſpagnols, ſous le voile de la paix, redoubloient leurs trames pour troubler la tranquillité de ſes Etats, en ſe ſervant du Duc, qui y étoit venu pour y allumer le feu de la ſédition & de la révolte. Si donc les Hollandois tiroient quelques Troupes de chez lui, le Pape devoit l'imputer aux juſtes raiſons que le Roi d'Eſpagne & ſes Miniſtres lui donnoient, de leur rendre la pareille. 1601.

Long-tems auparavant que Sully reçût ces inſtructions, il apprit de la bouche de l'Ambaſſadeur du Duc de Savoye, qui étoit venu lui faire viſite, l'état déplorable où les armes des François venoient de réduire le Pays de ce Prince, & le repentir amer mais trop tardif, qu'avoit Emmanuel : que celui-ci étoit réſolu

1601. de ſe bien donner de garde à l'avenir d'avoir avec la France des démêlés, où, loin d'y avoir rien à gagner pour lui, il y avoit au contraire tout à riſquer : qu'il ne vouloit plus lui donner aucun ſujet de ſe plaindre de ſa conduite. Sully répondit que, ſi elle s'accordoit avec ſes proteſtations, le Roi agréeroit ſon amitié, de laquelle lui avoient donné lieu de douter juſqu'à ce jour certaines nouvelles qui venoient de Turin, & qui alloient auſſi-tôt aux oreilles de ce Monarque : qu'on étoit perſuadé qu'il agiroit déſormais avec une ſincérité, qui empêcheroit de le ſoupçonner de s'être entierement livré aux Eſpagnols ; mais qu'il prouveroit mal qu'il vouloit garder une juſte neutralité entre les deux Couronnes, comme on lui entendoit dire, s'il envoyoit en Eſpagne trois de ſes

fils, du nombre desquels étoit l'aîné, pour gages de son dévoûment immuable à cette Couronne. 1601.

L'Ambassadeur du Duc informa exactement son Maître de l'entretien qu'il avoit eu avec celui de France. Le Prince répondit qu'il avoit chargé l'Envoyé qu'il venoit de dépêcher au Pape, de visiter Sully, de le remercier en son nom de ce qu'il avoit dit en sa faveur, & de l'assurer qu'il n'avoit d'autre pensée que celle de se rendre agréable au Roi en tout : d'ajouter que dans le cas où il se répandroit quelque bruit qui le feroit coupable à l'égard de la France, il voulût bien l'en avertir, & que la façon éclatante dont il se justifieroit, le montreroit digne de la continuation des bonnes graces de Sa Majesté : qu'il ne manquoit pas à Turin, comme dans

toutes les autres Cours, d'artiſans de diſcorde, prêts à la rallumer entre ce Monarque & lui, afin de les engager inſenſiblement dans une nouvelle guerre: qu'aux ſollicitations preſſantes du Roi d'Eſpagne, il envoyoit à ce Prince trois de ſes fils, deux pour reſter auprès de ſa perſonne & ſe procurer un état, l'autre pour lui faire ſimplement la révérence & s'en retourner auſſitôt en Piémont: que celui-ci paſſeroit par la France, pour remplir le même devoir à l'égard de Sa Majeſté, & qu'Elle exauceroit le plus ardent des vœux du pere, ſi Elle vouloit procurer un établiſſement dans ſa Cour à quelqu'un de ces Princes.

1601.

L'expérience du paſſé empêchoit Sully d'ajouter foi à ces belles aſſurances de Charles-Emmanuel: il craignoit même qu'elles ne couvriſſent quelque mau-

vais deſſein. Déſirant tirer du Pape quelque éclairciſſement, au ſujet des motifs de la venue de l'Envoyé du Duc vers Sa Sainteté, il ſut d'Elle-même, que c'étoit pour l'inſtruire de l'envoi des fils de ce Prince en Eſpagne, & pour la prier d'employer ſon zele paternel & ſon crédit, pour obtenir du Roi Catholique, s'il étoit poſſible, que l'aîné reſtât dans le Piémont. Tout cela fut confirmé à Sully, par l'Ambaſſadeur de ce même Prince. Ce Miniſtre s'étoit déja efforcé de lui perſuader que les repréſentations de la France avoient donné lieu au Duc de peſer le mot d'*ôtages* : titre ſous lequel il avoit conſenti d'envoyer ſes fils à Madrid. L'Ambaſſadeur avoit ajouté que le Duc ſongeoit à garder l'aîné, quelque promeſſe que les Eſpagnols lui fiſſent, à cauſe de certaines paroles échap- 1601.

1601. pées à leur Ambaſſadeur auprès de Sa Sainteté, qui faiſoient croire que leur intention étoit de le retenir plus long-tems qu'ils ne promettoient.

A l'occaſion des informations que Sully fit auprès du Pape au ſujet du motif de la venue de l'Envoyé du Duc, le Pontife ayant parlé des procédés variables & ténébreux de ce Prince, Sully lui dit : que le Roi ſon Souverain avoit eu connoiſſance qu'il méditoit le projet d'employer contre Geneve, les Troupes que le Roi d'Eſpagne raſſembloit en Italie. C'eſt la premiere fois, répondit le Pape, que j'en entends parler; & pour ce qui me regarde, je ne prendrai part à rien de ce qui intéreſſe le Roi de France, ſans l'en avertir. Je ſais certainement que les Troupes qu'on leve en Italie, pour le Roi d'Eſpagne, ſont deſ-

tinées pour la Flandre ; & ce Monarque m'a écrit une lettre, par laquelle il me prie de prêter mes Galeres, pour tranſporter à Genes une partie de celles qu'on a enrôlées à Naples & en Sicile. J'ai voulu auparavant vous en parler, par la crainte de donner quelque ombrage à S. M. Très-Chrétienne. 1601.

Ces levées lui en avoient en effet donné beaucoup ; mais le Public ſe moquoit de pareils préparatifs, parce que le Gouvernement d'Eſpagne étoit entre les mains des plus indolens de la Nation, qui ne craignoient rien davantage que d'apporter le moindre trouble à leur repos. Auſſi le Pape dit-il à Sully, que les François faiſoient trop d'honneur au Roi Catholique, de croire que ce Monarque, à peine en état de ſe défendre, méditât quelque tentative contre eux ;

1601. qu'il ne s'armeroit ſûrement jamais s'ils ne l'y forçoient. Chacun ſait, continua-t-il, que Philippe III livré entierement au Duc de Lerme ſon favori, regarde ſes conſeils comme des oracles, quoique ce Seigneur ſoit tout-à-fait inepte aux affaires. Celui-ci, dans la crainte de voir ſon crédit éclipſé, ſe gardera bien de mettre ſon Prince dans la néceſſité, par la guerre, d'appeller auprès de ſoi des gens expérimentés. Il y a lieu par conſéquent de croire que la paix durera long-tems, ſi le Roi de France n'eſt le premier à la rompre.

Peu de tems après, Sully vint dire au Pape de la part de ce Monarque dont il avoit reçu de nouveaux avis, que S. M. ſauroit bien ſe faire raiſon des tentatives que le Roi Catholique & ſes Miniſtres méditoient, au préjudice de

la paix. Il n'y a pas deux jours, répondit le Pontife, que les Eſpagnols ſe plaignoient que votre Maître faiſoit tout de bon des préparatifs de guerre contre eux, dans ſes Etats & ailleurs. Tout ce que je puis conjecturer de ces défiances réciproques, c'eſt qu'il y a auprès de la perſonne de l'un & de l'autre Roi, des gens qui les y entretiennent, par l'eſpérance de les faire ſervir à leurs fortunes particulieres. Le Duc de Lerme ſe croit maître avant que d'avoir été diſciple, & ſe regarde comme en état de ſoutenir le poids énorme de la Monarchie Eſpagnole. Mais Philippe jaloux de ſon repos, loin de chercher la guerre, s'étudie au-contraire avec un ſoin extrême à en étouffer les moindres ſemences. Ce n'eſt pas ſeulement le deſir de la tranquillité du Roi Très-Chrétien, qui me fait parler ainſi: c'eſt la cer- 1601.

1601. titude entiere que j'ai de ce qui ſe paſſe. La prudence demande néanmoins que le Roi de France ait l'œil continuellement ouvert ſur ceux de ſes Sujets, à qui leurs paſſions particulieres, ou d'autres raiſons feroient méditer des révoltes. Le Pape n'ajouta point qu'il devoit en faire juſtice, s'ils venoient à être convaincus ; parce que ſon état de Paſteur l'empêchoit de conſeiller la mort de perſonne, & parce qu'il étoit convaincu que Henri, dans pareilles circonſtances, & dans de plus embarraſſantes encore, ſauroit ſe gouverner comme il convenoit.

Le Pape avoua dans cet entretien, qu'il avoit toujours des ombrages ſur le caractere naturellement inquiet, turbulent & variable du Duc de Savoye. (Ce Prince étoit ſoupçonné principal auteur des complots formés

pour bouleverſer la France ; & ſes Etats, qui confinent avec elle dans une ſi longue étendue de pays, lui en offroient la commodité). Il m'a fait cependant dire depuis peu, continua le Pontife, qu'il déſiroit paſſionnément vivre à l'avenir avec le Roi Très-Chrétien dans une intelligence parfaite, & lui donner, au ſujet de ſes démarches, toute la ſatisfaction qu'il pourroit demander. Je crois ces aſſurances de ſa part d'autant plus ſinceres, que les mécontentemens réciproques entre les Eſpagnols & lui, continuent d'avoir lieu. Les premiers ſe ſont plaints amérement à moi, tout de nouveau, de ce que le Duc, contre ſa promeſſe, différoit d'envoyer ſes fils en Eſpagne. Ils regardent comme mauvaiſe diſpoſition de ſa part, ce manque viſible de confiance à leur égard. Il a beau pu- 1601.

1601. blier que l'envoi de ſes fils n'eſt différé que de quelques mois; je n'apperçois dans ce Prince, aucune intention de le faire, dumoins autant qu'il eſt permis de conjecturer.

Charles-Emmanuel étoit perſuadé que la déſunion des Rois de France & d'Eſpagne lui étoit avantageuſe; parce que tous les deux ne manqueroient pas de lui faire à-l'envi des offres pour ſe l'attacher, à cauſe de l'importante ſituation de ſes Etats, de ſes forces, de ſa valeur, de ſa ſagacité. Il ſavoit admirablement bien le faire ſentir à toutes les Couronnes, par ſes détours pleins d'artifices. Sa vûe étoit de faire dépendre de ſes mouvemens, les deſſeins & les réſolutions de la France & de l'Eſpagne, en penchant tantôt pour l'une, tantôt pour l'autre. Mais ces mouvemens, reconnus irréguliers par

tant de preuves, avoient si fort diminué son crédit, qu'on n'ajoutoit presque plus foi à ses promesses, & qu'on vouloit en avoir de bons gages. Loin que cela le déconcertât, il redoubloit de finesse pour imaginer de nouveaux détours, & négocioit partout. Il ne pouvoit digérer la perte d'une Province telle que la Bresse ; brûloit d'envie de s'en dédommager ; étoit plein de ressentiment contre les Espagnols, qui l'avoient abandonné dans son plus grand besoin ; outré de se voir lésé par une paix dont la France & l'Espagne tiroient tout le profit, la premiere en étendant ses frontieres, la seconde par la satisfaction de sentir l'Italie entierement libre de la domination de l'autre. Le desir de vengeance l'excitoit également contre toutes les deux ; mais c'eût été trop présumer 1601.

que de ſonger à l'aſſouvir contre
1601. Henri & Philippe à la fois. Il eût voulu les armer réciproquement ; mais il les voyoit fixes dans la réſolution de jouir des douceurs de la paix. La difficulté d'en venir à bout ne ſervit qu'à irriter ſes reſſentimens, & à le faire redoubler de ruſes & d'artifices.

Il ſavoit que la déférence pour l'un étoit un mépris fait à l'autrn, & que leur intérêt les rendoit jaloux à l'excès de la ſupériorité. Ce fut par cette voie, qu'il ſongea à rallumer entre les deux Couronnes, une guerre dont il pût tirer avantage. La France étant de tous les Etats de l'Europe celui qui eſt le plus ſujet aux révolutions *, il faiſoit ſolliciter pluſieurs des Grands, pour les détacher de l'obéiſſance à leur Souverain, tandis qu'il propoſoit à ce Monarque, l'en-

* L'Auteur entend ſeulement parlà, les troubles fréquens auxquels la France étoit alors ſujette.

trepriſe du Milanez. La premiere de ces deux choſes flattoit les Miniſtres d'Eſpagne, charmés de voir Henri occupé chez lui & dans l'impuiſſance de ſoutenir les Hollandois. La ſeconde déſabuſoit les François de l'idée qu'ils avoient eue juſqu'alors, qu'Emmanuel gardoit dans ſon cœur le deſir de ſe venger, & celui de réparer ſes pertes. Mais autant l'Eſpagne applaudit au ſuccès de ſes machinations pour bouleverſer la France, autant eut-elle horreur de celles qu'il tramoit contre le Milanez; malgré les aſſurances qu'il donnoit qu'elles n'étoient qu'apparentes, & miſes ſeulement en œuvre pour mieux endormir les François. 1601.

A l'inſtigation du Comte de Fuentes, Gouverneur de Milan, le Duc avoit envoyé en Eſpagne, quelques mois auparavant,

1601. le Marquis d'Eſte, chargé d'inſtruire le Roi Catholique de toutes les particularités du Traité de Lyon, de demander quelque grace pour les Princes ſes fils, de donner avis de la venue du Sieur de Chevrieres à Turin.

Par l'envoi du Marquis d'Eſte en Eſpagne, le Duc faiſoit craindre à la France, une union plus grande entre cette Couronne & lui; la portoit par conſéquent à avoir plus de conſidération à ſon égard pour prévenir ce préjudice; à faire même des avances; & à lui fournir moyen de s'attacher à celle des deux Puiſſances, qui lui propoſeroit un meilleur parti.

Il falloit autre choſe que des paroles, pour détromper les Eſpagnols au ſujet du caractere dangereux de Charles-Emmanuel. Ils diſſimuloient néanmoins pour ne pas le pouſſer au dé-

ſeſpoir. Ils lui promettoient des penſions, des emplois, des honneurs pour les Princes ſes fils, nés d'une Infante. Mais ils vouloient les avoir chez eux, pour être plus sûrs du pere. Il promit de ſon côté de ſatisfaire au plutôt leur demande. C'étoit afin d'intéreſſer le Roi de France à l'égard des autres enfans qui lui reſtoient, & de partager, pour ainſi dire, le zele de ſa Maiſon entre les deux Couronnes. Cette réſolution pleine de fineſſe ne ſervit qu'à augmenter les ombrages de Henri ſur ſon compte; & la découverte de la conjuration de Biron, qui eut lieu dans ce tems-là, fit réſoudre ce Prince à tirer une vengeance exemplaire de ſes auteurs. 1601.

« Il ne faut plus douter, écrit » Villeroy à Sully, des ruſes & » des artifices de Charles-Em- » manuel; mais il faut s'étonner Le 30 de Juin 1602.

1601. » de ſon imprudence. Dans le » temps qu'il cherche à faire tout » le mal poſſible à la France, il » témoigne ſe défier du Roi d'Eſ- » pagne, en différant de lui en- » voyer ſes fils. C'eſt peut-être à » deſſein d'endormir notre Sou- » verain. Mais il a beau faire : de » long-temps on ne ſe fiera à lui. » Non content de corrompre & » d'armer les meilleurs Sujets de » ce Monarque, il veut le faire » aſſaſſiner, & commencer ſa » vengeance par un régicide. Je » vous enverrai les particularités » de cette conjuration, quand le » Procès ſera fini ».

A meſure qu'on l'inſtruiſoit, on découvroit que le Duc & les Miniſtres d'Eſpagne en étoient les principaux auteurs. Le Roi frémiſſoit de colere, de voir que, toutes les fois que ce Prince témoignoit deſirer le plus ſon amitié, c'étoit préciſément alors

qu'il tramoit contre lui ſes plus affreuſes machinations. Ses Traités, diſoit-il, ſe convertiſſent en alimens de trahiſons & de révoltes. Je regarde l'éloignement qu'il témoigne d'envoyer ſes fils en Eſpagne, comme une ruſe de ſa part, pour me faire croire qu'il ne s'eſt point encore lié avec cette couronne. Sa mauvaiſe diſpoſition à mon égard paroît encore par les penſions & les emplois, qu'il donne chez lui ou qu'il procure en Eſpagne, à tous ceux de mes Sujets qui ſont fugitifs ou exilés. 1601.

La nouvelle conjuration cauſoit au Pape une affliction extrême, née de la crainte qu'il avoit qu'elle ne rompît les nœuds de la réconciliation récente entre les Puiſſances, & que la Chrétienté ne retombât dans ſon état de détreſſe. Il en témoigna ſes inquiétudes à Sully; l'aſſura

1601. que le Roi Catholique ne desiroit rien davantage que d'entretenir l'amitié avec le Roi Très-Chrétien, & que le Duc de Savoye protestoit n'avoir rien plus à cœur que de se conserver les bonnes graces du second. L'Ambassadeur du Duc tint à Sully le même langage. Il ajouta que son Maître avoit refusé constamment d'envoyer ses fils en Espagne, malgré les vives instances qui lui avoient été faites, pour ne pas donner de l'ombrage au Roi de France : qu'il avoit trop de prudence pour s'exposer de nouveau à être privé d'une partie de ses Etats, & à voir l'autre en proie aux Espagnols, armés en apparence pour le secourir. Mais cet Ambassadeur se trouva tout confus, lorsqu'on vint à savoir toutes les particularités de la conjuration. Sully en instruisit le Pape, en lui faisant considérer combien

combien ſon Maître avoit raiſon de s'armer ; depuis qu'il avoit reconnu les piéges qu'on lui tendoit, ſous une fauſſe apparence de paix. Cette nouvelle amere cauſa une douleur extrême à Clément ; parce qu'il ſentoit que la paix alloit néceſſairement ſe rompre. Mais il dit qu'il ſe conſoloit, en apprenant que les auteurs de ces machinations étoient au pouvoir de la Juſtice : qu'il ne pouvoit cependant ſe perſuader que le Roi d'Eſpagne fût complice, parce qu'il aimoit trop le repos : que ce Monarque l'avoit fait aſſurer de ſes droites intentions depuis quatre ou cinq jours au plus, & que le Nonce réſident à Madrid écrivoit d'une maniere conforme à ces aſſurances. Le Duc de Savoye tout ſeul a part à ces horribles complots, ajoutoit le Pontife ; & il auroit voulu ſans doute y engager le 1601.

1601. Roi Catholique, afin de le mettre dans la néceſſité de le défendre. Je n'oſerois cependant diſculper le Comte de Fuentes; mais j'aſſurerois bien qu'il a tout fait, à l'inſu de ſon Souverain.

Je connois le génie trouble de Charles-Emmanuél, par la conduite qu'il a tenue à mon égard dans deux occaſions ſignalées. Je veux, dit le Pape à Sully, vous en faire part ſous le ſecret. Afin de rendre moins odieux aux Eſpagnols, ſon voyage en France, il s'efforça de leur perſuader qu'il s'y étoit déterminé à mes exhortations; & peu s'en fallut qu'ils n'en vinſſent à quelque rupture avec moi. L'hiver dernier, il me fit ſupplier par un Envoyé de l'excuſer auprès du Roi Catholique, s'il ne lui envoyoit pas ſes fils; & auſſitôt après, il fit dire au Monarque, que je faiſois tout mon poſſible

pour l'en détourner : ce qui m'a-
tira de bruſques remontrances, 1601.
de la part des Eſpagnols. Enfin je crois Charles-Emmanuel capable de toutes ſortes de trames & de machinations ; & je ſerois ravi de le voir un peu humilié, ſi je ne craignois qu'on n'accourût à ſon ſecours, & que la paix ne ſe rompît.

Conjuration de Biron.

Biron fut envoyé par Henri IV à Bruxelles, avec la qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire, pour aſſiſter au ſerment que devoit prêter l'Archiduc (*a*), pour l'obſervation du Traité de Vervins. Parmi les François exilés, qui le virent durant ſon ſéjour dans cette Ville, étoit un nom-

(*a*) Albert, le même dont il a déjà été parlé.

1601. mé Picot, natif d'Orléans, homme entreprenant les affaires les plus difficiles, mais peu en état de les conduire, & nullement discret. Durant les troubles des guerres civiles, il avoit été employé dans diverses occasions par les Ligueurs, soit au dedans du Royaume, soit au dehors. Fait prisonnier par les Troupes du Baron de Luz, lorsque le Roi combattoit dans la Franche-Comté, Biron obtint qu'il seroit élargi sans rançon, & l'ame de ce Seigneur demeura infectée du souffle empoisonné de ce séditieux. Ils avoient eu plusieurs entretiens ensemble sur la Religion Catholique, le bien public, les privileges de tous les Ordres de l'Etat. Mais ces voiles cachoient des vûes plus secretes.

Biron éprouva quelque remord, causé par la considération de son caractere de Représentant

du Roi, qui lui interdiſoit tout entretien familier avec des mécontens, à plus forte raiſon toute machination contre ſon ſervice. Mais la vanité de ſe voir regarder comme le ſoutien des Catholiques & de la Nobleſſe Françoiſe l'emporta. Il déclara aux mécontens, que, dans le cas où la Religion & le bien public ſeroient en danger, il employeroit tous ſes efforts pour les défendre; qu'ils n'avoient qu'à le venir trouver en France, quand ils auroient beſoin de lui, & qu'ils ſeroient bien accueillis. Il ne pouſſa pas plus loin alors la trame qu'il commençoit d'ourdir, & qu'il comptoit de continuer avec les Miniſtres du Roi Catholique (en état de le bien récompenſer), en ſe ſervant de l'Archiduc, qui devoit bientôt retourner en Eſpagne. Cependant Picot fit pluſieurs voyages 1601.

1601. en Franche-Comté, à Milan, à Turin, à Paris. Sa principale négociation fut celle par laquelle il voulut détourner le Commandant de Seure de remettre cette Place au pouvoir de Henri, qui avoit deſſein de la confier à un homme déſagréable à Biron. Celui-ci feignant de l'aſſiéger par la partie d'en-deçà de la Saône, y laiſſoit entrer des vivres par l'autre.

Mais par le Traité de Vervins étant défendu au Duc de Savoye de ſecourir Seure ni directement ni indirectement, Picot & la Farge eurent beau fomenter la rebellion du Gouverneur, abandonné par ce Prince, par les Eſpagnols, & par Biron, qui ne fut pas aſſez hardi pour lever tout-à-fait le maſque, il ſe rendit moyennant quarante mille écus, dont une partie coula dans la bourſe du Maréchal.

Au mois de Mai de l'année 1599, Picot fit un voyage en Eſpagne, aux frais de Biron. Il étoit chargé de dire au Souverain & à ſes Miniſtres, que la vûe de Henri, en faiſant la paix, avoit été de s'en ſervir au détriment de cette Couronne & à l'oppreſſion des Catholiques de France, dont les intérêts étoient étroitement liés à ceux d'Eſpagne : que ce Monarque ſecouroit les Hollandois, ſous apparence de les rembourſer des ſommes qu'ils lui avoient prêtées : que ſelon ce qu'il avoit dit lui-même à Biron, il comptoit ſe mettre en état dans trois ou quatre ans, d'aller fondre ſur la Flandre, l'Eſpagne, l'Italie. 1601.

Toutes les lettres de Picot, celles de Turin, de Milan, d'Eſpagne, pour Biron & le Baron de Luz, de même que leurs réponſes, étoient adreſſées à un

1601. Citoyen de Dole, nommé Bibu; autrefois prisonnier du Maréchal, & élargi depuis par ce Seigneur.

Les Espagnols se servoient de Picot pour entretenir l'obstination du Duc de Savoye à refuser de rendre le Marquisat de Saluces, & pour se venger par ce moyen des secours que Henri fourniſſoit aux Hollandois. On croit que ce fut à son retour d'auprès du Duc, qu'il proposa à Biron de la part de ce Prince, une de ses filles. L'ambition d'une pareille alliance, si glorieuse pour sa personne & pour sa Maison, acheva de corrompre son cœur & de renverser son esprit.

Le Duc persuadé que s'il avoit un entretien avec Biron & les autres Seigneurs qu'il cherchoit à séduire, il viendroit à bout de ses desseins, dont le principal étoit de retenir le Marquisat de

Saluces, ſe rendit de Turin à Fontainebleau, où étoit la Cour, moyennant un ſauf-conduit du Roi. Douze jours avant ſon arrivée, Jacques Laffin avoit fait part à Biron d'une lettre de créance qui lui avoit été remiſe vers Pâques, par le Chevalier Breton, Ambaſſadeur de ce Prince. Elle rouloit ſur deux articles, ſavoir le mariage de ſa fille, & ſa réponſe à ce que les Eſpagnols lui avoient fait dire par Picot. 1601.

Cependant on nomma des Commiſſaires pour le Marquiſat de Saluces, & le Duc offrit en échange la Breſſe, qui fut acceptée. Biron crut auſſitôt que le Roi voudroit bien joindre cette Province à ſon Gouvernement de Bourgogne, & il ne tarda pas à demander le Commandement de la Citadelle de Bourg pour une de ſes créatures. Le refus qu'il eſſuya, alluma ſa

1601. bile. Naturellement colere, accoutumé aux propos licentieux des gens de guerre, & déchaînant ſouvent ſa langue ſans égard, il ſe laiſſa aller à des injures contre la perſonne du Roi. Laffin écoutoit tout avidement, & le rapportoit au Duc, qui ſavoit admirablement le faire ſervir à ſes vues. Ami perfide, Sujet infidele & intéreſſé, deſirant ſe faire une réputation par le mal, tel étoit l'entremetteur entre le Prince & Biron; & par ce moyen le premier étoit pleinement informé des réſolutions qui ſe prenoient dans le Conſeil touchant ſa perſonne & ſes intérêts. Le Roi, qui ignoroit toutes ces pratiques, fit part à Biron de la propoſition que le Duc lui avoit faite ſous le ſecret, d'attaquer enſemble le Milanez; & Laffin, par ordre du Maréchal, en inſtruiſit auſſitôt le Prince.

La violation d'un ſecret de cette importance, redoubla ſa colere contre le Monarque, déja beaucoup allumée par le peu de ſatisfaction qu'il recevoit dans l'affaire du Marquiſat de Saluces. Il réſolut en lui-même d'en tirer une vengeance ſignalée; ſe montra à Laffin, empreſſé de s'attacher Biron par toutes ſortes de voies; mais il lui dit qu'il craignoit que le zèle de ce Seigneur ne répondît pas à ſes deſirs. Laffin répliqua qu'il ne doutoit point que Biron n'embitionnât de le lui marquer ſans meſure; pourvû que le ſervice du Roi n'en fût pas léſé. Le Maréchal l'avoit chargé de ſonder les diſpoſitions du Duc à ſon égard, mais ſur-tout s'il penchoit à s'accommoder avec le Monarque, afin de ſavoir s'il devoit ſe lier plus intimément avec lui, ou ne pas le faire. Emmanuel témoigna 1601.

1601. une affection extrême pour Biron, lui fit faire par leur entremetteur les offres les plus amples, & reçut le réciproque de sa part. Laffin découvrit dans cette occasion, que leur intelligence avoit plus d'un jour.

Le refus de la Citadelle de Bourg à une des créatures de Biron, irrita si fort celui-ci, qu'il fit dire au Duc de ne point se désaisir de cette Place; parce que le Roi avoit dessein d'en donner le commandement à un Huguenot : qu'en le faisant il ôtoit moyen aux Catholiques de ses Etats, de recevoir du secours de la Savoye & de l'Espagne; & que la Secte ennemie croîtroit davantage, en s'établissant dans la plus forte Place de la Chrétienté, & au voisinage de Geneve. Il conseilloit au Duc de ne point céder la Bresse; &, de concert avec le Baron de Luz, il le

flattoit de toutes les espérances capables d'éteindre dans son cœur tout désir de paix. Laffin étoit persuadé que, sans ces incitations, le Duc se fût accommodé aux vœux du Roi ; mais que soutenu par le Capitaine de la France le plus vaillant, le plus chéri des Soldats, Gouverneur d'une grande Province contiguë à la Savoye, & qui promettoit d'engager dans son parti plusieurs Princes & plusieurs Grands du Royaume, il cesseroit d'offrir la Bresse en échange du Marquisat de Saluces, & recueilleroit le fruit qu'il s'étoit proposé de son voyage en France, savoir d'en armer les Catholiques, principalement Biron & ses adhérans. 1601.

Laffin mettoit tout en œuvre pour engager ce Seigneur à faire le dernier pas. Tantôt il lui représentoit l'élévation où cette

1601. démarche le feroit parvenir ; tantôt il lui donnoit des défiances au ſujet des ſentimens du Roi à ſon égard ; tantôt, pour irriter de plus en plus ſon ame à laquelle le mépris étoit inſupportable, il lui rapportoit divers propos qu'il diſoit être échappés au Monarque, (qui à la vérité relevoit ſans ceſſe ſes exploits & rabaiſſoit ceux des autres, même en termes piquans).

Le Duc recueilloit avec ſoin tout ce qu'il entendoit dire à ce Prince contre Biron ; & celui-ci, auquel il le faiſoit rendre par Laffin, en devenoit ſi furieux, qu'il n'épargnoit pas l'honneur de ſon Souverain. Il ſut que le Roi avoit mal parlé de lui au ſujet des guerres civiles, un jour qu'il dînoit chez Zamet (*a*) ; que

(*a*) Juif très-riche, à qui Henri IV avoit ſouvent eu recours, & qui ſe diſoit content d'être Seigneur de dix-huit cens mille écus.

le Duc qui étoit du repas, avoit répondu avec étonnement que Biron l'avoit cependant bien ſervi dans l'affaire d'Amiens, & que Zamet avoit repliqué qu'il avoit bien fallu balancer par quelque bonne action le deshonneur du conſeil donné par lui au Roi, de ſe tranſporter dans la Franche-Comté. Biron, dont ce rapport accrut la bile, en fit des plaintes ameres au frere de Zamet. 1601.

Le lendemain vers le minuit, Laffin de retour de chez Madame de Cimier, réveilla Biron chez qui il étoit logé, en le baiſant ſelon ſa coutume à l'œil gauche, (ce que ce Seigneur, cité depuis en Jugement, regarda comme un maléfice de ſa part). Le traître lui dit que ce jour-là le Roi avoit déchiré dans ſes diſcours tous les Généraux de la France, qu'il s'étoit moqué

1601. de la décrépitude du Connétable, & de la mauvaiſe fortune qui accompagnoit toujours le Maréchal de Bouillon ; que, ſelon ce Monarque, Biron ne faiſoit bien que quand il étoit vû, & qu'alors il ne vouloit céder à perſonne ; que Lavardin n'avoit pas ſon pareil lorſqu'il avoit le cul ſur la ſelle. Biron étant allé ſe plaindre bruſquement au Roi de ce qui lui étoit échappé ſur ſon compte, ce Monarque lui en fit des excuſes.

Deux jours après, Laffin fut trouver Biron durant la nuit, le baiſa comme de coutume, & lui dit qu'il avoit appris du Duc quantité de belles choſes. Mais ce Prince qui étoit préſent, lui ayant coupé la parole : je ne vous déclarerai donc point, ajouta ſeulement le perfide, des ſecrets capables de vous rendre l'homme le plus heureux du monde.

La curioſité pouſſa le Maréchal à ſe rendre le lendemain matin dans la chambre de Laffin, qui lui dit : je tiens de la bouche même du Duc, que trois ou quatre hommes ayant couru ſur lui l'épée à la main, il avoit perdu ſon manteau en voulant ſe ſauver, & qu'ayant deſſein de ſe réfugier chez vous, il ne l'avoit pas fait, parce qu'il vous croyoit peu affectionné à ſa perſonne. Je l'aurois reçu, répondit Biron, mais j'en aurois auſſitôt donné avis au Roi. Le Duc, continua Laffin, a déclaré à ce Monarque que pour mieux s'aſſurer ſa bienveillance, il ſongeoit à établir ſa famille en France, & il l'a prié de lui indiquer pour ſes filles les ſujets qui lui étoient les plus agréables. Le Roi lui en a nommé quelques-uns, & le Duc ayant fait men- 1601.

tion de vous, il a répondu de
1601. maniere à mettre entierement obſtacle à la bonne diſpoſition de ce Prince à votre égard.

Il n'en fallut pas davantage pour pouſſer à bout le reſſentiment du Maréchal. Il alla juſqu'à dire que s'il eût été préſent à un pareil propos, il ſe fût porté aux dernieres extrémités.

Le Duc, pourſuivit Laffin, a pour vous des ſentimens tout différens de ceux du Roi. Il m'a chargé de vous déclarer qu'il vous deſiroit pour ſon gendre; qu'il vous préféroit à tout autre; & que, juſte eſtimateur du mérite, il vous conſidéroit à proportion de ce que le Roi vous rabaiſſoit. Biron ſe laiſſa fortement prendre à cette amorce.

Le Duc étoit ſur le point de s'en retourner dans ſes Etats, lorſqu'on lui rapporta que le Roi

avoit deſſein de le faire arrêter, & de ſévir contre lui. Ne pouvant contenir l'inquiétude mortelle dont il étoit agité, il dit à Villéroy, qui lui préſentoit à ſigner le Traité concernant l'échange du Marquiſat de Saluces pour la Breſſe : je ne veux point le lire : je ſignerai aveuglément tout ce que Sa Majeſté m'enverra, fût-ce mon arrêt de mort. 1601.

Peu lui importoit le contenu du Traité, déterminé, comme il étoit, à ne point l'obſerver; & peut-être parloit-il comme on vient d'entendre, afin d'avoir une preuve qu'on avoit uſé de violence à ſon égard. Dans un entretien à Conflans, Biron lui avoit dit qu'il ſe mettoit en péril, s'il ne ſignoit pas tout ce qui lui ſeroit préſenté ; mais qu'il le ſerviroit de ſa perſonne ainſi que de celles de ſes amis,

1601. & lui fourniroit des relais pour gagner la Bourgogne, où une fois arrivé, il n'auroit plus rien à craindre.

Dès ce moment le Duc témoigna au Roi vouloir s'en retourner par cette Province. C'étoit en quelque ſorte afin de pouvoir conférer plus aiſément avec le Baron de Luz (*a*), & de voir les Places d'un Pays qu'il eſpéroit lui appartenir un jour dans la perſonne de Biron, dont il comptoit faire ſon gendre. Avant que de partir, il envoya ſon Chancelier en Eſpagne, ſous prétexte de faire part à cette Cour de ſon accommodement avec la France, mais au fond pour l'informer de ſes pratiques, & avoir d'elle l'approbation, de même que les ſecours néceſſaires. Un des conſeils les

(*a*) Qui en étoit Lieutenant pour le Roi.

plus importans que les Conjurés lui avoient donnés, pour embarraſſer le Roi & s'accréditer auprès des Catholiques, c'étoit d'offrir la reſtitution du Marquiſat de Saluces, à condition que ce Monarque n'y mettroit que des Gouverneurs Catholiques, que le Calviniſme y ſeroit défendu. Ils lui avoient fait conſidérer que ſi Henri, après avoir donné ſa parole à Leſdiguieres qui étoit Calviniſte, ne la lui tenoit pas, ce Seigneur ſe regardant comme offenſé, ſe porteroit à quelque nouveauté; & que s'il s'obſtinoit à la lui tenir, il mécontenteroit tout le Parti Catholique. Les Conjurés avoient encore conſeillé au Duc d'exiger parole du Roi, qu'il ne ſecourroit point Genève, dans le cas où ſon Alteſſe voudroit la réduire au devoir. 1601.

Cependant Emmanuel prit la

1601. route de ſes Etats par la Bourgogne, accompagné du Baron de Luz. Il ne fut pas plutôt arrivé à Chambéri, qu'il preſſa Laffin par lettres de venir le trouver. Celui-ci en reçut auſſi de Biron, qui l'invitoient à ſe rendre à Dijon. Il y trouva le Capitaine Biagio Toto, qui avoit apporté au Maréchal des Lettres du Duc, & qui avoit commiſſion de preſſer Laffin de paſſer en Savoie pour achever les Négociations commencées à Paris. Il ſe mit auſſi-tôt en route, ſous prétexte d'aller accomplir un vœu à S. Claude. Il reçoit dans cet endroit de nouvelles lettres d'Emmanuel, qui le ſollicitoient de hâter ſon voyage. Enfin il arrive à Chambéri, où, dans divers entretiens, on convint de chaque article, & on aſſura le mariage de la Fille du Prince avec Biron, de même que les avanta-

ges promis à chacun des autres Conjurés. 1601.

Dans le même temps, on vit arriver à Chambéri un courier dépêché d'Eſpagne par le Chancelier du Duc. Il marquoit que cette Cour approuvoit tout ; qu'elle faiſoit les promeſſes les plus amples, & qu'elle étoit diſpoſée à agir conformément aux vœux de Biron, que lui Chancelier, Picot & d'autres avoient expoſés au Gouvernement. Là-deſſus on arrête que Roncaſio, Secrétaire du Duc, paſſera *incognito* par Dijon, pour aller à la Cour de France, ſous prétexte d'affaires, mais au fond pour amuſer le Roi ; & que la Tour, autrefois Ambaſſadeur du Duc auprès du Connétable de Caſtille, & qui avoit introduit auprès d'Emmanuel, Picot & autres ſemblables Envoyés, ſe rendra, ſans tarder, auprès du

1601. Roi Catholique. Le premier étoit chargé de s'inſtruire pleinement des réſolutions définitives de Biron, & de ſe régler d'après ſes avis, ſur les repréſentations à faire au Roi concernant le Traité avec le Duc, de même que ſur la maniere dont il falloit qu'il traitât avec les autres Conjurés. Le ſecond devoit faire valoir au Conſeil d'Eſpagne l'avantage du projet, afin de l'engager à le ſoutenir juſqu'à la fin.

Aux inſtances preſſantes de Biron, Laffin avoit entrepris pluſieurs voyages pour en hâter le ſuccès. Mais il dit depuis, que ſon deſſein étoit de le découvrir au Roi quand il ſeroit temps. Après avoir employé cinq à ſix jours à négocier avec le Duc, il revint à Dijon, où Rocaſio arriva bientôt après déguiſé, & ſe tint caché dans une auberge. Biron,

ron, qui craignoit d'être découvert, le fait conduire par un domeſtique affidé de Laffin, à un village à deux lieues, afin de lui parler avec plus de sûreté. Laffin avoit fait jurer à ce domeſtique, nommé Ranazé, qu'il exécuteroit fidelement ſes ordres ſans les examiner, & lui laiſſeroit le ſoin de ménager la réuſſite du ſervice qu'il ſongeoit à rendre au Roi par ſon moyen. Roncaſio devoit ſe rendre chez Biron durant la nuit. Celui-ci pour ne rien laiſſer appercevoir aux yeux les plus pénétrans, ſe déshabille en préſence de pluſieurs perſonnes, comme pour ſe coucher. Laffin introduit Roncaſio dans la chambre du Maréchal, en préſence du Baron de Luz, & toute la nuit ſe paſſe à diſcourir ſur l'objet qui les raſſembloit. 1601.

Roncaſio prend enſuite le chemin de la Cour, avec quatre

chevaux que Laffin lui avoit prêtés ; & celui-ci, après avoir resté quelques jours encore à Dijon, regagne l'Auvergne, d'où il étoit d'abord venu. Il renvoie de-là Renazé à Biron, pour demeurer auprès de sa personne, jusqu'au retour de Roncasio. Ce fut lors de ce retour que le Roi porta la guerre dans les Etats du Duc ; parce qu'il voyoit l'éloignement de ce Prince, pour l'exécution de leur Traité, & qu'il ne vouloit pas lui donner le loisir de se préparer à une forte résistance.

1601.

Cependant Biron chargea Renazé de dire à Roncasio, qui étoit empressé de repasser en Savoie, que s'il avoit avec lui quelqu'un sur lequel il pût compter, il le laissât à Lyon. Roncasio fit choix d'un de ses Parens, nommé Bosco, que Renazé conduisit le lendemain au Pont de Vaux,

après qu'il eût conféré avec Biron & le Baron de Luz, dans leur auberge. Ce nouveau confident témoigna être ſatisfait de leur entretien, & dit que Roncaſio apporteroit au Maréchal la réſolution finale du Duc : ce qui fut depuis exécuté. 1601.

Biron n'ayant point trouvé Boſco à Mâcon, comme il l'avoit cru, donna ordre à Renazé de ſe trouver la nuit dans ſa garde-robe, parce qu'il avoit deſſein de l'envoyer quelque part. Ce fut à cette occaſion que le Baron de Luz déclara à celui-ci, que le Maréchal ne vouloit point ſe ſervir de ſes domeſtiques, mais de lui, parce que Laffin avoit répondu de ſa fidélité. Renazé ſe rendit, à l'heure marquée, au rendez-vous indiqué par Biron, qui le chargea de ſe tranſporter dans la Savoie & dans le Piémont. J'ai déja fait donner avis

par Boſco, lui dit-il, à ceux de
1601. Chambéri & de Montmélian, de ſe tenir ſur leurs gardes, parce que le 13 ou le 14 d'Août, Créqui doit tenter la priſe de la ſeconde de ces deux Places par le pétard & l'eſcalade. Mais pour plus grande sûreté, je juge à propos de leur en rafraîchir la mémoire; de les avertir en même-tems de mieux garnir Conflans & Charbonnieres; & d'avoir d'autant plus de courage, que l'armée Françoiſe eſt compoſée de ſoldats nouveaux & mal armés.

Renazé arrivé à Chambéri, expoſa ſa commiſſion à Jacob, Gouverneur de la Savoie. Il paſſa de-là dans le Piémont, & ſe rendit à Rivolo. Il dit au Duc, que Biron étoit parfait Catholique, & pleinement dévoué à ſon ſervice; & que ſur ces avis, il falloit que Son Alteſſe hâtât les prépa-

ratifs de guerre. Ces paroles, qui s'accordoient aux beſoins & aux déſirs du Duc, remplirent ſon ame de joie. Il répondit qu'il agiroit conformément aux meſures priſes à Conflans; qu'il n'avoit pas, à la vérité actuellement, les ſept cens mille écus promis à Biron; mais qu'il en avoit deux cens mille, qu'il lui feroit compter dès qu'il voudroit. Il chargea Renazé d'aller à Turin inſtruire l'Ambaſſadeur d'Eſpagne de l'état des choſes; tandis que de ſon côté il écriroit à Biron, pour le remercier des avis donnés à ſes Places. 1601.

L'Ambaſſadeur parut charmé de voir le Maréchal ferme dans ſa réſolution. Il dit qu'il attendoit des nouvelles d'Eſpagne, par la voie de Picot; qu'il falloit qu'on comptât au Maréchal quatre cens mille écus, & qu'il engageoit ſa parole que ſon

1601. Maître le satisferoit pour le reste. Je crois, ajouta-t-il, que la prudence demande qu'on fasse part de tout au Comte de Fuentes, Gouverneur de Milan.

Le Duc & l'Ambassadeur furent du sentiment que pour abreger, Biron devoit se saisir de la personne du Roi, à la chasse ou dans quelqu'autre endroit favorable. Renazé leur ayant demandé, en riant, ce qu'on en feroit: on le menera, répondirent-ils, en Espagne, où il passera joyeusement son tems à festiner & à faire l'amour. Renazé partit le lendemain avec Bosco, qui portoit au Baron un présent de pierreries dans une boîte. Le premier se rendit à Pierre-Castel, près de Biron; & le second prit le chemin de S. Claude.

Cependant le Roi voulant aller à la rencontre de Marie de Médicis, sa future épouse, qui

s'acheminoit de Marseille vers Lyon, résolut de se décharger du soin de porter la guerre en personne dans la Savoie. Au refus de Biron, il nomma Général de ses armées, d'abord le Duc de Montpensier (*a*), puis le Comte de Soissons (*b*). Comme néanmoins il eût désiré que c'eût été Biron, il lui en écrivit de sa main d'une maniere si pressante, qu'il crut ne pouvoir pas refuser, malgré les représentations que lui fit Laffin, que c'étoit une amorce pour le faire tomber dans le piege. 1601.

Biron fut depuis accusé d'avoir donné avis au Duc de Savoie, que l'armée étoit si harassée, que la Noblesse qui s'y trou-

(*a*) Henri de Bourbon, dernier mâle de cette seconde branche.

(*b*) Charles de Bourbon, Comte de Soisson & de Dreux, Pair & Grand-Maître de France.

1601. voit, n'en pouvant plus, ſe retiroit chez elle ; d'avoir informé le Comte de Montmajor & les autres ſerviteurs de ce Prince, des entrepriſes que le Monarque méditoit, particulierement de celle de Bourg, & de l'endroit par où l'attaque devoit ſe faire (ce qui l'avoit rendue inutile); d'avoir entretenu, durant le ſiege de cette Fortereſſe, des intelligences avec le Commandant, par la voie de Boſco ; d'avoir indiqué au Duc le moyen de défaire l'armée & de prendre le Roi; de l'avoir inſtruit des forces de ce Monarque ; de lui avoir appris que dans la revue il s'étoit trouvé deux mille cinq cens paſſevolans ; de lui avoir marqué qu'il ſurprendroit Chambout en l'attaquant par-derriere ; qu'il recouvreroit Montmélian en n'obſervant point la capitulation, à laquelle il n'étoit pas obligé,

parce que les François l'avoient violée les premiers, en ſe ſaiſiſſant des dépêches que portoit Bicqueraut; de l'avoir fait avertir de munir de vivres le Fort Sainte-Catherine (*a*), d'y faire entrer quatre ou cinq braves ſoldats pour ranimer le courage du Commandant déconcerté, & de venir droit à Chambéri; de lui avoir donné nouvelle que le Roi deſiroit l'accommodement, faute d'argent pour ſoutenir la guerre, qui coûtoit cent quatre-vingt mille écus par mois; que ce Prince en avoit déja dépenſé quatre cens mille de la dot de la Reine; qu'il ne ſavoit comment faire pour renouveller l'alliance des Suiſſes; que ſon deſſein ſecret étoit de boucher par la paix, les chemins de la Flan- 1601.

(*a*) Les Catholiques fondoient ſur la conſervation de ce Fort, toute leur eſpérance de voir le Duc rétabli dans ſes Etats.

1601. dre & de la Franche-Comté ; que les Catholiques de ſes Etats avoient fait des plaintes ameres au ſujet de ſa partialité pour les Huguenots, & que, pour peu que la guerre de Savoie durât encore, les deux partis en viendroient aux mains. Enfin Biron fut accuſé d'avoir donné à entendre au Duc que, dans le cas de paix, il valoit mieux qu'il cédât le Marquiſat de Saluces au Roi d'Eſpagne, qu'au Roi de France, la Breſſe, dont ſon Alteſſe ſe ſervoit, comme le premier faiſoit de la Flandre.

Cependant Renazé rendit compte à Biron de ſa négociation dans le Piémont. Le Maréchal l'embraſſa avec joie. Le Roi, lui dit-il, nous veut tous ruiner, en mettant les Places au pouvoir des Hérétiques. Il a promis le gouvernement de la Citadelle de Bourg, au huguenot Boëſſe ;

quoique ce ſoit moi qui l'aie priſe. Je voudrois que vous retournaſſiez vers le Duc. Ce Prince, répondit Renazé, a envoyé Boſco pleinement informé de ſes intentions. Il eſt à S. Claude, où il attend vos ordres pour ſe rendre auprès de votre perſonne. Cela eſt inutile, repliqua Biron; & il eſt au-contraire abſolument néceſſaire que vous retourniez dans le Piémont. Il lui dicte en même-tems un long Mémoire concernant la marche de l'armée Françoiſe, & renfermant un avis au Duc d'intéreſſer le Pape dans leur cauſe, par la conſidération que le Roi n'employoit que des Huguenots. Il marquoit à ce Prince de faire avancer les quatre mille lanſquenets qu'il avoit promis, en feignant de les faire paſſer en Flandre, & de hâter l'envoi des ſommes dont on étoit convenu. Renazé fit tenir ce 1601.

1601. Mémoire au Duc, par le canal de Boſco. Un homme de Saint-Claude ; déguiſé en pélerin, le porta dans un bourdon. Renazé revint enſuite auprès de Biron, de même que Laffin, auquel on fit part de tout.

L'armée Françoiſe étoit ſous le Fort de Sainte-Catherine, & Biron avoit ſon logement à Chaumont. Ce fut dans cet endroit qu'il chargea Renazé d'aller avertir le Commandant de la Place de faire des paliſſades dans le foſſé, de rehauſſer certains baſtions, & de ſe fournir de vivres : toutes choſes aiſées, au moyen de ſorties fréquentes qui devoient ſervir à Biron de prétexte pour reculer l'armée, & donner ainſi moyen au Commandant de les exécuter. Renazé remplit ſa commiſſion : Laffin arriva dans ce moment, & annonça que le Roi viendroit bien-

tôt reconnoître le Fort. Biron en fit inſtruire ſans délai le Commandant par Renazé, qui ajouta de ſa part, que ce Monarque auroit avec lui deux Cavaliers, dont l'un ſeroit la Boëſſe, & l'autre le Maréchal (celui-ci monté ſur un cheval barbe, noir, avec le manteau & un grand panache de la même couleur), & que le Roi ſeroit le dernier des trois : il lui dit donc de pointer ſon canon contre lui, en tirant quelques volées devant les deux autres, pour ne rien donner à ſoupçonner. Laffin aſſura depuis aux Juges, qu'en entendant une pareille commiſſion, il s'étoit écrié, Jeſus Seigneur, quelle penſée ! Et que Biron avoit répondu, en jurant : le Roi en veut à notre honneur & à nos jours ; il cherche notre entiere ruine : nous ſommes donc excuſables, en voulant 1601.

1601. nous mettre à l'abri de ſes coups, du mieux que nous pouvons.

Biron fit auſſi donner avis au Commandant, qu'il pouvoit ouvrir dans le foſſé, une petite tranchée, où il placeroit ſept ou huit Soldats, qui tireroient ſur le Roi, lorſque ce Monarque & ſa compagnie ſe retireroient. Mais avant que Renazé partît pour cette commiſſion, le Maréchal ſe tournant vers Laffin, lui dit, partie avec douceur, partie avec menace : Je me fie à vous; prenez bien garde de donner rien à entendre de tout ceci, ni par le maintien ni par les geſtes, quelquefois plus éloquens que les paroles mêmes. Il écrit enſuite une longue Lettre à Viry, Gentilhomme Savoyard, intime du Duc, qui faiſoit ſon ſéjour au voiſinage de la Place aſſiégée; & donne cette Lettre à Renazé, pour la porter. Laffin déſapprou-

ve le choix d'un confident tel que Viry; dit que c'eſt un méchant homme; & retire ſecrettement la Lettre, des mains de Renazé. C'étoit, aſſura-t-il dans ſa dépoſition, pour s'en ſervir à inſtruire les Miniſtres, du péril où le Roi étoit prêt de s'expoſer. Le Ciel voulut que ce Prince n'allât point alors reconnoître la Place; & Laffin lui remit depuis la Lettre adreſſée à Viry; qui, comme tant d'autres écrits, ſervit à la condamnation de Biron. 1601.

Renazé, après avoir exécuté ſa ſeconde commiſſion auprès du Commandant du Fort Sainte-Catherine, retourne vers le Maréchal. Ce fut alors que le Baron de Luz dit à celui-ci, à l'occaſion de divers propos tenus entre eux: le Roi invective amérement contre vous & moi, de même que contre Laffin, & ce Prince a

1601. donné lieu de penſer que ſon deſſein étoit de nous faire mourir. Le Baron ajouta : dans le cas, où les meſures priſes avec l'Eſpagne, ne réuſſiroient pas, il faut ſoulever les Huguenots (*a*). Il donne la main à Biron, & lui jure qu'il ſuivra toujours ſa fortune, avec qui que ce ſoit qu'il s'uniſſe. Ayant enſuite gardé quelque-temps le ſilence, il raconte à ce Seigneur, que Savignac, jeune Gentilhomme Savoyard, mort naguere priſonnier, de ſes bleſſures, avoit déclaré à ſa propre perſonne, avant d'expirer : que lui & ſept autres s'étoient engagés au Duc leur Souverain, d'aſſaſſiner le Roi, & qu'il n'avoit d'autre regret en mourant, que celui de n'avoir pû lui rendre un ſi bon ſervice.

(*a*) Avec leſquels cependant il n'avoit jamais eu la penſée de ſe liguer.

Laffin ſe tournant vers le Maré- 1601.
chal, lui repréſente la belle oc-
caſion qui s'offre à eux, de re-
couvrer la faveur du Roi, en l'in-
ſtruiſant de cette conſpiration.
Mais il aſſura dans ſes dépoſi-
tions, que cet avis avoit été mal
reçu du Maréchal & du Baron,
qui avoient tous les deux changé
de propos.

Peu de temps après, Laffin
envoyé de nouveau vers le Duc,
lui rapporta ce qu'il avoit ſu du
deſſein de Savignac. Ce Prince
avoua qu'il n'eût pas été fâché
que l'attentat ſe fût exécuté;
mais il dit qu'il n'en avoit point
donné l'ordre. J'ai, pourſuivit-
il, quantité de Sujets braves &
zélés, qui voyant l'acharnement
du Roi contre moi, ſe laiſſeroient
aller aiſément aux tentatives les
plus déſeſpérées. Il ajouta, d'un
ton plein d'orgueil & de colere:
vous ſavez que j'ai envoyé dire

au Maréchal, qu'il falloit ſe ſaiſir
1601. du Monarque. Si on ne prend ce parti ou l'autre, vous êtes tous perdus ſans reſſource, & votre perte entraîne ma ruine.

On délibéra à Bourg, des moyens d'exécuter la premiere de ces réſolutions; mais il s'y trouva tant de difficultés, qu'aucun des Conjurés ne ſut les lever. Laffin aſſuroit que, dans ſon voyage en Italie, le Duc, l'Ambaſſadeur d'Eſpagne & le Comte de Fuentes, lui en avoient parlé, à diverſes repriſes.

Peu de jours après, que Renazé eut rempli ſa ſeconde commiſſion auprès du Commandant du Fort Ste Catherine, Biron le fit mettre en route vers Anecy, avec une longue Lettre de ſa main pour le Duc, remplie de plaintes contre les longueuts inſupportables de ce Prince & des Eſpagnols. Mais bientôt, il envoya ordre de re-

tenir Renazé à S. Claude, d'où la Lettre fut portée par Boſco, qui rapporta & remit à celui-ci, la réponſe. Le Duc y faiſoit mention des Lanſquenets (*a*); prioit Biron de lui marquer quand il comptoit ſe déclarer; & lui diſoit que le Roi d'Eſpagne promettoit de lui fournir juſqu'aux moindres ſecours. Laffin, qui réuniſſoit à merveille, les deux qualités d'un traître parfait, ſavoir, un cœur méchant avec une belle apparence d'amitié, obligea Renazé à lui remettre la réponſe du Duc, & à faire ſeulement part à Biron, de ce qui s'étoit paſſé entre Boſco & lui. 1601.

Cependant le Maréchal envoya de nouveau Renazé vers le Duc, pour lui donner avis que le Sergent-Major de Montmelian & un Tambour médi-

(*a*) Voyez ci-devant.

1601. toient une trahiſon ; pour lui conſeiller de ſubſtituer un nouveau Commandant, à l'ancien, qui étoit un lâche ; d'y faire paſſer des Soldats, traveſtis en Vivandiers, & quelques Ouvriers, pour mettre le canon en état ; de ne point épargner vingt mille écus, pour avoir des hommes courageux qui allaſſent mettre le feu aux quartiers de l'armée du Roi : ce qui ne manqueroit pas d'y jetter une grande confuſion, ainſi qu'il arriva ſous Amiens. Tout cela ſe trouvoit dans un long Mémoire de deux ou trois feuilles, écrit par Biron, & copié par Renazé. Le Maréchal chargea celui-ci, dans le cas où on l'enverroit à Milan, d'en faire part au Comte de Fuentes : de lui dire que la Cour d'Eſpagne traînoit les affaires ſi fort en longueur, qu'il prévoyoit qu'elle ſeroit infailli-

blement cauſe de ſa perte & de celle de tous ſes amis : qu'on eût à lui envoyer au plutôt ſoixante mille écus, pour munir les Places de ſon Gouvernement, & ſe procurer les Troupes néceſſaires à l'exécution d'une entrepriſe ſur Langres, pour laquelle il n'avoit pas un ſol : qu'il feroit tenir une partie de cet argent, au Comte d'Auvergne (*a*). 1601.

Ces dépêches furent données à Renazé, en préſence de Laffin, qui témoigna être bien-aiſe d'aller paſſer quelque-tems chez lui, & dit qu'il reviendroit, pour ſavoir le ſuccès de la commiſſion de l'Envoyé, lorſqu'il ſeroit de retour de Piémont. Mais il ordonna à celui-ci dans le ſecret, de ne point remettre à Biron, les

(*a*) Charles de Valois, fils naturel de Charles IX, Duc d'Angoulême, Comte d'Auvergne, de Ponthieu, d'Alets, &c. Pair de France, & Colonel Général de la Cavalerie.

1601. écrits qu'il pourroit rapporter, & de lui rendre ſeulement la réponſe, de bouche.

Renazé vit à Turin le Duc de Savoye & l'Ambaſſadeur d'Eſpagne. Il préſenta au premier le Mémoire de Biron : ce Prince le lut, & voulut qu'il vînt le lui préſenter de nouveau, dans le tems qu'il ſeroit avec l'autre : ce qui fut exécuté. On arrêta qu'on s'aboucheroit avec le Comte de Fuentes, à Tortone, où ils conférerent tous enſemble. Le Comte témoigna une joie extrême de ce que Biron marquoit. Il pria Renazé de l'aſſurer, que les ſoixante mille écus qu'il demandoit, ſeroient remis ſans délai au Duc, pour les lui faire tenir : qu'on lui compteroit auſſi la plus grande partie des autres ſommes qui lui avoient été promiſes, & qu'on lui en accorderoit de plus conſidérables encore, que celles

qu'il demandoit : qu'on lui fourniroit des Troupes & des munitions : que le Roi d'Eſpagne employeroit en ſa faveur toute ſa puiſſance, & qu'il avoit deſſein auſſi de le marier dans ſes Etats. Le Duc dit qu'il vouloit mourir Soldat du Maréchal : qu'il lui enverroit quelques chevaux, avec un joyau pour porter à ſon chapeau ; & que Roncaſio ſeroit dans quinze jours à S. Laurent de la Cloche, avec ces préſens & les ſoixante mille écus. 1601.

Le Duc ne voulut confier rien de tout cela au papier, de peur d'accident. Renazé prit la route de Bourg, pour rejoindre Biron, à qui le récit de ſa commiſſion, fait en préſence du Baron de Luz, cauſa une joie indicible. Il ſe tranſporta enſuite à Mouans auprès de Laffin, qui lui dit de donner à entendre au Maréchal, que le Duc & l'Ambaſſadeur

1601. d'Eſpagne deſireroient traiter immédiatement avec lui, pour digérer l'exécution d'un projet ſi difficile. On envoya en conſéquence la Farge, pour ramener Laffin ſecrettement à Bourg. Là, dans ſa chambre, Biron & le Baron de Luz, diſcuterent avec lui chaque article; & le conjurerent de ſe diſpoſer à partir, pour aller tout arrêter.

Quelques jours après, Laffin prit la route du Piémont par la Suiſſe, afin de s'aboucher avec l'Ambaſſadeur d'Eſpagne à cette République, qui le conduiſit juſqu'à Milan. Ce fut dans ce voyage, qu'il dit à Renazé : la maniere dont je me conduirai, fera voir au Roi & à la France combien j'aime l'Etat. A Milan, il ſe tint caché chez l'Ambaſſadeur, qui l'y avoit accompagné; & il paſſoit la nuit à négocier avec le Comte de Fuentes, Gouverneur.

verneur. Ce dernier lui fit préſenter par l'autre, une grande bourſe pleine de doublons, avec une chaîne où étoient enchâſſés plus de trois cens diamans. Laſſin refuſa le préſent, ſous prétexte qu'il n'avoit encore rendu aucun ſervice, mais au fond, parce qu'il eſpéroit avoir part à la grande ſomme qui ſeroit comptée, vû le rôle conſidérable qu'il jouoit. Il paſſa enſuite à Ivrée, où il eut un entretien de deux heures avec le Duc. Durant ſon ſéjour dans cette Ville, il dit à Renazé : on promet beaucoup, mais je m'apperçois qu'on ſe méfie de moi. Il l'envoya vers le Duc, qui étoit retourné à Turin, de même que vers l'Ambaſſadeur d'Eſpagne à cette Cour, pour les raſſurer tous les deux ſur ſa fidélité. Le lendemain il eut avec l'un & l'autre, qu'il avoit rejoints, une longue conteſtation. 1601.

1601. Ils vouloient abſolument qu'il arrêtât les articles, déja dreſſés & mis au net ; d'autant mieux que le duc d ſoit avoir reçu tout nouvellement, par la voie de la Farges, des Lettres de Biron, qui marquoient que Laffin avoit commiſſion pleine d'y mettre la derniere main. Celui-ci s'en défendoit, ſous apparence de vouloir attendre l'iſſue des longues négociations de paix. Envain Roncaſio l'aſſuroit que le Duc ne ſe ſoucioit point d'accommodement, & que, quand même il viendroit à ſe conclure, ce Prince ſauroit bien le rompre ; le perfide ne laiſſa pas d'obtenir du délai. Caché dans Turin, il voyoit ſouvent le Duc ou l'Ambaſſadeur. Ils réſolurent de s'aboucher encore avec le Comte de Fuentes. Ce fut à Some ſur le Pô, près de Pavie : les conditions ſuivantes y furent arrêtées.

» On donnera le choix à Biron
» & ſes amis, de ſe déclarer avant 1601.
» ou après le Duc ; & le Roi d'Eſ-
» pagne ſe déclarera ſix mois au-
» paravant. Ce Monarque ne fera
» aucun accord avec le Roi Très-
» Chrétien, ſans leur participa-
» tion. On livrera à Biron les
» Places dont on s'emparera de
» force, & on y mettra des Com-
» mandans François : on en ex-
» cepte Marſeille, que les Eſpa-
» gnols comptent avoir bientôt
» en leur puiſſance, & garder
» pour la retraite de leurs Gale-
» res & pour leur ſûreté. Ils
» fourniront par an dix-huit cens
» mille écus, que Biron em-
» ployera à pourſuivre la guerre.
» Il ſera Généraliſſime dans tous
» leurs Etats ; épouſera la belle-
» ſœur de leur Souverain, ou
» une de ſes niéces, filles du
» Duc ; aura les deux Bourgo-
» gnes & les Provinces circon-

1601. » voiſines en propriété, avec de » riches penſions. En cas que Bi- » ron ne puiſſe pas exécuter ce » qu'il promet, le Roi d'Eſpa- » gne, ſatisfait de ſa bonne vo- » lonté, aſſignera pour lui & ſa » famille, un revenu de cent vingt » mille écus, avec un million d'or » comptant, qu'on leur fera tou- » cher en Allemagne, en Italie, » ou ailleurs, à leur gré. Biron, » de ſon côté, s'armera avec ſes » adhérens, pour que la France » ſoit gouvernée à l'avenir par les » Pairs, & que les Etats-Géné- » raux procedent, comme les » Electeurs de l'Empire, à l'é- » lection d'un Roi, qui n'ait d'au- » tre pouvoir que celui qu'a l'Em- » pereur».

On propoſa d'autres conditions, que Laffin refuſa de ſigner, laiſſant ce ſoin au Maréchal; & on ſe détermina à l'envoyer vers lui avec Roncaſio & l'Ambaſ-

ſadeur d'Eſpagne auprès des Treize Cantons, qui l'avoit accompagné en Italie. Le refus de Laffin augmenta les défiances ſur ſon compte. Il s'en apperçut & dit à Renazé : on veut me faire ſigner les plus horribles ſcélérateſſes contre la France & le Roi, mais je ferai enſorte de m'en préſerver. 1601.

Avant que de reprendre la route de la France, il retourna à Milan, conformément à la parole qu'il avoit donnée au Comte de Fuentes. Il y reſta douze jours, durant leſquels on ne ceſſa de le preſſer de mettre la derniere main au Traité, ſur-tout depuis que Picot étoit revenu d'Eſpagne. Il partit enſuite, prit ſon chemin par la Suiſſe, & renvoya Renazé à Turin, pour raſſurer de nouveau le Duc & l'Ambaſſadeur ſur ſa fidélité. Mais cela ne ſervit qu'à leur donner des

1601. ombrages extrêmes. Ils firent bientôt après arrêter Renazé, qui fut d'abord ſoigneuſement gardé dans ſa chambre durant deux mois, enſuite garrotté, & conduit dans le Château de Chieri.

Laſſin, en repaſſant par la Suiſſe, chercha (de concert avec l'Ambaſſadeur d'Eſpagne à cette République; ainſi qu'ils avoient fait avant leur départ pour l'Italie) le moyen le plus sûr pour faire tenir à Biron les ſoixante mille écus promis d'avance par les Eſpagnols, de même que les autres ſommes, qui, jointes à celle-là, paſſoient deux millions. Arrivé au Pont de Vaux, il ſe rendit ſans délai auprès de Biron, ſur l'ordre qu'il en reçut, après avoir mis en lieu de ſûreté les plus importans des écrits qu'il portoit avec lui. Le Maréchal le renvoya en Suiſſe, auprès de l'Ambaſſa-

deur d'Eſpagne, pour pourſuivre la négociation. Ils s'aboucherent en raſe campagne, près de Saint-Jean de Laune (*a*). L'Ambaſſadeur refuſa de ſe rendre au château de Beaune pour voir Biron, comme celui-ci deſiroit, & Laffin s'en retourna. Peu après un confident de l'Ambaſſadeur conféra ſecretement avec le Maréchal, de certaines choſes qu'on ne voulut peut-être pas confier à Laffin. 1601.

Cependant la célérité du Roi prévint la diligence du Duc à munir ſes Places. La priſe de Chambéri, de Montmélian, de Bourg, & le ſiége des Citadelles des deux dernieres, firent appercevoir à ce Prince ſa ruine prochaine. Il ſentit qu'il valoit mieux pour lui d'arracher des

(*a*) C'étoit la ſemaine de la Paſſion de l'an 1601.

mains des François la Savoie par
1601. un Traité, que de tenter le ſort douteux des armes, en ayant pour principal appui la foi incertaine d'un homme qui trahiſſoit ſon Souverain. D'ailleurs en réparant une partie de ſes pertes, il pouvoit, dans des conjonctures plus favorables, recommencer la guerre avec plus d'avantage, contre un Prince déſarmé & au milieu des embarras de la conjuration qui couvoit dans ſes Etats, que la continuer dans un tems où la fortune étoit ſi propice à ce Monarque, que nulles machinations n'avoient pu arrêter ſes progrès. Il fit donc la paix, ſans renoncer au deſir de ſe venger par le ſecours du bras des mécontens.

Biron de retour de ſon Ambaſſade extraordinaire de Suiſſe, où il avoit ſi bien ſecondé les vœux du Roi, s'arrêta à Dijon.

Il s'y déchaîna en murmures & en injures contre la perſonne de ſon Souverain, dont il cenſura tous les projets. Laffin, qui redoutoit pour ſoi les effets de l'imprudence du Maréchal, qui craignoit que les longueurs ne fiſſent découvrir la conſpiration, qui frémiſſoit de la préférence que ce Seigneur donnoit au Baron de Luz dans ſa confiance, & de ce que les ſoupçons de tous les deux étoient cauſe de l'empriſonnement de Renazé, réſolut de les accuſer, pour ſe ſauver & en même-tems s'élever; ſur-tout croyant avoir aſſez d'écrits pour prouver le complot, ſans courir riſque de ſubir la peine du talion, ni de ſe voir expoſé aux fureurs de la vengeance de Biron abſous. Cependant pour empêcher le Duc de preſſentir le moins du monde ſon deſſein, & de le prévenir par la 1601.

1601. dénonciation des complices, ou en étouffant dans ſon ſang le commun ſecret, il envoya à Dijon le Seigneur de Cérizat (a). Il vainquit la répugnance que donnoient à ce Gentilhomme, pour ce voyage, les mauvais bruits qui couroient déjà ſur le compte du Maréchal, en l'aſſurant qu'il ſerviroit en cela le Roi, auquel lui, Laffin, venoit de dépêcher un Courier. Il le chargea de dire à Biron, qu'il s'étoit juſqu'alors abſtenu d'aller à la Cour, mais qu'un procès qu'il avoit contre le Comte de Canillac, favoriſé du Monarque, ne lui permettoit pas de différer davantage de s'y rendre. Il le chargea en même-tems de bien obſerver les paroles & les geſtes du Maréchal, à cette nouvelle.

Celui-ci répondit à Dachon,

(a) Jean Dachon.

que Laffin avoit tort de parler à toutes ſortes de perſonnes, de certaines choſes qui demandoient un éternel ſilence ; qu'il lui conſeilloit d'aller à la Cour, pour ſolliciter ſon procès ; mais d'écrire à Villeroy, avant que de ſe mettre en route, qu'il portoit ſa tête à ſon Souverain, pour preuve de ſon innocence, & que, dans le cas où ſa Majeſté n'agréeroit point qu'il lui fît la révérence, il ſortiroit du royaume pour jamais. 1601.

Laffin avoit écrit une lettre au Capitaine Goſſelin, pour la montrer à Biron. Il y éclatoit en plaintes ameres au ſujet de l'empriſonnement de Renazé, tout-à-fait contraire, ſelon lui, à l'honneur, à la conſcience, & au ſervice même du Maréchal, dont on devoit attendre, diſoit-il, toute la protection que la raiſon & l'équité donnoient lieu d'eſ-

pérer pour le priſonnier. Biron
1601. témoigna être très-irrité de cette lettre, qui, venant à tomber entre les mains du Roi, ſuffiſoit pour les perdre tous. Laffin a tort, ajouta-t-il, de s'adreſſer à moi, pour faire élargir Renazé; je me garderai bien d'en écrire au Duc, qui l'a fait arrêter; ſi le Prince a procédé en cela comme ami, il ne le relâchera ſûrement point, parce qu'il a entendu dire que Renazé vouloit ſe venger de ſon Maître, qui l'avoit maltraité dans la Suiſſe; & s'il a procédé comme ennemi, il ne manquera pas de l'envoyer au Roi avec ma lettre. Le Maréchal pria Dachon de diſſuader Laffin de faire la moindre démarche pour cet objet, & de lui dire que s'il deſiroit voir Renazé, il s'en procurât le portrait. J'aime mieux, continua-t-il, que cet homme ſoit abîmé avec

toute ſa race, que de courir le moindre riſque pour lui ; je regarde comme un grand honneur pour moi d'épouſer la fille du Duc de Savoye ; mais j'en rejette la penſée, ſi le Roi ne l'agrée point. Le refus du commandement de la Citadelle du Bourg, pour une de mes créatures, m'avoit mis hors de moi-même, ſur-tout lorſque j'appris que ce Monarque l'avoit donné à Boëſſe, & qu'il ſe propoſoit d'exterminer les Catholiques (*a*). En conſéquence j'ai voulu ſonder ſi je pourrois tirer de la Savoye, des ſecours contre lui ; mais j'ai écarté de moi toute idée contraire à ſon ſervice, depuis que j'ai appris de la bouche de Sa Majeſté, qu'il ne ſeroit fait aucun tort aux Catholiques. La 1601.

(*a*) C'étoit une des principales choſes que Laffin avoit perſuadées à Biron, pour l'armer contre ſon Souverain.

1601. naiſſance du Dauphin acheve de me déterminer à changer de vues & diſſipe toutes mes erreurs.

Après le dîné, Dachon dit que Laffin, outré de l'empriſonnement de Renazé, étoit réſolu de ſe ſaiſir d'autant de Savoyards qu'il pourroit, & qu'il ne rendroit jamais les trois ou quatre qu'il avoit déja en ſa puiſſance, du nombre deſquels étoit un Curé. Laffin ſe trompe beaucoup, répondit Biron, en croyant recouvrer Renazé par cette voie; le Curé qu'il tient eſt un homme que le Duc regrette ſi peu, que s'il l'avoit, il le feroit mettre aux Galeres. Si Laffin va à la Cour, je l'exhorte à s'en défaire, quelque éloigné que je ſois de répandre le ſang, parce qu'il vaut mieux qu'un ſeul périſſe, que pluſieurs. La prudence demande auſſi qu'il s'aſſure de ſon valet-

de-chambre & de ſon cuiſinier, qui ont été tous les deux avec lui hors du Royaume ; parce que s'ils parlent au Roi, ce Monarque ne manquera pas de faire arrêter leur Maître : ce qui nous mettra tous en danger. On ſe tromperoit ſi on croyoit que, parmi tant de perſonnes, le ſecret & la fidélité fuſſent gardés. On vient à bout de tout ſavoir par les tourmens & les récompenſes. Mais il faut ſur-tout que Laffin mette en lieu de sûreté les écrits ; & ſi le Roi vient à lui parler de la détention de Renazé, il dira que ce domeſtique paſſant par le Piémont pour regagner la France, de retour de Notre-Dame de Lorette, où la dévotion l'avoit conduit, a été arrêté par ordre du Duc, pour avoir dit à ce Prince, de la part de ſon Maître, que je n'ouvrois point l'oreille à la propoſition de mariage avec une 1601.

1601. de ſes filles, dont j'avois même inſtruit ſans délai Sa Majeſté.

Dachon ayant rapporté cette réponſe de Biron à Laffin, celui-ci dépêcha auſſi-tôt au Roi le Capitaine Goſſelin, pour lui dire de ſa part qu'ayant connoiſſance de choſes très-importantes concernant ſa Perſonne & l'Etat, il les révéleroit à Sa Majeſté, ſi Elle lui permettoit d'aller lui faire la révérence. Cet avis fut regardé par le Roi comme de nulle conſéquence; il ne fit point de réponſe à Goſſelin, ni ne témoigna d'envie de voir Laffin.

Cependant Biron ayant ſu que Goſſelin étoit à la Cour, écrivit à Laffin, pour lui marquer l'inquiétude extrême que lui cauſoit le long ſéjour que cet Officier y faiſoit. Biron craignoit d'avoir été trahi par quelque domeſtique de Laffin, dont

un s'en étoit allé ſans lui demander congé. Auſſi l'avertiſſoit-il dans ſa lettre de prendre garde que ſa trop grande confiance en ceux qui le ſervoient, ne le perdît avec tous ſes amis. 1601.

Goſſelin auroit demeuré plus long-tems à la Cour, ſans l'arrivée de Combelle. Celui-ci étoit venu du Piémont à la dérobée, révéler au Roi la Conſpiration tramée contre ſa perſonne. Biron apprenant que Combelle avoit eu un long entretien avec ce Monarque, eut plus d'appréhenſion que jamais, & marqua à Laffin de le faire aſſaſſiner. Cependant le Roi, qui juſqu'alors avoit mépriſé l'avis qui lui étoit venu de ce dernier, n'en eut pas plutôt la confirmation de la bouche de Combelle, qu'il appella Laffin à la Cour. Il ſe rendit ſans délai à cette invitation, & dévoila à ſon Souverain tout

le tiſſu de la Conjuration, dont
1601. il lui montra la plus grande partie dans les Mémoires & les Lettres de Biron, qu'il lui remit. Ce Monarque frémit, à la vue d'un ſi horrible complot de la part d'un Grand de ſes Etats de cette importance, & contre lequel il ſe voyoit forcé d'uſer de rigueur.

Les inquiétudes de Biron devinrent extrêmes, lorſqu'il ſut que Laffin étoit à la Cour. Il lui écrivit de ſa propre main, de lui marquer tout ce qu'il avoit dit au Roi, afin que leurs diſcours fuſſent d'accord. Mais ſes inquiétudes ſe changerent en détreſſes, ſur le bruit confus qui ſe répandit que Laffin avoit déclaré des ſecrets. Dans trois Lettres preſque conſécutives qu'il lui écrivit (*a*), on reconnoît les cris

(*a*) L'une du 7 de Mai, l'autre du 22, la troiſieme du 24.

d'une conſcience tourmentée. Votre arrivée à la Cour, lui marque-t-il dans la ſeconde, excite un grand murmure dans la France; chacun y tient des propos à ſon gré, & on me mêle dans tous. J'ai renoncé à mes vaines penſées, & la naiſſance du Dauphin m'a guéri de toutes mes folies. 1601.

Cependant Laffin, premier moteur des intelligences de Biron avec les ennemis de la Couronne, & qui, ſous le beau ſemblant d'en être le directeur fidele, avoit pénétré tous les ſecrets de ſon ami, ſe rendit ſon délateur, & mit tout en uſage pour l'attirer à la Cour afin de le perdre. Le Roi, qui ſavoit que les éloges étoient pour Biron une puiſſante amorce, & qu'il avoit à la Cour des gens de tout rang & de toute condition, attentifs à l'informer de tout ce qui s'y fai-

1601. ſoit à ſon ſujet, dit publiquement dans une occaſion : ce que j'ai appris de la bouche de Laffin, me comble de joie, je n'ai plus d'inquiétude ſur le Maréchal, je ſuis pleinement inſtruit des impoſtures par leſquelles ſes ennemis cherchent à me rendre ſa fidélité ſuſpecte ; je ſuis ravi de voir à découvert l'innocence d'un ſujet ſi utile & d'une ſi grande réputation.

Laffin en même-tems déguiſoit à Biron ſous les plus belles couleurs, dans une lettre qu'il lui envoya par un de ſes Gentilshommes, le ſuccès des audiences qu'il avoit eues du Roi. Il l'aſſuroit que, s'il ſe rendoit auprès de ce Monarque, il en ſeroit careſſé plus que jamais. Biron ſéduit, ferma l'oreille aux vives remontrances que lui faiſoit le Baron de Luz, de ne point s'y fier. Il ſe rendit aux exhorta-

tions de Deſcures, Gentilhomme dépêché par le Roi, mais ſurtout aux repréſentations que lui faiſoit Jeannin, que ſa venue à la Cour éteindroit tous les bruits répandus dans la France, de ſon mariage avec une fille du Duc de Savoie. D'autres lui avoient d'ailleurs marqué que la déſobéiſſance le rendroit rebelle, & qu'il ſe verroit bientôt accablé par les forces de ſon Souverain. 1601.

Les aſſurances de Laffin, les invitations du Roi, les importans ſervices rendus à ce Prince & à la Couronne, beaucoup plus que tout cela, la vanité de paroître ſans crainte, & l'horreur de ſe voir chaſſé du Royaume, au gré de ſes ennemis, avec l'infamie de Rebelle, enfin la confiance du pardon obtenu à Lyon, déterminerent le Maréchal à partir pour la Cour, malgré l'avis

1601. qui lui fut donné par un billet qui lui venoit de bonne part, de prendre le chemin de la Franche-Comté. Entre Montargis & Auxerre, un valet-de-pied lui remit une lettre qui l'exhortoit à s'en retourner, parce que le Roi étoit si prévenu par les mauvais bruits qui couroient sur son compte, que, s'il paroissoit, il le feroit infailliblement arrêter. Il témoigna faire si peu de cas de ce second avis, qu'il fit lire la lettre à Descures, en lui disant: J'aime mieux m'exposer aux plus grands risques, que de me reconnoître coupable de ce dont mes ennemis m'accusent, & perdre les bonnes graces de mon Maître. Il poursuit tranquillement sa route, & arrive à Fontainebleau, où le Roi l'embrasse. L'ayant ensuite tiré à part, il l'exhorte, par la promesse d'un plein pardon, à lui faire un aveu sincere. Ferme

dans ſa funeſte confiance à la fidélité de Laffin ; & perſuadé que le Roi ne parloit qu'après des conjectures, non-ſeulement il nie ſon crime, mais il demande le nom des délateurs & leur châtiment, ſi on ne veut qu'il s'en faſſe raiſon. Il finit par dire que c'étoit-là le ſujet qui l'avoit amené. Il ſoupa avec le Comte de Soiſſons, qui, par ordre du Roi, fit tout ſon poſſible pour l'engager à s'ouvrir à Sa Majeſté, de peur de l'irriter par ſon opiniâtreté, au point de rendre ce Monarque implacable ; mais il nia toujours conſtamment. Le lendemain, le Roi eut un long entretien avec lui dans le Jardin, pour en tirer un aveu qu'il ne deſiroit que comme un témoignage de ſon repentir ; mais il perſiſta dans ſon obſtination, d'une maniere inébranlable. Ce Monarque ne voyant plus 1601.

1601. de moyen pour le ramener, réſolut de le livrer à la Juſtice. Comme il s'agiſſoit néanmoins d'un Sujet ſi diſtingué par le rang, les emplois, la réputation, les partiſans, la faveur des ſoldats, il voulut auparavant qu'on examinât dans le Conſeil ſecret les preuves qu'il y avoit contre lui, qui furent trouvées plus que ſuffiſantes pour le convaincre du crime de Leze-Majeſté. Un ſoir qu'il avoit joué avec la Reine, le Roi le tirant à une fenêtre, lui dit : Je vais parler au Comte d'Auvergne, pour m'aſſurer de la vérité de diverſes choſes qui m'ont été rapportées : je vous aime, Maréchal, plus que jamais, & je ſuis ſi sûr de votre fidélité, que quand l'univers entier dépoſeroit contre vous, je n'y ajouterois pas foi.

Cependant Vitri & Praſlin, Capitaines des Gardes, eurent ordre

ordre d'arrêter l'un & l'autre. Le premier livra ſon épée de mauvaiſe grace, en reprochant au Roi ſon ingratitude pour les ſervices éclatans qu'il avoit rendus à ſa Perſonne & à la Couronne, & en imputant ſon malheur à une mauvaiſe diſpoſition de la part de ce Prince contre les Catholiques. 1601.

Le jour même qu'il fut arrêté, un homme lui avoit remis une lettre de la part de la Comteſſe de Rouci ſa ſœur. Biron avoit demandé auſſi-tôt des nouvelles de ſa groſſeſſe; & ſur ce que l'envoyé n'avoit pas répondu, il s'étoit douté que la lettre renfermoit quelque avis, l'avoit décachetée, & y avoit lu ces paroles: ſi-tôt cette lettre reçue, ſauvez-vous ſi vous ne voulez être arrêté. Il appelle ſur le champ un de ſes amis, auquel il la montre, en diſant: on veut me faire peur; ſi je

1601. me ſentois coupable, je ne reſterois pas long-tems ici. L'ami lui répond : je voudrois avoir un coup de poignard dans le ſein, & que vous fuſſiez à Dijon. Si j'y étois, réplique le Maréchal, je reviendrois à Fontainebleau au plus vîte.

Le lendemain du jour que le Roi revint à Paris (où il fut reçu, comme de coutume, au milieu des acclamations de ſon Peuple), Biron & le Comte d'Auvergne furent conduits à la Baſtille par la Riviere. En vain les parens allerent aux piés du Monarque implorer ſa miſéricorde; il fut inflexible, & voulut abſolument que l'affaire fût décidée par la voie de la Juſtice. Il envoya des Lettres Patentes au Parlement, qui portoient commiſſion de juger Charles Gontaut Duc de Biron, Pair & Maréchal de France; & en conſé-

quence desquelles la Grand'-Chambre, la Tournelle, & celle de l'Edit s'assemblerent. Par d'autres Lettres Patentes furent élûs pour l'instruction du Procès, Achille de Harlai, premier Président, Nicolas Potier, Président ; Etienne le Fleury & Philibert de Thorin, Conseillers. Le 18 de Juin, ils se transporterent à la Bastille, & continuerent à divers jours d'interroger le coupable sur les chefs d'accusation, formés d'après la délation de Laffin. 1601. 1602.

La regle la plus salutaire pour un accusé est de répondre briévement aux questions qui lui sont faites, de ne point s'en écarter du tout, de parler, en un mot, le moins qu'il peut & comme par monosillabes. Mais dans la position critique où se trouvoit Biron, par la nature de son affaire, il n'étoit pas assez

1602. habile pour échapper aux détours de ces grands maîtres dans l'art d'embarraſſer un coupable. Il ſoutint conſtamment que Picot ne lui avoit jamais rendu viſite à Bruxelles, de la part de l'Archiduc. Je n'ai, dit-il, eu de pratiques ni avec lui, ni avec perſonne autre, & je n'ai reçu d'autre viſite que celle du Comte de Solre. Je n'ai vu Picot qu'une ſeule fois, encore étoit-ce en préſence de pluſieurs témoins. Tout ce qu'il m'a dit s'eſt borné à me ſupplier de favoriſer auprès du Roi ſon rappel, & à me promettre un préſent de deux belles tapiſſeries. Dans le tems qu'il étoit priſonnier du Baron de Luz, je ne lui parlai d'autre choſe, ſinon de diſpoſer le Capitaine la Fortune à évacuer Seure : ce dont j'inſtruiſis alors le Roi. Jamais Picot ne m'a dit un mot de la part de l'Archiduc, concernant le maintien de la Re-

ligion Catholique, le bien public & les priviléges de la Nobleſſe. Je n'ai parlé ni à ce Prince ni à d'autres, qu'en préſence du Chancelier & de Sillery. Il eſt tout-à-fait faux que j'aie envoyé Picot vers lui, non plus qu'en Eſpagne : que j'aie donné avis au Souverain de cet Etat, que mon Maître avoit deſſein d'amaſſer, en trois ans, un fonds pour la guerre, & de faire les autres préparatifs néceſſaires pour le ſurprendre : que j'aie fait, dans mes diſcours, de parallele concernant le Parti Catholique & le Parti Huguenot : que j'aie chargé Picot de rapporter au Roi d'Eſpagne, que le nôtre s'étoit engagé de parole de ſecourir les Hollandois, ſous prétexte de les rembourſer des ſommes qu'il en avoit empruntées. Enfin, loin d'avoir envoyé Picot nulle part, je n'ai pas même ſû ſon voyage à 1602.

1602. la Cour de Madrid. Je n'ai eu par conſéquent aucune correſpondance avec Bibu, Citoyen de Dole, par lettres, ni autrement. Avant que Laffin arrivât à Paris, perſonne n'avoit l'ame plus exempte que moi, d'inclinations pour les Savoyards & les Eſpagnols. Le Roi n'a peut-être pas oublié de quelle maniere j'en ai uſé à ſon égard. Je veux mourir ſi j'ai eu la moindre intelligence avec le Roi Catholique.

Le lendemain matin du jour que Laffin fut venu me dire de la part du Duc de Savoye, alors à Paris, qu'il avoit à me déclarer des choſes capables de me rendre l'homme le plus heureux de la terre, je me rendis dans ſa chambre, pour le prier de ſe ſauver, parce que ſi le Roi avoit le moindre vent de mon commerce avec le Duc, ma perte étoit inévitable. Quant au mariage qu'il

me proposa avec une fille de ce Prince, je lui dis que je ne demandoit pas mieux, pourvu que le Roi l'agréât ; mais que j'étois résolu de ne rien faire que de l'ordre exprès de Sa Majesté, de peur de lui donner une très-mauvaise opinion de vanité sur mon compte. Et sur ce que Laffin me répondit qu'il s'étoit engagé au Duc de lui rapporter ma réponse, & l'avoit assuré que je tenois à grand honneur une offre si magnifique, je terminai l'entretien par lui déclarer que je prisois beaucoup plus les bonnes graces de mon Maître, que l'alliance de Savoie, & je le priai de ne m'en plus parler. 1602.

Je n'ai nullement promis de révéler au Duc les secrets du Conseil, sur ce qui le regardoit. Je ne l'ai pas exhorté non plus à ne point céder la Citadelle de

1602. Bourg (*a*), parce que j'aurois parlé contre mon propre intérêt. Il n'étoit pas queſtion alors de la Boeſſe (*b*), qui en fut pourvu depuis. Je me flattois de l'obtenir pour moi, & je la préférois à l'alliance avec le Duc. Je m'en expliquai de cette maniere au Maréchal de Bouillon.

C'eſt une impoſture des plus grandes, que celle par laquelle on prétend que j'ai entrepris de perſuader au Duc qu'on attentoit à ſa perſonne. Laffin m'a dit, à la vérité, que ce Prince étoit dans cette opinion, & qu'on avoit cherché à l'aſſaſſiner chez Madame de Baſſompierre, où ſon courage l'avoit ſauvé : que le

(*a*) Par le préjudice, diſoient les accuſateurs de Biron, qu'en recevroient les Catholiques, ſi le Roi diſpoſoit de ce Gouvernement en faveur d'un Huguenot.

(*b*) Huguenot. *Voyez* ci-devant.

mari de cette Dame, Saint-Maurice, Barlay & Gaucher y étant entrés en faiſant les rodomons, tandis que le Duc s'y trouvoit, il leur avoit demandé à qui ils en vouloient, & qu'ayant répondu qu'ils n'en vouloient à perſonne, & que ſans cela ils lui feroient voir qui ils étoient, il avoit répliqué : ſi c'eſt à moi que vos menaces s'adreſſent, je vous répondrai. Laffin ajouta que le Duc avoit auſſitôt envoyé chercher quatre ou cinq chevaux pour ſe ſauver. 1602.

En me le racontant, il me demanda ſi je ſavois que le Roi avoit deſſein de faire aſſaſſiner ou arrêter ce Prince. O Dieu, quelle méchanceté ! m'écriai-je, jamais le Roi n'eut cette penſée ; & ſi je ne craignois de le chagriner, j'irois ſur le champ lui donner avis de ce que je viens d'entendre. Ceux qui imputent de pa-

reils deſſeins à notre Monarque,
1602. ſont des traîtres. J'ai ordre de ſa part de rendre les plus grands honneurs au Duc, lorſqu'il paſſera par la Bourgogne. Laffin m'ayant enſuite demandé ſi, dans le cas où le Roi m'ordonneroit de le défaire de ce Prince, j'obéirois, je lui répondis : Sa Majeſté a un pouvoir abſolu ſur moi, mais je ſuis perſuadé qu'Elle ſe gardera bien de m'enjoindre des ordres de cette nature. S'il n'étoit queſtion que d'arrêter le Duc, je n'héſiterois pas d'obéir. Laffin ajouta: ce qui porte le plus à croire qu'on a voulu s'en défaire, c'eſt que la Varenne & le Roi ont tâché de le diſſuader de s'en retourner par la Bourgogne: d'où il a conjecturé que c'étoit parce que vous aviez refuſé de l'aſſaſſiner ou de l'empoiſonner.

Je n'ai point dit au Duc, continua Biron en répondant tou-

jours à ſes Juges, qu'il ſe mettoit dans le riſque, s'il ne ſignoit pas le Traité, & que je lui fournirois mes relais pour ſe ſauver. Je n'ai jamais, Grand Dieu, parlé ſeul à ce Prince, encore moins lui ai-je fait une pareille offre. Je n'avois dans mes écuries, au tems dont il s'agit, que deux chevaux. Tout le propos que le Duc m'a tenu dans une rencontre, ç'a été de ſe plaindre du peu de confiance que j'avois eu à ce que Laffin m'avoit déclaré de ſa part, & de me dire que cette déclaration étoit cependant auſſi ſincere, qu'il étoit vrai que j'avois un ſerviteur dans la perſonne de Son Alteſſe : à quoi je répondis que j'étois le très-humble d'Elle. 1602.

Je n'ai point donné au Duc le Baron de Luz, pour lui faire voir les Places de la Bourgogne. Il eût pris la route d'Auxerre, ce

1602. qu'il ne fit point ; & d'ailleurs il étoit non seulement accompagné par ce Seigneur, mais par Praslin. J'ignore pleinement qu'à son départ de Paris, il ait envoyé son Chancelier en Espagne, pour instruire le Souverain de cet Etat, de la Ligue prétendue entre lui, moi & mes Adhérans. Tout ce que je puis assurer, c'est que Laffin me dit à Dijon, que, selon une lettre écrite à lui par Jacob (*a*), les Espagnols n'approuvoient point l'accommodement du Duc avec la France.

Enfin, Messieurs, je vous supplie de me confronter avec Laffin, & qu'il me soit permis de l'étrangler : on me tranchera ensuite la tête, & je mourrai content, pourvû que le Roi connoisse l'horrible méchanceté de cet homme.

(*a*) Voyez ci-devant ce qui regarde ce Seigneur.

Je me ſouviens auſſi qu'à Dijon, le perfide m'ayant annoncé que Roncaſio (*a*) devoit paſſer le lendemain par cette Ville, j'allai à la chaſſe pour l'éviter, quoiqu'indiſpoſé, & je fus coucher à Cîteaux. Laſſin me reprocha que je fuyois les occaſions de m'élever & de me rendre heureux. Je ſais, ajouta-t-il, de quelles commiſſions Roncaſio eſt chargé ; que la paix devient inutile, parce que les Eſpagnols la déſapprouvent, & qu'on redemandera le Marquiſat de Saluces. 1602.

Deux jours après, cédant aux importunités de ce traître, de même qu'aux perſuaſions du Baron de Luz, j'eus une entrevue ſecrete avec Roncaſio, qui me dit qu'il n'avoit pas vu le Roi à

(*a*) Secrétaire du Duc, dont il a déjà été parlé.

1602. Paris, & qu'il repaſſoit par Dijon, pour ſe tranſporter de-là à Moulins, dont Sa Majeſté avoit déja pris la route. Il me remit une lettre du Duc de pur compliment, que j'envoyai à ce Monarque par un de mes domeſtiques. Je refuſai d'en recevoir une de conſéquence, que Laffin garde; & il m'a ſouvent menacé de la porter ſur le champ à Sa Majeſté, ſi on venoit à manquer à la moindre des choſes dont on étoit convenu.

Roncaſio me déclara de la part du Duc, que le Roi d'Eſpagne ne voudroit point la paix, au prix de la reſtitution du Marquiſat de Saluces à la France, & que le premier me ſauroit gré de lui marquer les forces que mon Maître pouvoit promptement mettre en œuvre. Je lui répondis que les Rois de France pouvoient tout ce qu'ils vouloient;

& qu'ils avoient le moyen de mettre en campagne tout autant de troupes qu'ils jugeoient à propos. Roncaſio me demanda là-deſſus, ſi je conſeillois la paix au Duc. Oui, repliquai-je, s'il eſt ſage : les Eſpagnols ont toujours trompé ceux qui ſe ſont fiés à eux. Je me tournai enſuite vers Laffin, à qui je dis : en introduiſant chez moi Roncaſio à une heure indue, vous ſerez cauſe qu'il ne fera plus à l'avenir tant de cas de ma perſonne. De ſon côté, Roncaſio déclara à Laffin, qu'il ne trouvoit pas dans moi tout ce qu'il lui avoit fait eſpérer, & ce Secrétaire du Duc ne me parla nullement de mariage avec la fille de ſon Prince. Quant à moi, je me contentai de dire, qu'une fille de ſept ans ne s'accommodoit gueres d'un homme de trente-ſix. Roncaſio & Laffin deſcendirent enſuite 1602.

dans le jardin, où ils ſe prome
1602. nerent deux heures ; & celui-c
fit préſent à l'autre de deux che
vaux : ce que je ne ſus que deu
jours après.

Il eſt faux que le Duc ait en
voyé pluſieurs fois vers moi ; que
j'aie révélé, par le moyen d'une
de ſes créatures, pluſieurs deſ
ſeins du Roi, particulieremen
l'entrepriſe de Bourg, au Com
te de Montmajor. Je ne vis ja
mais d'Envoyé de ſa part, qu'au
Pont de Vaux, dans mon pre
mier voyage de Lyon à Dijon,
pour les préparatifs de la guer
re ; & l'entrepriſe de Bourg ne
fut réſolue que quinze jours
après. Il ne pouvoit donc pas
me venir dans l'eſprit d'en fai
re inſtruire le Commandant ;
& cet avis d'ailleurs n'eût pas
été néceſſaire, puiſqu'à la nou
velle des mouvemens de la part
de la France, le Comte de

Montmajor eût eu tout le tems de ſe prémunir contre un projet qu'une heure ſuffiſoit pour faire avorter, tels que ſont tous les projets de guerre. 1602.

Je n'ai point refuſé le commandement de l'armée, puiſque le Roi ſe le réſerve toujours, comme étant de tous les exercices, celui qu'il aime davantage. Je n'ai plus vu ce Monarque depuis mon départ de Lyon. J'étois à Belley, lorſque je reçus des lettres de ſa part, par leſquelles il me marquoit qu'il alloit au-devant de la Reine, & qu'il me chargeoit de la conduite de la guerre. Quand il me fit cet honneur, la nobleſſe commençoit à paroître. Je répondis à Sa Majeſté que je lui obéirois dans tout ce qu'elle m'ordonneroit. Je n'ai point ſu que le Duc de Montpenſier eût refuſé de

commander dans cette occa-
1602. ſion.

Durant l'entrepriſe de Breſſe, je n'ai eu aucune ſorte d'intelligence avec le Duc de Savoie. La priſe de Bourg, celle de tant d'autres Places, tous les efforts poſſibles de ma part pour détruire ce Prince, pour acquérir de la gloire, & rapporter une récompenſe, décréditent pleinement les imputations contraires. Le Roi me promit le gouvernement de la Citadelle de Bourg, un jour que me promenant avec lui dans l'Arſenal de Lyon, il me dit : Je m'apperçois fort bien que vous allez avec courage à cette entrepriſe : auſſi Roſny m'a-t-il aſſuré que cinq mille hommes feroient plus ſous vous, que dix mille ſous les autres Généraux. Je n'aurai jamais de repos, que je n'aie réuni la Franche-Comté à votre

Gouvernement de Bourgogne, pour en faire un ſeul Parlement. 1602.
Je répondis à Sa Majeſté, que j'euſſe déſiré qu'Elle ne m'en eût point parlé; parce que ſi je venois à montrer quelque vaillance dans cette guerre, l'une des plus dangereuſes qui furent jamais, on ne manqueroit pas de dire qu'elle avoit été produite par l'eſpoir d'une ſi magnifique récompenſe : motif nullement néceſſaire, pour m'engager à faire mon devoir comme il falloit : c'eſt ce que le ſuccès a prouvé.

Quand je partis de Lyon, pour aller attaquer Bourg, je rencontrai à Mâcon Renazé, qui me remit une lettre de Laſſin ſon Maitre, conçue de cette maniere.

» Chacun s'étonne que le Roi » ait réſolu précipitamment le » ſiege de Bourg, ſans attendre

1602. » ſeulement deux jours la répon-
» ſe du Duc de Savoie, pour la
» paix ou pour la guerre. Voilà
» comme vous faites du mal à
» ceux qui vous veulent du bien.
» Je vous ſupplie de me marquer
» de quel côté vous attaquerez la
» Place, afin que ce Prince vien-
» ne à votre rencontre bien ac-
» compagné ».

Renazé me dit (pourſuivit Biron dans ſes réponſes aux Juges) qu'à Chambéri, Laffin s'étoit engagé de parole au Duc, de l'avertir, au moindre vent qu'il auroit d'entrepriſes formées contre lui. Je vous prie donc, Monſieur, ajouta ce domeſtique, en continuant de m'adreſſer la parole, de vouloir bien permettre que j'aille donner avis à mon Maître (qui eſt charmé de traverſer les tentatives des Huguenots) que M. de Leſdiguieres en médite une con

tre Montmélian. Je témoignai à Renazé être perſuadé que M. de Leſdiguieres ne ſongeoit point à Montmélian, ni lui à une méchanceté auſſi grande que celle de trahir l'intérêt de l'Etat, qu'autrement je le ferois arrêter. Vous n'êtes donc point l'ami du Duc, me répondit-il : non, repliquai-je, & je n'ai rien ſu juſqu'à préſent du voyage de Laffin à Chambéri. Mon Maître me trompe ſans doute, reprit Renazé tout étonné, je m'en vais le rejoindre. Gardez-vous-en, lui dis-je, & je fais en même-tems épier ſes démarches. Je ſus depuis qu'au lieu de prendre la route de Villefranche, où ſe trouvoit Laffin, il s'étoit rendu à Bourg, pour donner avis de l'entrepriſe ; mais comme il indiqua l'attaque tout autrement que je ne m'étois propoſé de la faire, les Suiſſes de la 1602.

1602. garniſon ne ſe trouverent point à la défenſe du côté par où la Place fut ſurpriſe.

Laffin, pour accroître mon mécontentement contre le Roi, me rapporta qu'il avoit trouvé à S. Claude & à Genève, des gens qui lui avoient rapporté des choſes étranges, de la mauvaiſe diſpoſition de ce Monarque à mon égard. A Chaumont, il me fit lire un billet conçu de cette maniere: dites à notre ami de ne boire, manger, ni dormir dans le quartier du Roi, s'il ne veut mettre ſa perſonne en péril. Je promis de le faire ainſi; & le lendemain, après avoir accompagné le Roi, de Rumily à Nuz, je me retirai dans mon quartier pour y ſouper & repoſer. Avant que de me coucher, je me promenai avec Laffin, qui me dit: ce qu'on rapporte n'eſt que trop vrai; ſitôt que le Roi vous voit,

il vous fait oublier tous les torts que vous avez éprouvés de sa part : vous vous êtes mis à table avec lui, dès qu'il a recommencé à vous en prier, quoique je vous eusse averti plusieurs fois de vous en garder, si vous ne vouliez exposer vos jours. 1602.

Dans une autre occasion, Laffin me tira par le manteau, en me reprochant que mon imprudence gâtoit tout. Le Roi, ajouta-t-il, est absolument déterminé à se défaire de vous & de quatre ou cinq autres, *écrits dans le livre des Réprouvés*. Permettez que je couche dans votre chambre, afin que s'il venoit à vous arriver quelque chose, je pusse mourir auprès de votre personne. Il me reprocha aussi d'avoir dîné avec S. Angel, huguenot capable, selon lui, de quelque vilaine action; & par ses importunités redoublées, il m'engagea,

1602. quelque effort que je fiſſe pour m'en défendre, à boire d'une eau qu'il diſoit être un contrepoiſon admirable, mais qui au fond n'eſt qu'un grand aſſoupiſſant. Laffin me tira enſuite dans un coin de la chambre, où Renazé s'entretenoit avec un Religieux Milanez de l'Abbaye de Brou, & il me dit: je veux paſſer au ſervice du Duc de Savoie, pour ſouſtraire ce Prince au mal que le Roi cherche à lui faire, & pour vous délivrer ou vous venger, dans le cas où Sa Majeſté vous feroit arrêter.

M'ayant un jour parlé d'un Recueil de ſa main, renfermant diverſes nouvelles, je le priai de le faire mettre au net par Renazé, afin que je le parcouruſſe. Mais je pris enſuite la plume, pour écrire moi-même ſous ſa dictée, & je ne me ſouviens pas ſi j'ai achevé. Surpris par le ſommeil,

meil, je me jettai ſur un petit lit, & m'endormis. A mon réveil, je demandai l'écrit à Laſſin, qui me répondit qu'il l'avoit brûlé. Il me montra pour preuve, des reſtes de papier conſumés par le feu, où je reconnus mon écriture. Lorſqu'il me quitta, je lui fis promettre que, loin d'aller en Savoye, il ne paſſeroit pas Beſançon, & qu'il ne mêleroit pas non-plus mon nom dans ſes négociations. 1602.

Le Baron de Luz me donna avis que Laffin avoit dit à certains de ſes amis : je ſais que le Maréchal garde quelques unes de mes lettres ; mais je ne ſuis pas ſi peu au fait des choſes du monde, pour n'en pas garder auſſi des ſiennes pour ma ſûreté.

La Farge a cherché à perdre Laffin dans l'eſprit du Duc de Savoye & du Comte de Fuentes, en ſe ſervant même de Picot. Il

1602. assuroit le Comte & le Duc, que, quoique le premier parlât en mon nom, il ne laissoit pas que de faire tout sans mon approbation. Laffin donc ne se fiant point au Duc, au lieu de reprendre la route du Piémont, prit celle de la Suisse, pour traiter avec Casati, Ambassadeur d'Espagne auprès des Treize Cantons. Il échappa, par ce moyen, aux embuscades que lui tendoient le Baron de Luz & la Farge, pour l'assassiner au retour du premier de ces deux endroits. Nous nous étions jurés sur le Crucifix, avant que de nous séparer, un secret inviolable sur tout le passé, & nous nous promîmes de brûler réciproquement les écrits que nous avions l'un de l'autre. Je dis tout cela pour faire voir la méchanceté de Laffin; comment il a abusé de mon nom, & comment, après

avoir fait tout ſon poſſible pour me détacher de l'obéiſſance du Roi, il a fini par forger les accuſations les plus abſurdes pour me perdre. 1602.

Les Commiſſaires firent obſerver à Biron, qu'il réſultoit de ſes propres diſcours, que Laffin avoit entretenu, avec ſa participation, des intelligences ſecretes avec les ennemis de la Couronne, & qu'il n'étoit pas excuſable de lui avoir gardé le ſecret. Il répondit qu'il avoit révélé au Roi beaucoup de choſes, lorſque ce Monarque partit de Lyon pour Paris, & qu'il avoit déclaré depuis à Sa Majeſté, tout le reſte, par la bouche de la Force & de Châteauneuf; qu'enfin il avoit prié Sillery & Villeroi de demander à ce Prince, une abolition pour Laffin, à cauſe de ſa ſortie du Royaume ſans permiſſion, & de ſes Trai-

tés avec les Eſpagnols : abolition
1602. que Sa Majeſté avoit généreuſement accordée.

Le refus du Gouvernement de la Citadelle de Bourg, pourſuivit Biron, me fut très-amer. Je ne le diſſimulai point au Roi lui-même, & je m'en plaignis par lettres à Villeroi & à Gêvres, ſans diſcontinuer pour cela de bien ſervir. Je n'ai eu d'autre intelligence avec le Duc de Savoie, que celle que je révélai à Sa Majeſté après la priſe de cette Place. Elle ſe réduiſoit aux plaintes que le Duc me fit faire par Bourſier, au ſujet de la guerre qu'il étoit obligé de ſoutenir contre notre Monarque, dont il deſiroit, diſoit-il, la bienveillance avec la plus ardente paſſion. Bourſier m'offrit ſes ſervices, pour me lier par le ſang avec ce Prince. Je lui répondis qu'il ſe moquoit de moi, & je lui de-

mandai quelle étoit la penſée du Duc, en me propoſant une alliance de ſang avec lui. Il ne répliqua autre choſe, ſinon que le Roi l'agréoit. A la bonne-heure, lui dis-je ; car le devoir s'oppoſe à ce que je me marie hors du Royaume, ſans ſon conſentement, & j'ai donné ma parole à Sa Majeſté, de ne jamais prendre de femme que de ſa main. Si le Duc recouvre les bonnes graces du Roi, & qu'il me faſſe le premier l'ouverture de la propoſition, il me trouvera pleinement diſpoſé à y répondre. Mais je me garderai bien de faire les avances, de peur de paroître ambitionner une fortune dont je ne ſuis pas digne. 1602.

J'ignore les voyages de l'Envoyé du Secrétaire du Duc vers le Gouverneur de Bourg, de même que ſes négociations. J'ai été occupé deux mois au ſiége

1602. d'autres Places. J'ai ſeulement appris que cet Envoyé avoit voulu entrer dans Bourg avec ſept ou huit chevaux, mais qu'attaqué par le Fourier du Baron de Luz, il s'étoit ſauvé dans le bois, après avoir eu ſon cheval tué ſous lui; & que le Baron avoit envoyé au Roi deux lettres, qui s'étoient trouvées parmi les écrits qu'il portoit.

Lorſque Laffin partit de Brou, il ne me parla ni de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne auprès des Treize Cantons, ni d'argent. Mais à ſon retour de Savoie & du Milanez, où il avoit été à mon inſçu, il me tint à Dijon, ſur le dernier article, quelques propos en termes obſcurs, qu'il interrompit bruſquement. Je ne me ſuis point abouché à Beaune avec cet Ambaſſadeur, la ſemaine derniere, puiſque j'étois à Châtillon. Je crois n'être entré dans

Beaune qu'une fois en deux ans. Ce fut, il y a ſept ſemaines, à l'occaſion de la revue que j'allai y faire de ma Compagnie. Je n'ai point conféré dans Nuz, avec l'entremetteur d'Eſpagne. Laffin ſeul l'a vu, & j'ignore parfaitement ce qui s'eſt paſſé entre eux. 1602.

L'avis qu'on prétend que je donnai au Duc d'attaquer l'armée du Roi, lors de la retraite de la Nobleſſe & de la diminution des Troupes, eſt une horrible impoſture forgée par Laffin. Je ſuis trop bon François pour contribuer au deshonneur de ma Nation. Dieu, ſcrutateur des cœurs, connoît toute l'injuſtice d'une pareille imputation. L'amour pour ma Patrie me rend incapable de chercher à procurer aux Eſpagnols un ſemblable avantage. Lorſque la Nobleſſe commença à quitter l'ar-

mée, j'étois à Bourg, où je reçus
1602. du Roi la lettre ſuivante.

Mon ami, ma femme arrivée à Marſeille, s'avance vers Lyon, Quelque confiance que j'aie au Comte de Soiſſons, je n'oſe laiſſer mon armée ſans vous. Si vous m'aimez, partez ſans délai : vos amis vous diront combien je vous ai deſiré durant mon ſéjour à Beaufort.

Si-tôt cette lettre reçue, je montai à cheval pour me rendre à l'armée.

Il eſt bien douloureux, pour un homme qui a toujours vécu avec honneur, de ſe voir accuſé. Je ne veux plus vivre, puiſque j'ai perdu les bonnes graces de mon Roi.

Biron, peu d'accord avec lui-même, ajouta tout de ſuite : ſi je ſuis coupable, je vous prie, Meſſieurs, de m'obtenir pardon

de Sa Majeſté, aux pieds de laquelle je me proſternerai. Il ôte enſuite ſon chapeau, leve les mains, & prend Dieu & les Saints à témoin de ſon innocence, ſur le moindre attentat contre la Perſonne de ſon Souverain. Il pourſuit enſuite de cette maniere : loin que j'aie fait donner avis par Renazé, au Commandant du Fort Sainte-Catherine, de pointer le canon contre le Roi, lorſqu'il iroit reconnoître la Place, j'ai fait au contraire dire à Sillery & à Villeroy, de tâcher de détourner S. M. de la réſolution où elle étoit de s'y porter en perſonne, parce qu'il y avoit d'excellens Canoniers. Je les priai de la ſupplier de ſe diſpenſer de courir ce riſque ſans néceſſité ; puiſque j'avois, par ſon ordre, reconnu ce Fort, dont je leur envoyois le plan, 1602.

1602. & où j'avois perdu beaucoup de monde.

Il eſt encore plus faux que j'aie donné avis au Commandant, que je menerois le Roi ſi près, qu'au moyen d'une ſortie on pourroit lui faire un mauvais parti; ni que je l'aie prévenu que je me retirerois ſéparément de ce Monarque, & que j'aurois un grand panache noir. On n'a jamais entendu ſortir de ma bouche rien de ſemblable. Je ſuis trop connu dans le monde, pour être capable d'une auſſi grande méchanceté, que celle d'abandonner mon Maître dans le péril. D'ailleurs la ſituation du Fort Sainte-Catherine dans une plaine, facilite le moyen à ſes défenſeurs de découvrir de loin ce qui ſe paſſe à l'entour. Enfin il ne s'y trouvoit que ſept Cavaliers, dont pas un n'étoit en

état de ſortir ; ainſi que tous peuvent atteſter, entre autres, Bouvart, maintenant ſujet du Roi, auquel je m'en remets. 1602.

Comment puis-je avoir donné avis au Duc de fondre ſur notre armée, quand elle paſſeroit par certain endroit, puiſque je ne connoiſſois du tout point alors le pays, & qu'on compte dix-huit lieues de Bourg à Montmélian ? Cette accuſation eſt l'ouvrage des Eſpagnols & du Duc, qui veulent ſe venger du mal que je leur ai fait. Sa Majeſté ſaura du Comte de Soiſſons, que perſonne n'étoit plus diſpoſé que moi à exécuter l'ordre qu'Elle avoit envoyé par la Force, de donner bataille.

Il eſt encore plus hors de vraiſemblance, qu'aſſiégeant le Fort Sainte-Catherine pour m'en emparer, j'aie conſeillé d'y introduire quatre ou cinq hom-

1602. mes pour encourager le Commandant. J'ai montré, d'une maniere éclatante, mon zele pour le ſervice du Roi, lorſqu'à Anecy je propoſai à Sa Majeſté d'attaquer deux mille Eſpagnols, logés à Dicerel & au Bourg Saint-Mory. Ce conſeil lui ayant plu, Elle m'ordonna d'exécuter l'attaque d'un côté, & de la faire exécuter de l'autre. Mais comme j'étois en marche, j'appris que les Eſpagnols s'étoient retirés.

Quant aux autres avis qu'on m'accuſe d'avoir fait paſſer aux Aſſiégés, je dis qu'on en donne quelquefois à l'Ennemi dans la vue de lui être funeſte : il en eſt de même des ſecours. Je prends à témoin Villeroi, que je n'ai pas toujours rejetté la treve entre le Fort Sainte-Catherine & l'Armée. J'y conſentois, parce que par ce moyen, nos Soldats

vendoient à la Garniſon les vivres ſix fois leur valeur. Ce fut auſſi pour cela que je réduiſis au quart ceux qui avoient été accordés à cette même Garniſon, juſqu'à ce que la ratification de la paix fût arrivée : ce qui ſuffit pour faire voir l'envie extrême que j'avois de ſoumettre la Place au Roi. Si j'avois voulu la ſecourir, le pouvoir ne me manquoit pas, puiſque je commandois l'Armée. Je ne me ſuis couché ni nuit ni jour, pour venir à bout de la réduire : de plus de quarante convois qui ſe ſont préſentés, trois ſeulement y ſont entrés : j'ai diſſipé tout le reſte. Le deſir d'une gloire illuſtre, & celui de rendre un ſervice important à Sa Majeſté, m'ont porté à me ménager les avis des Miniſtres mêmes du Duc, comme il paroît par le 1602.

1602. compte détaillé que j'en envoyai à ce Monarque.

S'il me fût venu dans l'eſprit de favoriſer l'Ennemi, je ne l'aurois pas chargé avec tant de furie, derriere la Chartreuſe de Bourg, où il formoit ſes magaſins. J'avois cru qu'on m'accuſeroit de toute autre choſe, que d'avoir manqué à mon devoir, au ſiege de cette ſeconde Place. La Juſtice divine n'eſt pas plus vraie que tout ce que je viens de dire. J'atteſte encore en ceci Villeroi, qui recevoit mes nouvelles pour en faire part à Sa Majeſté.

Je n'ai point donné avis au Duc, des forces de l'Armée, avant d'en avoir le commandement & d'en connoître l'état. Encore moins ai-je indiqué les moyens de défaire Chambout, deſtiné, dit-on, à la garde de

certain paſſage. Je n'ai pu ſuggérer à l'Ennemi le conſeil de ne pas obſerver la Capitulation, dans un tems où j'ignorois l'accident de Briqueraut (*a*). Je reconnois trop l'habileté de Roſny, pour avoir l'imprudence de blâmer ſa façon de placer des batteries. Lorſque j'arrivai devant Montmélian, il n'y en avoit que trois, mais très-bien diſpoſées, & je fus le premier à les mettre en œuvre. L'accuſation ſur cet article eſt une horrible impoſture. 1602.

C'eût été porter préjudice au Duc, au lieu de le ſervir, que de lui donner nouvelle que le Roi vouloit la paix, faute d'argent pour renouveller l'alliance avec les Suiſſes; tandis que je ſavois qu'il y avoit quatre cens mille écus à Lyon, dont cent

(*a*) Voyez ci-devant.

1602. cinquante mille, tirés pour la paie des Troupes, avoient été remplacés auſſitôt par pareille ſomme, priſe des huit cens mille de la dot de la Reine.

Loin d'attiſer la guerre civile entre les Catholiques & les Huguenots, dans le cas où celle de Savoie dureroit, j'ai été au-contraire très-attentif à en étouffer les moindres ſemences, pour mon propre avantage.

Il étoit entierement inutile que j'informaſſe le Duc du refus que j'avois eſſuyé de la Citadelle de Bourg. La nomination que le Roi avoit faite à ce Gouvernement, le lui apprenoit aſſez. D'ailleurs, la derniere choſe qu'on doit déclarer aux yeux pénétrans des autres Princes, eſt la ceſſation de faveur auprès du ſien.

J'ai imploré le ſecours de Sillery, de Villeroi & Jeannin,

pour m'obtenir du Roi, l'abolition de ce qui s'étoit passé à Bourg. Il suffit, pour ma pleine satisfaction, que ce Monarque ait dit qu'il ne m'avoit refusé le gouvernement de cette Place, ni par défiance, ni pour me mortifier. 1602.

Il m'eût paru moins dur, qu'on m'eût accusé d'avoir voulu m'emparer d'une partie du Royaume, que de dire que j'aie instruit le Duc de tout ce qui s'y passoit. Le métier d'espion convient plus à un voleur qu'à un Gentilhomme.

L'avis qu'on m'impute d'avoir donné au Duc des intelligences de du Terrail avec le Commandant du Fort Sainte-Catherine, est une vengeance de ce Prince, assez malin pour de pareilles inventions. J'ai eu trop de peine à lui enlever ce Fort, pour avoir cherché à l'au-

gmenter par de ſemblables avis.
1602. On peut s'informer de la vérité du fait par du Terrail lui-même. Une autre impoſture, ouvrage de Cambelle & d'Albigny, eſt celle qui veut que j'aie averti le Duc de faire entrer des munitions de bouche dans la Place, & de venir droit à Chambéri. Le Roi a ſans doute meilleure opinion de mon ſavoir militaire, pour croire que j'aie donné des inſtructions ſi peu ſages : je conſens de mourir ſi ce Monarque ajoute foi à de pareils rapports.

Lorſque j'eus appris que Sa Majeſté avoit donné la Citadelle de Bourg à Boëſſe, je lui envoyai dire par la Force & Châteauneuf, que je n'ouvrirois plus la bouche au ſujet de ce Gouvernement, & que je la ſuppliois d'oublier tout ce que le mécontentement avoit arra-

ché à ma langue & à ma plume.

Telle fut la confeſſion de Biron, dans le premier interrogatoire : celle du 19 de Juillet fut de ſix heures. Il proteſta, avant que de la commencer, qu'il parleroit avec plus de ſincérité : que l'Archevêque de..... lui avoit ôté le ſcrupule, mis dans ſon ame par ſon Confeſſeur. Celui-ci, pourſuivit-il, m'avoit aſſuré que je ne pouvois révéler, ſans péché, ce que j'avois juré de garder ſous le ſceau du ſecret ; mais le Prélat m'a dit que j'étois obligé de déclarer la vérité devant les Juges propres, à cauſe de l'autorité dont ils étoient revêtus pour la rechercher, & de celle qu'avoit le Prince pour la ſavoir. 1602.

Voici de quelle maniere il continua ſon aveu.

Laffin me répétoit ſans ceſſe qu'il falloit que je renonçaſſe,

1602. tout de bon à mon affection pour le Roi. Si je ne craignois, ajoutoit-il, votre foibleſſe, & qu'à la premiere vue vous ne vous reconciliaſſiez avec lui, je vous marquerois pluſieurs endroits du Royaume, où ni les Catholiques ni les Huguenots ne ſont contens de ſon gouvernement. Ce Monarque inſtruit par Leſdiguieres, d'après l'avis de mon frere de la Nocle, que j'étois allé en Savoie par votre ordre, répondit : laiſſez-moi prendre Montmélian, & je ferai alors couper des têtes : quant à Biron, je le mettrai en lieu de ſûreté.

Je n'ai jamais vu Savignac, Gentilhomme de Breſſe, qui, dit-on, a ſurvécu peu de jours à ſes bleſſures, étant priſonnier ; & je ne crois pas qu'il ait parlé au Baron de Luz, parce que celui-ci étoit alors à l'armée. On

peut vérifier ce fait par Varenne, & le Capitaine Farſouilliere. Je demande qu'ils ſoient entendus, parce qu'ils étoient préſens à la mort de Savignac, avec cinquante autres perſonnes. Laffin ſe plaît à inventer. J'ai dit que le Roi avoit promis le Gouvernement du Marquiſat de Saluces, non à Leſdiguieres, huguenot, mais à Créqui, catholique. Quant à l'article de Genève, je ſais tout le contraire. 1602.

Je n'ai parlé à Renazé, que pour les affaires de Laffin ſon Maître; & je l'ai reconnu partiſan du Duc. Loin qu'il ait pu me propoſer de la part de ce Prince & du Comte de Fuentes, de me ſaiſir de la perſonne de notre Monarque à la chaſſe ou dans quelqu'autre endroit favorable, & de l'envoyer en Eſpagne; je ne crois pas qu'il ait vu le Comte dans d'autre rencon-

1602. tre, que celle du voyage de ſon Maître à Milan, après lequel il a diſparu, & je le crois arrêté. Je n'ai jamais eu l'idée de renverſer la France, & de la faire gouverner par les Pairs; c'eſt encore, ſelon toute apparence, une invention de Laffin. Je n'ai traité en aucune maniere avec le Roi d'Eſpagne, ni ne lui ai rien demandé. Il ne m'a été propoſé autre choſe, que ce malheureux mariage de Savoie, auquel je n'euſſe conſenti qu'avec le bon plaiſir du Roi. Je ne ſuis pas ſi peu inſtruit des affaires de la France, pour ne point juger impoſſible tout autre gouvernement que celui qui s'y trouve établi depuis tant de ſiecles. Se peut-il qu'il y ait des hommes aſſez méchans pour dire que la conjuration étoit avancée au point que le Roi d'Eſpagne m'avoit laiſſé le maître de prendre

les armes le premier? Que cette accuſation, grand Dieu, m'eſt douloureuſe! J'ignore abſolument qu'on eût deſſein de me remettre toutes les Places dont on ſe ſeroit rendu maître, à l'exception de Marſeille. Quelle apparence y a-t-il que le Roi Catholique eût voulu travailler & dépenſer pour d'autres? Je n'ai nullement entendu parler d'une offre de ſa part de cent vingt-mille écus, non plus que de l'emploi de Généraliſſime de ſes armées; ni n'ai ſu juſqu'à préſent, qu'il eût une belle-ſœur. Quoi qu'il en ſoit, de pareilles offres ſont trop contraires à la raiſon; & il n'y a pas d'apparence que ce Monarque les fît à ſon propre fils; j'euſſe cru qu'il eût voulu ſe rire de moi. 1602.

Je prends à témoin Laffin, ſi, un jour qu'il me diſoit que les Devins donnoient pour infaillible

1602. la ruine de la France, & que Noſtradamus l'avoit prédite, je ne lui défendis pas de jamais ouvrir la bouche ſur cet article. Le deſir ne m'aveugle pas au point de me faire regarder comme poſſibles, les choſes impoſſibles. J'euſſe paſſé pour le plus inſenſé des hommes, ſi, dans le cas où on m'eût offert cent vingt mille écus de revenu, je les euſſe refuſés, pour toute autre raiſon que mon attachement à mon Pays & à mon Maître. Eſt-il poſſible, ô Ciel, que le Roi me faſſe interroger ſur des choſes ſi peu vrai-ſemblables !

Si j'euſſe conſeillé au Duc de rendre le Marquiſat de Saluces, j'aurois été contre mon propre intérêt, qui eſt la réunion de la Breſſe, Pays où j'ai obtenu cinq ou ſix Gouvernemens pour mes amis, & quatorze mille écus de revenu,

revenu, pour argent prêté par moi à la Couronne. Je n'ai pas pu dire que cette Province ſervoit au Duc, comme la Flandre au Roi d'Eſpagne ; puiſque la Saône la ſépare de la France. 1602.

Laſſin m'aſſura, à Brou, que Chambaut & le Chevalier de Montmorency méditoient quelque entrepriſe ſur Lyon, en traverſant cette Ville ; mais je n'y ajoutai point foi. Leſdiguieres, ajouta-t-il, mécontent du refus que le Roi lui a fait du Gouvernement de Montmélian, ſe retire à Grenoble ; & ſi vous voulez vous rendre maître du Rhône, nous reſſerrerons ſi fort ce Monarque, qu'il ſera obligé de ſe jetter entre nos bras. Je fermai l'oreille à un pareil projet, que je regardai comme impratiquable, & je répondis que, ſi je voyois le Roi dans le beſoin,

1602. je ſerois le premier à voler à ſon ſecours.

On fit reconnoître à Biron quelques lettres de pur compliment, écrites de ſa main, pour le convaincre auteur de celles qui prouvoient le crime de Leze-Majeſté. On lui mit enſuite celles-ci ſous les yeux. Il en reconnut une bonne partie : quant aux lettres en chiffres, il dit qu'elles étoient de ſes Secrétaires.

Il y en avoit pluſieurs autres adreſſées à lui, & qu'il avoit reçues. Toutes prouvoient ſes intelligences avec le Duc de Savoie, & ſes ordres pour les divers voyages de Laffin dans le Piémont.

Biron dit que Renazé, domeſtique de Laffin, & Iſembert ſon Maître-d'Hôtel, contrefai-

soient à merveille son écriture ; que du reste les dates de ces lettres étoient antérieures au pardon que le Roi lui avoit accordé à Lyon. Ce Monarque, continua-t-il, m'ayant demandé dans cette occasion, si je lui étois fidele, je lui répondis qu'il devoit me croire tel ; que s'il m'étoit échappé de mal parler, j'avois toujours bien agi, & que je ferois de même dans la suite. 1602.

Le Duc & Laffin, n'ayant pu me corrompre, m'ont réduit au malheureux état où je me trouve. Jamais personne ne fut si tenté que je l'ai été par le second, qui tantôt employoit les promesses de mariage, tantôt cherchoit à m'effrayer, en assurant que le Roi songeoit à me faire tuer.

Je supplie S. M. de considérer les services rendus à Elle & à la Couronne, par mon pere & par

1602. moi, par moi principalement dans le ſiége d'Amiens. J'ai ſur mon corps trente coups d'arquebuſe, pluſieurs coups d'épée, & autres bleſſures. Je n'ai jamais fui le combat : on ne m'a chargé d'aucune commiſſion, où je n'aie pleinement réuſſi : je n'ai commis aucune faute contre l'Etat, tant que je n'ai pas eu auprès de moi Laffin, qui m'enſorceloit. J'ai avoué au Roi que, dans le feu de la colere, il m'étoit échappé de dire & d'écrire contre lui beaucoup de choſes; & que je me fuſſe laiſſé aller plus loin, ſans la crainte du Tout-Puiſſant. Sa Majeſté me promit qu'Elle ne me donneroit plus lieu de me plaindre d'Elle juſtement; j'oublie le paſſé, ajouta-t-elle, ayez ſoin ſeulement de me bien ſervir à l'avenir.

Je me ſuis comporté dans mes Ambaſſades d'Angleterre & de

Suiſſe, de même que dans mon Gouvernement, comme le devoir demandoit de moi. Ma conduite, toujours ſans reproche, a donc démenti ma langue & ma plume, & a réparé ma faute. Je prie Sa Majeſté de m'accorder une ſeconde fois le pardon que j'ai déja reçu d'Elle. Le long mémoire adreſſé à Laffin par Renazé, eſt, à la vérité, écrit de ma main, mais le Roi m'a promis de ne s'en plus ſouvenir. Ma confiance en ſa miſéricorde eſt d'autant plus grande, qu'à ma priere, il voulut bien faire grace à Laffin, qui étoit ſorti du Royaume ſans ſa permiſſion. 1602.

Charles Hubert, l'un des Secrétaires de Biron, priſonnier comme lui, dépoſa qu'il n'avoit été à Milan que pour des emplettes d'étoffes : il conſentoit de mourir, ſi on le convain-

1602. quoit de menſonge. En général, toutes les dépoſitions des perſonnes de la maiſon du Maréchal étoient à ſa décharge. Hubert dit, entre autres choſes, qu'il n'avoit jamais vu Renazé écrire pour le Maréchal, ni lui être utile en quoi que ce fût ; mais que ce domeſtique de Laffin contrefaiſoit parfaitement toutes ſortes d'écritures. Je n'ai pas eu, ajouta-t-il, le moindre indice de trames ourdies par mon Maître ; & mon attachement pour lui eſt ſi grand, que, s'il diſoit avoir eu part à quelque complot, je ne le démentirois point : glorieux de participer à ſes afflictions, comme à ſes contentemens, la mort ne me feroit aucune peine.

Hubert dit par ignorance certaines choſes, qui alloient indirectement à charger Biron : que la Nobleſſe d'Auvergne, par exemple, deſiroit de tout ſon

cœur, de le voir à leur tête. Mais il fut démenti par le Baron de Benac, qu'on lui confronta. 1602.

Le Valet-de-chambre de Biron dépoſa, qu'il avoit écrit ſous ſa dictée, en chiffres, ſans ſavoir ce qu'il écrivoit : qu'il n'avoit jamais vu Renazé tenir la plume ſous lui, beaucoup moins encore le Maréchal faire aucune lettre de cette nature ; mais que quant aux autres, qu'il aſſuroit contrefaites par Renazé, elles étoient au contraire toutes de ſa propre main.

Le 15 de Juillet, les Commiſſaires, avant que de mettre l'Accuſé vis à-vis de Laffin, lui dirent qu'ayant témoigné deſirer être confronté à cet homme, ils l'avoient fait venir ; mais que s'étant emporté à ſon ſujet, ils l'avertiſſoient qu'il ſe trouvoit devant la Juſtice, & qu'il devoit

1602. s'abſtenir de toute injure contre un témoin qui faiſoit ſon devoir. Cette nouvelle rendit Biron quelque tems muet. Les yeux trempés de larmes, & tremblant de tous ſes membres, il obtint des Commiſſaires, permiſſion de ſe jetter ſur ſon lit.

Quelques momens après, s'étant levé & aſſis, en continuant de trembler, on lui préſenta Laffin. Quand on eut pris le ſerment de l'un & de l'autre, on dit à Biron, que s'il avoit à récuſer ce témoin en quelque choſe, il le fît; parce que les formes judiciaires empêcheroient qu'il y fût enſuite reçu. Il répondit ſottement : j'ai cru n'avoir pas de meilleur ami que lui, juſqu'à l'inſtant où on m'a mis ſous les yeux certain Mémoire, dont on a tiré les accuſations ſur leſquelles j'ai été interrogé. Si elles ſont votre ouvrage, Monſieur,

pourſuivit-il, en ſe tournant vers Laffin, j'ai juſte ſujet de me plaindre de vous, qui ſavez qu'elles ſont ſans fondement. Si vous avez agi ainſi, pour recouvrer les bonnes graces du Roi, pourquoi ne pas l'exécuter dans le tems des prétendues trames, renfermées dans ce Mémoire? & non quand je venois d'obtenir pardon pour vous, de Sa Majeſté. Biron ſe plaignit enſuite amérement qu'il eût fait contrefaire ſes lettres par Renazé. Laffin repliqua: J'euſſe mieux aimé ſacrifier la moitié de mes jours, que de me voir réduit à l'affreuſe néceſſité de vous être confronté. Je prens à témoin le Roi & ſes Miniſtres, que je n'ai rien oublié pour en être diſpenſé. 1602.

J'ai gardé le double de toutes les lettres importantes que je vous adreſſois, afin qu'ils me

1602. ſerviſſent de témoignage dans l'occaſion, de mon exactitude à remplir mon devoir à votre égard. Le Roi m'aſſura, je vous l'écrivis : que ſi vous vous rendiez auprès de ſa perſonne, il vous careſſeroit plus que jamais, nonobſtant tout ce qui s'étoit paſſé. Je deſire, ajouta-t-il, voir le Maréchal : je l'aime & je l'eſtime tant pour ſa valeur, que s'il me déclare ingénument la vérité, je pleurerai avec lui & avec vous, je l'embraſſerai, & l'avancerai plus que je n'ai fait juſqu'à ce jour.

A Fontainebleau, me promenant avec ce Monarque dans une allée du petit jardin de Zamet, voici, me dit-il, le lieu même où je conjurai M. de Biron de me révéler tout ce qu'il ſçavoit, & où je lui témoignai l'inclination la plus favorable à le ſatisfaire. Je ne pus en tirer au-

tre choſe, ſinon qu'il ignoroit tous les complots dont on vouloit lui parler. Son obſtination à me cacher la vérité, me força de le faire arrêter, malgré le regret extrême que j'en reſſentois. 1602.

Les aſſurances, Monſieur, dit alors Laffin à Biron, qui vous furent données par le Vidame de Chartres & par d'autres, de l'excellente diſpoſition de S. M. n'étoient donc point des amorces pour vous attirer au piége.

Vous me marquates, répondit Biron, que dans vos entretiens avec le Roi, vous aviez exactement obſervé l'ordre que je vous avois preſcrit. Je vous écrivis de le ſuivre invariablement, de peur de me perdre. Si j'euſſe eu le moindre vent de ce que vous lui aviez révélé, j'aurois été ſans délai me jetter à ſes piés pour lui demander par-

1602. don. Ma confiance en votre attachement, & l'assurance que vous me donnâtes que vous ne vous étiez point écarté des mesures prises entre nous, m'empêcherent de rien confesser à Sa Majesté. Je prends l'Univers à témoin, si faisant profession d'être mon intime ami, vous n'avez pas tort de m'avoir caché ce qui s'étoit passé entre Elle & vous. Je n'en ai pas agi de même. Ce Monarque m'ayant demandé si vous aviez été à Milan, je lui répondis qu'il pouvoit mieux savoir de vous que de moi ce qui en étoit, & que j'étois prêt à signer tout ce que vous lui rapporteriez. Laffin, repliqua le Roi, consent d'être écartelé s'il a été à Milan, & le Comte d'Auvergne au contraire assure que le fait est vrai. Lequel des deux dois-je croire ? Je prie Votre Majesté, repliquai-

je à mon tour, d'ajouter foi à ce que Laffin lui dit, comme très-véritable. Je la ſupplie en même tems de me faire part de ce qu'Elle ſait de lui ſur ce qui me regarde, & s'il a parlé d'autre choſe que de mon mécontentement au ſujet du refus du Gouvernement de la Citadelle de Bourg. S. M. m'aſſura que vous n'aviez déclaré que cela & mon mariage avec la fille du Duc de Savoie, & qu'Elle ſuppoſoit que vous m'en aviez informé. Comment avez-vous pu vous réſoudre à ne pas me faire ſavoir, du moins ce que vous aviez dit au Roi au-delà de ce que je vous avois preſcrit; & à être cauſe que, pour ne pas manquer à la parole donnée à mon ami, j'ai perſiſté à nier d'une maniere invariable? J'ai parlé & écrit, dit Laffin, conformément à ce que le devoir 1602.

1602. exigeoit de moi. J'ai deſiré votre contentement plus que choſe au monde, & je le préférois à mes propres jours. Biron répondit : je n'ai jamais été ſi avant dans les bonnes graces du Roi, que depuis mon retour de mon Ambaſſade de Suiſſe ; & je ne les aurois jamais perdues, ſi vous ne vous fuſſiez hâté de m'accuſer auprès de Sa Majeſté. J'euſſe enfin aiſément obtenu pardon, en confeſſant la vérité ; mais l'horreur de violer la foi que je vous avois donnée, de ſouiller ma conſcience & ternir ma réputation, m'a empêché de le faire. Je crus, répliqua Laffin, devoir obéir à l'ordre que me donna le Roi de lui tout révéler ; d'autant mieux que je voyois Sa Majeſté diſpoſée à vous accorder tout ce que vous pouviez lui demander, pourvû qu'il fût conforme à la raiſon.

Laffin ſoutint aux Juges que Biron & le Baron de Luz lui avoient dit que ſi on n'exécutoit les deſſeins formés contre la perſonne du Roi, ils tourneroient conſidérablement à l'avantage de ce Monarque, dans le cas où on en viendroit à un combat, parce que Sa Majeſté étoit réſolue de marcher toujours en avant à la tête de ſon Armée. Il ſoutint encore qu'il avoit montré à Biron une lettre du Duc de Savoye, avant l'arrivée de ce Prince à Paris. L'Accuſé affirma au contraire, qu'il n'avoit jamais entendu parler du Duc avant ce tems ; & que les premieres ouvertures de ſa part, lui avoient été faites par Laffin même. Je n'ai devancé le Duc auprès du Roi, continua-t-il, que de quatre jours ; & il n'étoit queſtion alors ni de Bourg ni de la Breſſe. Sa 1602.

1602. Majeſté ſe trouvant à Conflans avec lui, chargea le Comte d'Auvergne & moi, de l'entretenir ; mais nous ne pûmes le faire, parce que le Comte de Soiſſons ſurvint.

Laffin ne m'a jamais dit un mot de ſes négociations en Suiſſe, ni de ſon voyage à Milan.... Celui-ci rapporta, pour preuve du contraire, qu'au tems de la Conférence réelle de Conflans, entre le Duc, Biron & le Baron de Luz, le dernier lui avoit raconté qu'à cette occaſion, le premier avoit dit au ſecond : le Gentilhomme auquel nous avons parlé (il entendoit Laffin), & qui ſert d'entremetteur entre vous & moi, eſt tel que nous le croyons ; de ſorte qu'on peut lui parler de toutes ſortes d'affaires à cœur ouvert.

Vous répondites au Duc, pourſuivit Laffin, en continuant

d'accuſer Biron, que j'avois tant de zele & de mérite, qu'il ne devoit pas avoir le moindre doute au ſujet de ma fidélité. Le ſoir du même jour, vous me fites part de tout cela, par le canal du Baron de Luz, & le Duc m'en inſtruiſit par ſon Secrétaire. 1602.

Je n'ai entrepris de voyage ni de négociation que de votre ordre, comme il conſte par vos lettres.... Biron nia bruſquement qu'il lui eût jamais donné commiſſion de parler au Duc, ſi ce n'étoit un ſoir. Ce ne fut que plus de ſix jours après, ajouta-t-il, que vous me propoſâtes ſa fille : je n'ai nullement vu la lettre de ce Prince, de laquelle vous parlez. Le fait concernant Bourg eſt auſſi faux que tout le reſte ; puiſque le Duc n'avoit pas encore déclaré ce qu'il vouloit céder pour le Marquiſat de

Saluces. Laffin répliqua : je ne
1602. ſuis du tout point intervenu aux conſeils du Duc, durant ſon ſéjour à Paris. Je ne ſaurois donc affirmer ce que je ne ſais pas avec certitude. Mais vous m'en fîtes sûrement part alors, Monſieur, conjointement avec le Baron de Luz, & me chargeâtes de dire à Son Alteſſe des choſes extraordinaires, pour la détourner de pourſuivre le Traité commencé avec le Roi.

L'après-midi de cet interrogatoire, on confronta Biron à Renazé, domeſtique de Laffin, qui, malheureuſement pour l'accuſé, s'étoit ſauvé des mains des Savoyards (*a*). Ceux-ci avoient inutilement fait courir après lui, pour empêcher les ſuites funeſtes de ſon évaſion.

La vue inattendue de cet hom-

(*a*) Après quatorze mois de priſon.

me, dont Biron ne ſavoit ſi l'élargiſſement n'avoit pas eu lieu, au ſu du Duc, le rendit ſi confus, qu'il annonça auſſi-tôt le trouble de ſon ame, par la pâleur de ſon viſage & ſon ſilence. La dépoſition de ce témoin fut conforme à celle du premier. L'accuſé pouvoit mettre de juſtes exceptions au témoignage de tous les deux. Mais il ne dit autre choſe contre Renazé, ſinon qu'étant domeſtique de Laffin, il étoit aſſez naturel qu'il parlât comme ſon Maître. Du reſte, pourſuivit-il, il n'a ſervi que de commiſſionnaire entre Laffin & moi; & il ne m'a jamais fait aucune peine, comme il n'en a pas non plus reçu de ma part. 1602.

On lut la dépoſition de Renazé, dans laquelle il perſiſta. C'eſt une vengeance dont il uſe, dit le Maréchal, parce qu'il me croit auteur de ſa priſon. Son élargiſ-

1602. ſement durant la mienne fait aiſément conjecturer que c'eſt une intelligence de Laffin avec le Duc. Si j'euſſe fait arrêter Renazé, comme prétend Laffin, je n'aurois pas été aſſez imprudent pour demander qu'il fût relâché, avant que tout eût été fini avec ce Prince. Il n'y a pas de meilleure preuve de mon innocence. Quelle apparence y a-t-il en effet, qu'un homme de mon rang voulût ſe perdre pour ſauver un domeſtique ?

Renazé ſait contrefaire mes lettres, au point de tromper les yeux les plus clairvoyans. Eſt-il pas vrai, lui dit Biron, qu'étant malade à Belley, je vous chargeai d'en écrire une à Laffin, comme venant de ma propre main, mais dont le ſtyle ſeul étoit de moi, ce que vous fîtes auſſitôt ? Renazé jura qu'il ne ſavoit point contrefaire les lettres du

Maréchal, & qu'il n'avoit jamais eu commiſſion de ſa part ſur cet objet. Pourquoi donc, lui dit Biron, voulois-je vous prendre à mon ſervice, ſinon pour vous faire écrire à ma place, lorſque je ſerois indiſpoſé ? C'étoit ſeulement pour m'employer à voyager, répondit Renazé. 1602.

Biron ſe tournant vers ſes Juges, pourſuivit de cette ſorte : je ne dirai que la vérité. Mes ſervices & ceux de mon pere, ſcellés par ſon ſang, ne ſont pas de ſi petite conſidération, pour ne pas m'obtenir du Roi la miſéricorde, dont je reconnois que j'ai beſoin. Mais de quoi me ſerviroit-elle, ſi je damnois mon ame ? Je n'ai caché au Roi beaucoup de choſes que je ſavois, que par la promeſſe engagée à Laffin de garder le ſilence, & par la défenſe que m'avoit fait mon

1602. Confeſſeur (*a*), de révéler ce que je tenois ſous le ſecret & le ſerment.

Le 19 de Juillet, Biron fut confronté à Jean d'Achon, Seigneur de Cerizat; enſuite à Pierre de Boile, troiſieme témoin; puis à Sarau, l'un de ſes Secrétaires, qui reconnut les lettres, les mémoires & les minutes qu'on mit ſous ſes yeux, pour écritures de la propre main du Maréchal; enfin à Gervais Royer, ſon Valet-de-chambre, & à Pelard ſon laquais.

Laffin & Renazé ne donnoient d'autres preuves des négociations de Biron en Flandre, en Eſpagne, en d'autres Etats, ou avec le Duc à Paris, ſinon qu'ils le ſavoient de tels & de tels. Mais ceux-ci ne le dépoſoient ni ne

(*a*) C'étoit un Minime de Dijon.

le certifioient. Laffin, ſoigneux de cacher ſa méchanceté, avoit ſouſtrait les écrits qui prouvoient les complots ourdis à Paris, dont il avoit été le principal moteur. 1602.

Dans les crimes de leze-Majeſté, on ne donne point en France des Avocats aux accuſés, pour les inſtruire des moyens de ſe défendre. Ils n'ont d'autre reſſource qu'eux-mêmes, contre ces maîtres habiles dans l'art terrible d'embarraſſer un coupable, qui ſait à peine répondre à propos à leurs queſtions. On refuſa en conſéquence des Avocats à Biron, qui en avoit demandé. Il fut conduit, ſous bonne garde, au Parlement, par la riviere, dans un bateau couvert. Toutes les Chambres étoient aſſemblées; mais les Pairs avoient refuſé de s'y trouver, quoiqu'invités par

1602. Lettres-Patentes du Roi, comme Juges naturels.

Le coupable, interrogé de nouveau par le Chancelier, article par article, dit qu'il n'avoit jamais rien tenté contre la perſonne du Roi; & que quant à tout le reſte, ce Monarque lui avoit pleinement pardonné à Lyon. Il ſe déchaîna en invectives horribles contre Laffin, le traita de Sodomite, de Magicien, d'homme en un mot ſouillé de tous les vices les plus infâmes. Il finit par avouer qu'il avoit quelquefois penſé, parlé ou écrit au deſavantage de Sa Majeſté; mais, ajouta-t-il, j'ai toujours bien agi, & c'eſt à cela principalement qu'on doit avoir égard.

Il fut reconduit à la Baſtille, avec les mêmes précautions qu'il en avoit été amené. Le lendemain,

main, les Juges, au nombre de cent cinquante, après avoir mis dans la balance ſes belles actions avec les mauvaiſes, le trouverent digne de mort, & le condamnerent à perdre la tête. Quelques-uns étoient d'avis que Laffin, principal moteur de la Conjuration, fût condamné à la corde; mais le plus grand nombre opina pour la négative, de peur de fermer la voie à la révélation des crimes. Pluſieurs avoient panché pour le pardon en faveur du Maréchal, attendris à la lecture d'une de ſes lettres à Laffin, où il parle de cette maniere : puiſque Dieu a accordé au Roi & à l'Etat un Dauphin, il faut renoncer à tout projet inſenſé : ſi j'ai bien agi par le paſſé, je dois encore mieux agir à l'avenir. 1602.

L'Arrêt du Parlement contre

1602. ce fameux coupable, étoit conçu de la façon ſuivante.

En conſéquence de l'Arrêt du 24 Juillet, qui ordonne qu'en l'abſence des Pairs invités, il ſera procédé au jugement du Procès, qui déclare le Duc de Biron atteint & convaincu du crime de lèze-Majeſté, pour la conſpiration tramée par lui contre la perſonne du Roi, pour entrepriſes contre l'Etat, trahiſon, traités avec ſes Ennemis, étant Général de l'Armée dudit Seigneur Roi; la Cour, pour réparation de ces crimes, le prive de tous ſes biens, honneurs & dignités, & le condamne à avoir la tête tranchée ſur un échaffaut, qui ſera pour cet effet dreſſé dans la Place de Greve; déclare tous ſes biens acquis & confiſqués au profit de Sa Majeſté, & la Terre de Biron

privée pour toujours du titre de Duché-Pairie. Le 30 de Juillet 1602. 1602.

Le lieu de l'exécution fut changé par Lettres-Patentes du Roi. Elles portoient qu'elle ſe feroit dans la cour de la Baſtille, en préſence des Officiers que le Parlement jugeroit à propos.

Le dernier de Juillet, vers les onze heures, le Chancelier, le premier Préſident, trois Maîtres des Requêtes de l'Hôtel, le Greffier-Criminel & ſix Huiſſiers, après avoir long-tems conféré enſemble, ſe rendirent à la Chapelle de ce Château, & firent amener le coupable, eſcorté par ſept ou huit Gardes-du-Corps. Sitôt qu'il les vit, il s'écria : je ſuis mort. Monſieur, pourſuivit-il, en adreſſant la parole au Gouverneur, je vous prie de dire à mes Parens de ne point rougir de mon ſupplice : je

meurs innocent. Le Chancelier,
1602. après l'avoir ſalué (l'un & l'autre étoient debout), lui demanda l'Ordre du Saint-Eſprit & ſon épée. Il tira l'Ordre de ſa poche, & le remit : quant à ſon épée, il dit qu'il l'avoit rendue le jour qu'on l'avoit arrêté. Le Chancelier lui déclara alors qu'il étoit jugé, tant ſur les accuſations d'entrepriſes contre la perſonne du Roi & l'Etat, que ſur celles d'intelligences étroites avec les Ennemis : faits dont il ſe trouvoit atteint & convaincu. Voyez, Monſieur, ajouta-t-il, ſi, dans vos aveux, vous n'avez pas manqué à la vérité en quelque choſe ; & en cas que cela ſoit, je vous exhorte à tout révéler, maintenant que votre fin approche. Les faits, matiere de mon procès, ne ſont point vrais, répondit Biron : je m'étonne que le Parlement m'ait

condamné ſur le témoignage de Laffin, qui a commerce avec le Démon, & qui m'a ſéduit par ſes ſortileges. Souvent il me mordoit l'oreille, en m'appellant ſon pere, ſon bienfaiteur, ſon Prince, ſon Roi. Il me promit, ſur le Sacrement de l'Autel, de ne jamais rien révéler de ce qui ſe paſſeroit entre nous. Il s'eſt ſervi de ſon domeſtique Renazé, pour contrefaire mes lettres. Quant à celles qui ſont véritablement de moi, le Roi m'a pardonné ce qu'elles renferment. Le Roi le nie, répondit le Chancelier. (Cet article avoit fort embarraſſé le Parlement). J'en appelle, répliqua Biron, à ſa conſcience. Sa Majeſté me pardonna à Lyon, en me diſant : j'ai ſu que vous formiez des entrepriſes hors du Royaume contre mon ſervice : avouez-moi la vérité. J'ai, lui 1602.

1602. dis-je, écrit quelques lettres en Savoie, au ſujet du mariage qui m'a été propoſé avec la fille du Souverain de cet Etat. Je ſupplie Votre Majeſté d'oublier toutes les pratiques que je puis avoir eues avec les Ennemis de ſa Couronne. J'y conſens, répondit ce Monarque : ne commettez plus à l'avenir de pareilles fautes..... Je ſouſcris à ma mort, ſi on trouve que, depuis vingt-deux mois, j'aie fait la moindre choſe contraire à ſon ſervice.

L'ordre & le ſauf-conduit que le Roi m'a envoyés pour me rendre auprès de ſa Perſonne, ſuffiſent pour prouver qu'il m'a pardonné. Mon ami, me marque-t-il, je vous prie de venir me trouver, je vous embraſſerai de bon cœur, ſans renouveller le ſouvenir de rien de ce qui s'eſt paſſé. Sur cette aſſurance, & ſur ce que le Préſident Jean-

nin (a) me dit de bouche, je vins me jetter aux piés de Sa Majeſté. 1602.

C'eſt une grande dureté de ſa part, que celle d'avoir refuſé de m'entendre une ſeule fois depuis ma détention. Elle auroit ſû que mon Délateur eſt un ſcélérat qui a abandonné ſa femme; qu'il cherche chaque jour la deſtinée de Sa Majeſté; qu'il me montroit avec une figure de cire qu'elle devoit bientôt finir; qu'il a tenu des paroles & fait des actions horribles.

Il ne m'eſt jamais venu la plus légere penſée d'attenter à la perſonne de mon Maître; & je ne ſais autre choſe d'entrepriſes contre ſa vie, que ce que me dit Laffin, ſous le Fort Sainte-Catherine, plus de ſix jours après

(a) Ce Miniſtre ſavoit qu'on cherchoit à l'attirer au piége.

le ſiége. Si j'euſſe eu un pareil
1602. deſſein, les moyens de l'exécuter ne m'euſſent pas manqué. Ma conduite s'y montre tout-à-fait contraire, puiſque j'ai empêché le Roi d'aller reconnoître la Place.

Le tout donc peſé, il n'y avoit pas lieu de me condamner à mort. Je ſuis étonné, Monſieur le Chancelier (*a*), qu'un homme auſſi ſage que vous, m'ait traité ſi cruellement. Il vous eût été plus glorieux à votre âge, d'intercéder pour moi. Il y avoit d'autres moyens de me punir, celui entr'autres, d'une priſon perpétuelle, où j'aurois eu la conſolation de prier Dieu pour ceux qui m'euſſent obtenu cette gra-

(*a*) Ce Chancelier étoit Pompone de Bellievre. De peur que les écrits qui convainquoient Biron du crime de léſe-Majeſté, ne fuſſent ſouſtraits, il les avoit couſus dans ſa robe.

ce. Si j'avois été un ſimple ſol- 1602.
dat, on m'auroit condamné tout-au-plus aux Galeres ; mais comme je ſuis un Maréchal de France, on veut ma mort.

Je n'euſſe jamais penſé que la clémence du Roi m'eût manqué. Sa Majeſté n'a pas ſu faire uſage des exemples mémorables des Pompées & des Céſars : Princes qui ne déſiroient rien avec plus d'ardeur, que les occaſions de rendre leur gloire plus éclatante, en pardonnant à leurs plus grands ennemis. Tout reſte de clémence eſt éteint en France, & la conduite qu'on tient à mon égard, fait voir qu'on ne l'y a jamais pratiquée, que par crainte. Si j'avois tué quelque Prince du Sang, j'aurois peut-être trouvé grace auprès du Roi. Mon pere a immolé ſes jours pour les maintenir, & pour affermir la couronne ſur la tête de

1602. celui qui la porte. J'ai plusieurs fois éprouvé les coups des ennemis du dedans & de ceux du dehors, conjurés contre sa Personne & contre l'Etat, & j'en porte trente-deux cicatrices sur mon corps. Ces conspirateurs sont aujourd'hui ses plus intimes amis. Et pour récompense de mes services, on me fait trancher la tête par la main d'un Bourreau. En prononçant ces paroles, il crut voir l'Exécuteur dans un coin de la Chapelle. Que le Roi, continua-t-il, prenne garde que la Justice divine ne se fasse sentir à lui. Quant à M. le Chancelier & à mes autres Juges, mon sang demandera vengeance d'eux : je leur pardonne néanmoins.

Le Comte d'Essex, coupable de fautes bien plus grandes que les miennes, eût obtenu grace d'Elisabeth, s'il eût consenti à

la demander ; & moi qui l'implore à grands cris, je ne puis l'obtenir. Il n'eſt plus de pitié dans les cœurs humains. Je ne doute pas un moment que je ne ſois victime de mon inviolable attachement à la Foi Catholique. 1602.

Je prends à témoin le Roi & le Duc de Savoie, s'ils ſavent rien de tout ce qu'on m'impute. Laſſin me préſenta une liſte, qui, ſelon lui, renfermoit les noms de quatre-vingt Gentilshommes François, penſionnaires de l'Eſpagne : je refuſai de la lire, parce que je ne ſuis pas curieux : ſi on l'applique à la queſtion, il les déclarera, de même que d'autres particularités.

Le Chancelier, fatigué d'un ſi long diſcours, prit congé ; d'autant plus qu'il étoit bien-aiſe d'aller dîner. Biron le ſupplia de permettre qu'il fit ſon teſtament,

1602. parce qu'il avoit beaucoup de dettes, ſoit actives ſoit paſſives. Le Chancelier lui répondit, que le Greffier reſteroit avec lui. Celui-ci écrivit ſur l'autel, preſque une heure & demie, ſous la dictée du coupable, qui, durant tout ce tems montra ſur ſon viſage, dans ſon maintien & dans ſes paroles, une tranquillité dont tous les aſſiſtans furent étonnés. Environ à une heure après midi, le Greffier lui dit : vous avez, Monſieur, entendu ſans doute de la bouche du Chancelier, que vous étiez condamné à mort, il faut, ſelon l'uſage, que vous entendiez prononcer votre Sentence. Je vous prie de vous y conformer, d'oublier toutes les vanités du monde, & de vous mettre à genoux. Biron poſa le genou droit ſur le marche-pié de l'autel, & il écouta ſon Arrêt avec attention, juſqu'à l'en-

droit qui portoit que l'exécution ſe feroit en Place de Greve. Il s'émut tout à ces paroles ; mais il fut bientôt raſſuré par le Greffier, qui lui dit qu'il croyoit qu'on y avoit pourvu (*a*). Achevez donc de lire, lui dit de ſon côté Biron ; quoique, quant à l'attentat contre la perſonne du Roi, je n'en aye jamais eu la penſée, & que la Terre de Biron ne puiſſe être adjugée au fiſc, à cauſe que c'eſt un bien de ſubſtitution qui appartient à mes freres. 1602.

Quant tout l'Arrêt eut été lû, il ſe leva ; le Greffier l'exhorta de nouveau à écarter de lui toutes les penſées de la terre ; à ſonger entierement à ſe réconcilier avec

(*a*) La crainte des inconvéniens, qui pouvoient naître de l'amour des Peuples pour ſa perſonne, & de l'attachement extraordinaire des Soldats, avoit fait ſagement choiſir la Baſtille pour le lieu même du ſupplice.

1602. Dieu ; & le pria de permettre que le Bourreau le liât. Biron rejetta bien loin cette derniere propoſition : il jura, avec colere, qu'il ne ſouffriroit jamais qu'un homme ſi vil le touchât autrement qu'avec le glaive, & qu'il ſe feroit plutôt hacher par morceaux. Le Greffier le remit alors entre les mains de deux Prêtres ; & le coupable employa environ deux heures à ſe confeſſer. Les Gardes du Corps qui l'avoient gardé juſqu'alors, entrerent dans la Chapelle, & prirent congé de lui en embraſſant ſes genoux, la main ſur la garde de leurs épées & les yeux inondés de larmes. Tous les aſſiſtans prirent auſſi congé. Il leur dit le dernier adieu, & les exhorta à bien ſervir le Roi. Vous voyez, ajouta-t-il, l'état où je me trouve, ſans qu'il y ait de miſéricorde pour moi, qui ai rendu des ſervices ſi

signalés. J'ai plus de quinze, tant freres que neveux ou cousins, qui se sont toujours comportés vaillamment, sans qu'on puisse en accuser un seul du moindre manque de fidélité. 1602.

Biron joignit d'autres propos attendrissans à ce qu'il venoit de dire, partagea aux Gardes-du-Corps tous les habits & autres effets dont il avoit fait usage durant sa prison; pria leur Exempt de distribuer sa bourse, où se trouvoient environ deux cens écus, à des Couvens pauvres, conformément à ce que sa prudence lui dicteroit; de donner à sa sœur de Rouci deux anneaux, en la conjurant de les porter toujours pour l'amour de lui; de dire à ses freres & autres parens de ne point paroître à la Cour de six mois, afin d'éviter les reproches que leur présence y feroit de sa mort. Il envoya assurer le Roi par

1602. le Chevalier du Guet, que ſes Serviteurs étoient entierement innocens, & que le Comte d'Auvergne l'étoit auſſi; demanda des nouvelles de Sully, dit qu'il l'eſtimoit pour ſon mérite & pour ſon zèle envers ce Monarque, le fit ſupplier d'intercéder pour que ſes freres ne fuſſent point privés de ce qui lui appartenoit.

Quand Biron ſe fut confeſſé, le Greffier rentra dans la Chapelle, lui dit que le Chancelier & le premier Préſident étoient charmés de ſa généreuſe réſolution à la mort, & qu'ils viendroient bientôt le voir. Il le laiſſa quelque tems avec les deux Docteurs, durant lequel intervalle le criminel ajouta un codicile à ſon teſtament. Enfin le Chancelier & le premier Préſident parurent, & firent ſortir tout le monde, pour s'entretenir ſeuls avec lui, juſqu'à ce que

l'échaffaut eût été dreſſé. On avoit appellé, pour aſſiſter à l'exécution, trois Conſeillers de la Grand'Chambre, quelques Membres des Requêtes, le Premier Préſident de la Chambre des Comptes, le Lieutenant Criminel & le Procureur du Roi au Châtelet, le Prevôt des Marchands, les quatre Echevins, & d'autres encore : ce qui formoit le nombre de cinquante perſonnes. Quand tout fut prêt, le Chancelier & le Premier Préſident ſe retirerent. Le Greffier exhorta alors Biron, s'il ſentoit ſa conſcience chargée, de la purger, parce que l'heure de ſa mort approchoit. Les Docteurs lui repréſenterent que cela étoit néceſſaire, s'il vouloit mériter l'abſolution, & que Dieu lui pardonnât. Il répondit : quoique le Roi me faſſe mourir, il me reſte encore tant d'attachement pour 1602.

lui, que ſi je ſavois quelque cho-
1602. ſe contre ſa Perſonne & l'Etat, je le révélerois de bon cœur. Je n'ai rien à ajouter aux réponſes que j'ai faites dans les interrogatoires.

L'Exemt des Gardes-du-Corps, qui étoit allé placer ceux-ci à différens poſtes dans la cour de la Baſtille, vint lui dire qu'il étoit tems de ſe réſoudre à partir. Hé bien, allons, répondit-il. Il ſe met à genoux devant l'Autel, fait ſa priere, puis ſe levant, il prononce ces mots : or ſus, partons, il faut mourir. Je vous ſupplie tous de prier Dieu pour moi.

En ſortant de la Chapelle, pour deſcendre l'eſcalier, il dit au Bourreau : ne t'approche pas de moi, & ne me touche point : tu me mettrois en fureur, & je t'étranglerois, avec tous ceux qui ſont dans ce lieu : je ſaurai

marcher tout au ſupplice.

Le criminel avoit l'œil atten- 1602.
tif à l'Exécuteur plus qu'à autre choſe ; ſoit horreur pour un pareil Miniſtre ; ſoit pour voir s'il pourroit lui arracher le glaive, & mourir en ſoldat. Deſcendu dans la cour, il s'écrie : Y a-t-il miſéricorde pour moi ? mais non, je crois voir en ce jour tout le genre humain conjuré. Monſieur le Lieutenant Criminel, je ſuis votre ami; je vous prie de ne point vous fier à ce ſcélérat de Laffin, parce qu'il vous perdra.

Arrivé au pié de l'échelle qui ſervoit à monter ſur l'échaffaut, il ſe mit à genoux ſur le premier échelon, ſur lequel poſoit une Croix, qu'on avoit élevée ; pria un peu, puis il monta.

Lorſque les deux Docteurs ſe furent entretenus quelque tems avec lui, il ôta ſon pourpoint, & dit : hélas ! il faut mourir ; il

1602. n'y a point de miſéricorde dans le monde.

L'approche de la mort lui fait pouſſer des cris d'horreur : il fixe les Gardes, en parlant de cette ſorte : ah ſi du moins il étoit permis à quelqu'un de ces bons camarades de tirer ſur moi, je finirois mes jours content ! mais quel regret extrême de les voir trancher de la main d'un Bourreau ! Faut-il que, fauſſement accuſé, je meure ſi miſérablement !

Le Greffier lui dit de ne plus ſonger aux choſes d'ici-bas, de diſpoſer ſon ame à la mort, & d'entendre une ſeconde fois, ſelon l'uſage, la lecture de ſon Arrêt.... Aux mots d'attentat contre la Perſonne du Roi, il s'écria : cela n'eſt point vrai : c'eſt une imputation du ſcélérat Laffin. A la vérité, je crois avoir écrit trente-deux ou trente-trois lettres ; mais j'eſpérois miſéricorde

sur cet article. Ses clameurs l'empêcherent d'entendre toute la lecture de l'Arrêt. Il jette avec colere son mouchoir, qu'il avoit tiré pour se bander les yeux, se met à genoux, & furieux, il dit au Bourreau de l'expédier. Aussitôt après il se leve, le visage couvert de pâleur, & s'écrie : quelle rigueur de mourir misérablement après tant de services si signalés ! Il redemande son mouchoir, en ajoutant : j'appréhende que la crainte de la mort ne s'empare de mon ame. Il se remet à genoux ; puis déliant son mouchoir qu'il avoit déja attaché, il se leve de nouveau, regarde si le Bourreau avoit tiré le glaive, & voyant que non, il éclate en soupirs & en sanglots, qui font appréhender aux assistans qu'il ne se laisse aller au desespoir. Après avoir parcouru de l'œil quelque tems le théâtre

1602.

1602. lugubre qui l'environnoit, il s'avance vers le bord de l'échaffaut, & prie l'Exemt des Gardes-du-Corps de lui couper les cheveux à-l'entour de la nuque. Le Bourreau s'étant approché, pour le prier de permettre qu'il le fît, il ſe met dans une colere épouvantable; ſon viſage s'allume; il jure par le ſang du Sauveur, que s'il le touche, il l'étranglera avec la moitié des aſſiſtans. Les plus proches de l'échaffaut reculent quelques pas, à l'exception du Greffier, des Huiſſiers & de quelques autres. Le Greffier lui dit : je ſuis étonné, Monſieur, que ſi près de mourir, vous veuilliez vous livrer au deſeſpoir. Il prie les deux Docteurs de remonter, pour le ramener à lui : ce qu'ils font. Alors Biron prenant un ruban, noue ſes cheveux, bande pour la troiſieme fois ſes yeux avec ſon mouchoir, & ſe

remet à genoux. Le Bourreau prie l'un des Docteurs de deſcendre au pié de l'échaffaut, pour lui faire réciter l'*In manus tuas*. Tandis qu'il s'y achemine, l'adroit Exécuteur tire le glaive, & tranche la tête au coupable, qui, dans ce moment, alloit prononcer une parole. La tête & le tronc, enveloppés dans un linceul, furent portés ſur le champ, au milieu de la foule, à S. Paul, Paroiſſe de la Baſtille, & enterrés avec les honneurs ordinaires. 1602.

Biron joignoit les Lettres au grand talent pour la guerre. Il en avoit beaucoup plus, qu'on n'a lieu d'attendre d'un homme, qui a porté les armes dès ſa plus tendre jeuneſſe. Un jour qu'à Fontainebleau, aucun homme de Robe de la ſuite du Roi ne pouvoit expliquer à ce Monarque, des vers grecs qui ſe trouvoient dans un endroit par où il

1602. paſſoit, Biron ſurvint, & ſatisfit auſſi-tôt ſa curioſité. Mais il avoit une hauteur ſans égale. Donnant le bras à la femme du Connétable, à la Foire Saint Germain, & ne pouvant venir à bout par ſes cris, d'écarter la foule, il ſe met à frapper avec une canne, tout ce qu'il rencontre ſur ſon paſſage, Peuple, Gentilshommes, Seigneurs. Dans la tranchée ſous Amiens, il donna d'un bâton à pluſieurs domeſtiques & Gentilshommes de Princes du Sang. Il étoit gros joueur, & faiſoit quelquefois des pertes conſidérables. Trois mois avant ſon ſupplice, ayant perdu un ſoir cent mille écus, il répondit à ceux qui lui repréſentoient le riſque auquel il s'expoſoit, de ſe ruiner : il m'eſt plus aiſé de me garantir de la mendicité, que de ſauver ma tête de l'échaffaut. Le bruit courut que le Roi l'avoit fait

fait mourir, moins pour le mal dont il étoit coupable, que pour celui que ſon crédit & ſon courage pouvoient lui faire commettre. 1602.

Hubert ſon Secrétaire ſoutint la queſtion la plus rigoureuſe, ſans rien avouer. Cela n'empêcha pas qu'il ne fût condamné à une priſon perpétuelle. Elargi depuis, il paſſa au ſervice de l'Eſpagne.

Certaines perſonnes trouvoient un peu étrange qu'on qualifiât de témoin, dans ce Procès, Laffin, qui étoit un vrai délateur, ou du moins accuſateur à-la-fois & témoin. On pourroit pareillement regarder comme ſuſpecte la dépoſition de Renazé ſon domeſtique, qui avoit le même intérêt que lui de perdre Biron. Il ſembloit par conſéquent qu'on ne pouvoit pas faire valoir contre ce Seigneur le défaut de

1602. récuſation de ſa part. Mais il y a deux ſortes de preuves, diſoient les gens du métier : la preuve par écrit, & la preuve par témoin. Biron reconnoiſſoit toutes celles de la premiere eſpece, ou les nioit ſi groſſierement, que cette négation même formoit une ſorte de conviction. On ne peut pas dire le même choſe de celles de la ſeconde eſpece. Quoique Biron n'ait pas récuſé les témoins, s'il n'y avoit eu d'autre preuve contre lui que celle qui ſe tiroit de leur dépoſition, les Juges n'auroient pas pu prononcer ; parce que c'étoit le rapport non-recevable de délateurs. Mais la démonſtration, pour ainſi dire, de ce rapport, étoit d'un très-grand poids ; parce qu'elle étoit jointe à celle qui ſe tiroit du coupable même, convaincu par ſes réponſes enveloppées, par les aveux auxquels la vérité le

forçoit, par ſes deſaveux ſans vraiſemblance & qui impliquoient contradiction. C'étoit la plus forte preuve, après celle que fourniſſoient les écrits de ſa main ; & celle-ci juſtifiant la plus grande partie des dépoſitions des témoins, donnoit ſujet de croire tout le reſte. 1602.

Un des plus forts argumens de Biron contre le chef d'accuſation concernant le complot entre lui & le Gouverneur du Fort Sainte-Catherine, pour faire tuer le Roi, étoit qu'il avoit au contraire réuſſi à détourner ce Monarque d'aller reconnoître la Place, en preſſant vivement Villeroy de l'en diſſuader. Mais les Juges retorquoient cet argument contre lui, en diſant qu'inſtruit de l'entiere oppoſition de Villeroy à la réſolution de ce même Monarque, & voulant ſe ména-

1602. ger une juſtification pour le beſoin, il fortifioit le Miniſtre dans ſon avis, & condamnoit le deſſein du Prince. Un argument beaucoup plus fort pour le Lecteur impartial, eſt le pardon de Lyon, que l'accuſé faiſoit tant valoir, & depuis lequel il ne s'étoit plus rendu, diſoit-il, coupable de rien. Il ſembloit que cette abolition ôtoit pleinement aux Juges, le pouvoir de le condamner à mort. On étoit d'ailleurs étonné que le Roi, naturellement porté à la clémence, prît le parti de la ſévérité contre un perſonnage dont il reconnoiſſoit tenir les ſervices les plus ſignalés, & qui pouvoit lui être encore très-utile. On eſt étrangement ſurpris auſſi de le voir nier cette même abolition, & beaucoup plus encore des Lettres-Patentes par leſquelles il la

révoque, pour ôter tout ſcrupule aux Juges (*a*). 1602.

Mais les Criminaliſtes tiroient du prétendu pardon accordé à l'accuſé, la preuve certaine de la conviction de ſon crime, & raiſonnoient de cette ſorte. Pourquoi, quand à Fontainebleau le Roi voulut s'en inſtruire par ſa propre bouche, refuſa-t-il d'en faire de nouveau l'aveu, & ſe rendit-il par-là coupable d'un ſecond crime ? Pourquoi héſita-t-il de déclarer à ſes Juges ce que la vérité le forçoit de reconnoître ? Mais il l'eût trahie, ſelon lui, en violant la foi jurée à Laffin, de ne jamais rien révéler de ce qu'ils avoient tramé enſemble ; & la liaiſon néceſſaire de leur crime le mettoit dans l'impoſſibilité de déclarer le

(*a*) Mezeray.

1602. ſien, ſans mettre ſon complice dans le péril.

A tout ce que Biron diſoit pour ſa défenſe, les Criminaliſtes achevoient d'oppoſer, qu'à Lyon il avoit ſeulement avoué au Roi d'avoir parlé & écrit à ſon deſavantage, mais non conſpiré contre ſa Perſonne & l'Etat: ce qui demandoit une confeſſion & une abolition particulieres. Ils ajoutoient qu'il n'avoit reconnu d'abord qu'une partie des lettres miſes ſous ſes yeux, & qu'il les avoit enſuite toutes reconnues: variations qui marquoient une ame troublée par la crainte du ſupplice, que le remords du crime dont elle ſe ſentoit coupable, lui inſpiroit.

La cauſe de ce trouble venoit principalement de ce qu'il ne pouvoit imaginer par qui avoient été livrés les écrits qu'on lui pré-

sentoit ; les dernieres assurances de Laffin l'empêchant de se défier de sa personne. Aussi, sur ce qu'on lui demanda s'il vouloit s'en remettre à ce que ce témoin déposeroit ; je le regarde, répondit-il, comme honnête homme : je le connois depuis long-tems, & nous sommes parens. Mais, dans l'intervalle entre le 18 de Juin & le 9 de Juillet, jour auquel il subit le second interrogatoire, ayant eu tout le tems de réfléchir, & de se rappeller qu'il n'avoit communiqué d'écrits qu'à Laffin, & à Renazé son domestique, il qualifia de très-méchant, celui qu'il avoit auparavant reconnu pour honnête homme. 1602.

Je trouve des Mémoires fort sûrs, qui nient la parenté entre Biron & Laffin, & l'admettent seulement entre le premier & le Vidame de Chartres, neveu du

1602. ſecond. Encore n'étoit-ce qu'une parenté fort éloignée, qui venoit de la famille de Gravelle (*a*) par les femmes, depuis plus de cent ans. La prétendue parenté entre Biron & Laffin ſervoit à empêcher les ſoupçons, que leur familiarité récente auroit pu faire former contre eux, à ceux qui gouvernoient.

Quoi qu'il en ſoit, Laffin loin d'avancer ſa fortune, conformément à l'eſpoir dont il s'étoit flatté par ſa trahiſon, devint en horreur à toute la Cour, & ſe vit forcé de s'en éloigner.

Le Baron de Luz obtint ſa grace pour avoir fait rendre les Places de la Bourgogne par les Capitaines qui les tenoient, auxquels Biron avoit donné ordre d'obéir à ce Seigneur (*b*). Le

(*a*) Deux filles de cette famille avoient donné l'origine aux deux Maiſons.

(*b*) On a vu qu'il étoit Lieutenant de la Province pour le Roi.

Comte d'Auvergne fut élargi, deux mois après avoir été reſſerré. Il n'eſt point parlé dans le procès, des autres complices de la conjuration. Le Roi l'avoit ordonné ainſi, à cauſe du riſque qu'il y auroit eu à vouloir procéder contre des coupables nombreux, & tous diſtingués par le rang. 1602.

Dans diverſes lettres avouées par Biron, il eſt fait mention du Connétable de Montmorency (*a*). Il dit dans une : je remets tout au Connétable & à Laffin. Dans une autre : ne mettez pas d'abord dans le ſecret des affaires le Comte d'Auvergne ; quant au Connétable, il n'y a rien à craindre. Dans une troiſieme : je vous marquois toujours que je conformerois mes volon-

(*a*) Henri, fils puîné d'Anne.

1602. tés à celles du Connétable, parce que tout dépendoit de lui.

Biron déclara, que lorſque Laffin traitoit avec le Duc de Savoie à Paris, il s'étoit d'abord tenu caché chez le Connétable, qui avoit ſervi d'entremetteur entre lui & ce perfide. Le grand crédit de ce Seigneur porta ſagement le Roi à défendre toute perquiſition contre lui. On retrancha du procès par ſon ordre, tout ce qui pouvoit ternir ſa réputation; mais cela fit tort au Parlement.

La Renommée mettoit le Duc de Montpenſier parmi les Conjurés. J'ai entendu pluſieurs fois le Maréchal d'Eſtrées affirmer qu'il le tenoit du Roi & de ſes Miniſtres.

La complicité du Duc de Savoie eſt prouvée évidemment par tout ce qui a été rapporté;

& elle le ſera d'une maniere beaucoup plus évidente encore par ce que nous dirons bientôt. Cela n'a pas empêché Guichenon (*a*), qui cherche toutes les occaſions d'élever juſqu'aux cieux la Maiſon de Savoie (laquelle en ayant peu au-deſſus d'elle, n'a nullement beſoin de ſes inſipides adulations), de parler de la maniere ſuivante. 1602.

La plûpart des Hiſtoriens accuſent Charles-Emmanuel d'avoir conſpiré contre la Perſonne du Roi, durant ſon ſéjour à Paris, en détachant Biron de ce Monarque. Je juge à propos d'éclaircir ce point d'hiſtoire, qui a été traité différemment, ſelon les diverſes affections des Ecrivains. Pour moi, qui n'en ai d'autre que celle de dire la vérité, je vais

(*a*) Auteur de l'Hiſtoire des Princes de la Maiſon de Savoie.

raconter ſur ce fait ce que m'en a
1602. appris le cabinet.

Charles-Emmanuel n'avoit aucune habitude en France, lorſqu'il ſe détermina à ce voyage. Tout ſon deſſein étoit d'engager le Roi, par dextérité, par l'exagération de ſes droits, par ſes ſoumiſſions, en lui propoſant enfin comme infaillible la conquête du Milanez, à lui laiſſer le Marquiſat de Saluces. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne à la Cour de France, lui fit des reproches de ce qu'il y étoit venu, pour exciter Henri à la guerre contre ſon Maître. Il l'aſſura qu'il le tenoit de ce Monarque lui-même, & il voulut en tirer vengeance dans la perſonne du Duc de Biron ſon favori. L'ayant rencontré à la chaſſe, il lui parla mal du Roi, pour lui faire mettre l'épée à la main. Mais le Maréchal, loin de s'en fâcher,

déclara à l'Ambaſſadeur qu'il y avoit dans l'Etat un parti formé, pour reſſerrer ce Prince dans un cloître, & mettre la couronne ſur la tête d'un de ceux de ſon Sang, qui appuyoit ſous ſa main la conjuration. Le Duc de Savoie faiſoit eſpérer à Biron, Mitilde, ſa ſœur naturelle. Il envoya ſon Chancelier Belli en Eſpagne, ſous prétexte de donner avis au Souverain, de ce qui s'étoit paſſé au ſujet de l'affaire du Marquiſat de Saluces; mais au fond, pour l'inſtruire du complot qui ſe tramoit. La Cour de Madrid ſe remit de tout au Comte de Fuentes, Gouverneur de Milan. Quoique les conjurés ne demandaſſent que de l'argent, le Comte refuſa de s'engager, avant que d'être sûr du Duc de Biron, vers lequel il envoya (*a*) Al- 1602.

(*a*) A Dijon.

1602. phonſe Caſati, Ambaſſadeur d'Eſpagne auprès des Treize Cantons, & Roncaſio (*a*), déguiſé en goujat. Mais ayant demandé à Emmanuel, Montmélian & deux autres Places, pour cautionnement des ſommes qu'il avanceroit, ce Prince s'en défendit adroitement, & renonça à toutes les pratiques qui ſe tramoient. Biron ſe perdit, pour n'avoir pas voulu demander pardon, à l'exemple de ſes complices. Il ſe flattoit qu'il ne ſeroit point trahi par le Baron de Luz.

On voit clairement qu'il y a dans ce récit autant de menſonges que de paroles.

(*a*) Secrétaire du Duc. Voyez ci-devant.

b51631

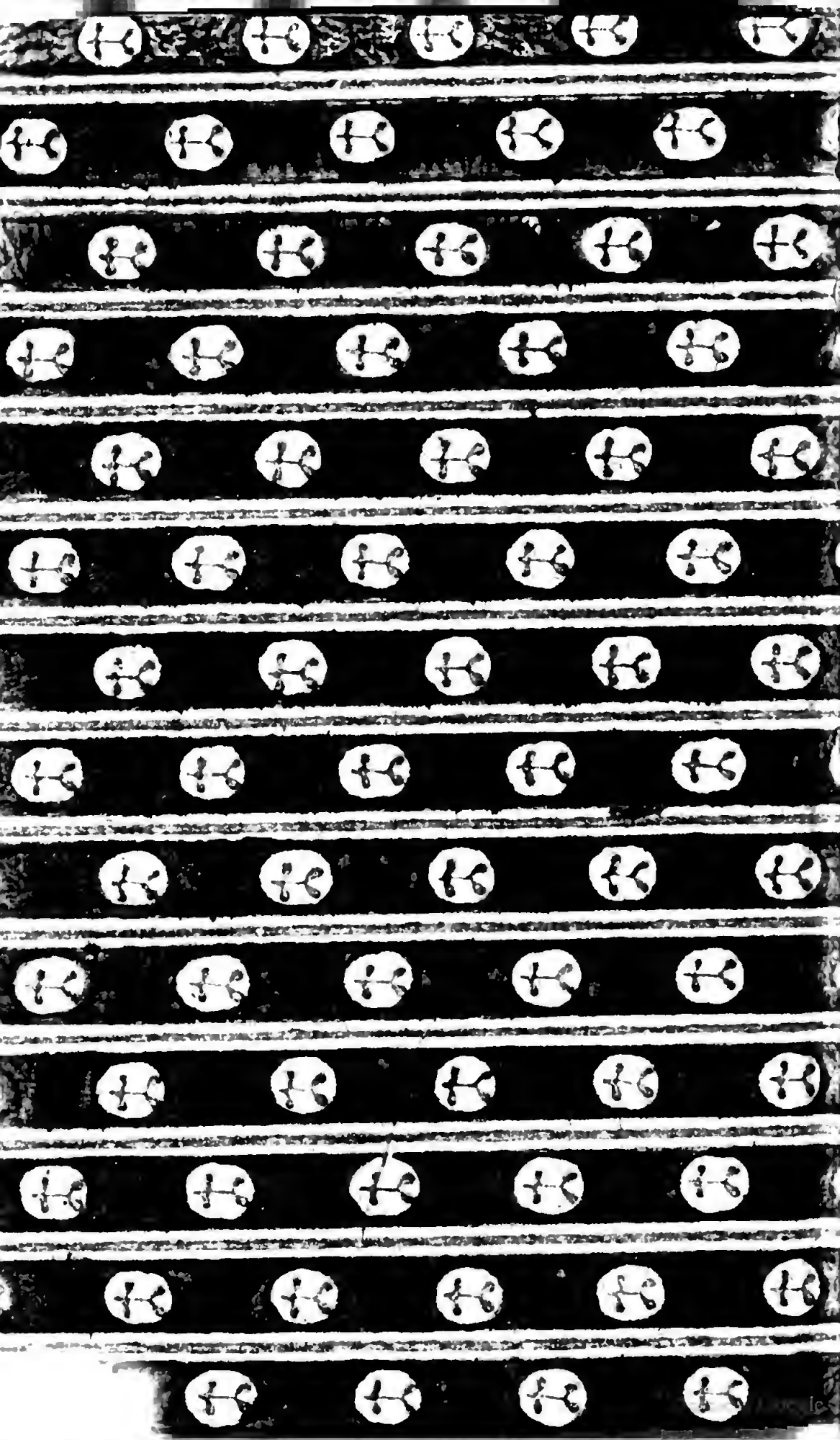

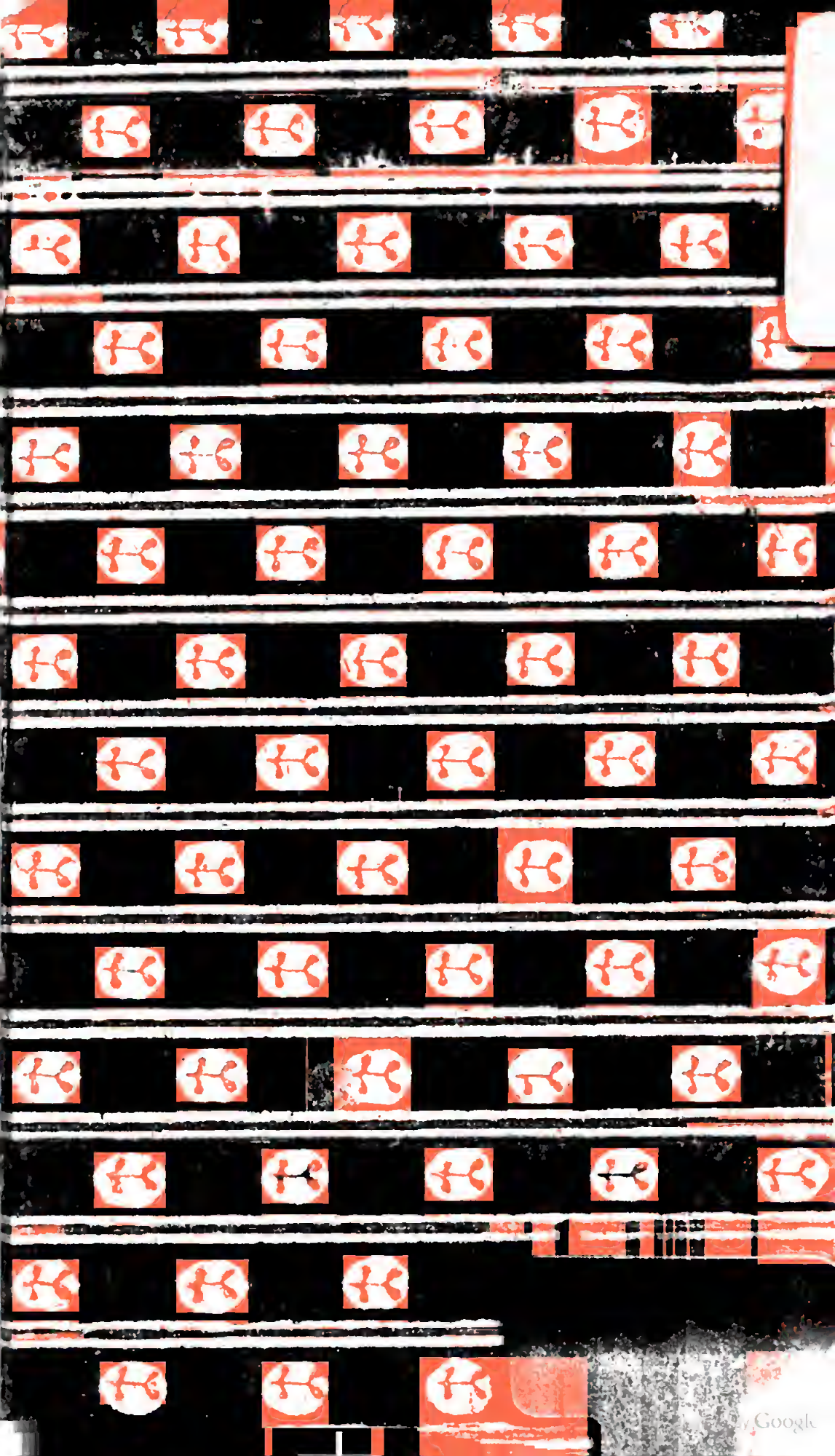
Google